

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

2026 - 2030

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ORNE MOSELLE**



Sommaire

	Page
Préambule	8
Article 1 Objet de la convention territoriale globale	12
Article 2 Les champs d'intervention de la Caf.....	13
Article 3 Les champs d'intervention de la Communauté de communes	14
Article 4 Les objectifs partagés au regard des besoins	16
Article 5 Engagements des signataires	17
Article 6 Modalités de collaboration	18
Article 7 Echanges de données	19
Article 8 Communication	19
Article 9 Suivi, bilan et évaluation	20
Article 10 Durée de la convention	21
Article 11 Exécution formelle de la convention	21
Article 12 La fin de la convention	22
Article 13 Les recours.....	22
Article 14 Confidentialité	23

Annexes

Annexe 1 Diagnostic partagé-données socioéconomiques	26
Annexe 2 Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale compétente ..	85
Annexe 3 Plan d'actions	91
Annexe 4 Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg	156
Annexe 5 Décision du Bureau Communautaire et des Conseils Municipaux	159
Annexe 6 Décision du Conseil d'administration de la Caf de la Moselle	184

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre ➤ **La Caisse d'Allocations familiales de la Moselle**

représentée par **Monsieur Pascal DAHLEM**
Président du Conseil d'Administration

et

Monsieur Laurent PONTE
Directeur

dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après, dénommée « la Caf »

Entre ➤ **La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle**
Représentée par **son Président, Monsieur Lionel FOURNIER**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son
Bureau communautaire ;

Ci-après, dénommée « la Communauté de Communes »

Et

➤ **La Commune de AMNEVILLE**
Représentée par **son Maire, Monsieur Eric MUNIER**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil
municipal ;

➤ **La Commune de BRONVAUX**
Représentée par **son Maire, Monsieur Jean-Luc FAVIER**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil
municipal ;

- ↪ **La Commune de CLOUANGE**
Représentée par **son Maire, Monsieur Stéphane BOLTZ**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↪ **La Commune de MARANGE-SILVANGE**
Représentée par **son Maire, Monsieur Yves MULLER**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↪ **La Commune de MOYEUVRE GRANGE**
Représentée par **son Maire, Monsieur Franck ROVIERO**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↪ **La Commune de MOYEUVRE PETITE**
Représentée par **son Maire, Monsieur Christian SCHWEIZER**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↪ **La Commune de MONTAIS LA MONTAGNE**
Représentée par **son Maire, Madame Sophie VANNI**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↪ **La Commune de PIERREVILLERS**
Représentée par **son Maire, Monsieur René HEISER**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↪ **La Commune de ROMBAS**
Représentée par **son Maire, Monsieur Lionel FOURNIER**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↪ **La Commune de ROSSELANGE**
Représentée par **son Maire, Monsieur Vincent MATELIC**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↪ **La Commune de SAINTE MARIE AUX CHENES**
Représentée par **son Maire, Madame Sylvie LAMARQUE**
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;



La Commune de VITRY SUR ORNE

Représentée par **son Maire, Monsieur Luc CORRADI**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après, désignés « les partenaires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Moselle en date du 19 décembre 2025 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle en date du 10 novembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Amnéville en date du 25 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Bronvaux en date du 28 août 2025

Vu la délibération de la Commune de Clouange en date du 29 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Marange-Silvange en date du 2 octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Montois-la-Montagne en date du 10 décembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Moyeuve-Grande en date du 10 décembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Moyeuve-Petite en date du 25 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Pierrevillers en date du 1^{er} octobre 2025

Vu la délibération de la Commune de Rombas en date du 9 décembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Rosselange en date du 23 septembre 2025

Vu la délibération de la Commune de Sainte-Marie-aux-Chênes en date du 28 août 2025

Vu la délibération de la Commune de Vitry-sur-Orne en date du 22 septembre 2025

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;

- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

> Les caractéristiques territoriales suivantes :

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, créée en 2000, est constituée de 12 communes (Amnéville, Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Pierrevillers, Rombas, Rosselange, Sainte-Marie-aux-Chênes, Vitry-sur-Orne) organisées autour de la polarité d'Amnéville / Rombas, mais également fortement influencées par les polarités voisines : Metz, Thionville et le Luxembourg.

La CCPOM s'inscrit dans un cadre paysager entre côtes boisées et vallée. L'urbanisation s'y est développée de manière continue dans le creux de la vallée, où se concentrent les activités industrielles, commerciales, l'habitat et les infrastructures. Il s'agit d'un territoire connecté aux grandes infrastructures routières puisqu'il est traversé par l'autoroute A4 reliant Paris et Strasbourg et se situe à proximité de l'autoroute A31 reliant Nancy, Metz et le Luxembourg. La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est un territoire en mutation, marqué par son passé industriel, aujourd'hui en pleine réinvention grâce à la réhabilitation d'anciennes friches industrielles sidérurgiques et au développement d'activités touristiques et résidentielles. Ses disponibilités foncières, sa proximité aux infrastructures routières et le charme de ses paysages marqué par l'Orne sont autant d'atouts pour le territoire.

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle compte 53 248 habitants (recensement 2025). Elle bénéficie d'une grande stabilité de sa population, du fait de deux soldes à l'équilibre : le solde migratoire et le solde naturel. Il convient de noter l'arrivée significative de familles monoparentales avec des enfants et des adolescents, tout en soulignant parallèlement le vieillissement de la population.

Le territoire compte 10 780 enfants de moins de 18 ans, soit 20,4% de la population ; et 7 560 familles, soit un tiers des ménages du territoire. 25% des familles sont monoparents à l'échelle de la communauté de communes, ce taux est hétérogène sur chaque commune. Ces familles sont davantage exposées à la précarité économique.

Le niveau de vie médian est inférieur à celui du département : 1 833€ contre 1 923 €. Environ 8 270 personnes sont pauvres sur le territoire de la CCPOM. Le taux de pauvreté s'élève à 16,3% de la population. 9,8% des ménages du territoire bénéficient des minima sociaux, chiffre identique au département de la Moselle. 9 855 ménages sont allocataires de la Caf, dont 1 215 sont dépendants intégralement des prestations sociales.

Le taux de chômage s'élève à 11,6%. Il est en baisse par rapport à la période précédente de presque 3 points. Le taux d'emploi des parents se situe un peu au-dessus de 90%, et est proche de la moyenne de la France métropolitaine, avec une forte progression sur la dernière décennie. Le lieu de travail est quasi systématiquement situé hors de la commune de résidence.

Le territoire compte près de 25 000 logements, dont 9% sont vacants. 90% des logements sont des résidences principales. Le territoire compte 3 500 bénéficiaires d'une aide au logement dont 49% dans le parc social.

> L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

Le taux de couverture en mode d'accueil était de 60,2% en 2021. L'offre se compose actuellement de 5 multi-accueil communautaires, 3 maisons d'assistants maternels et 7 micro-crèches PAJE. L'intégralité du territoire est couverte par un relais petite enfance, géré par l'intercommunalité. Il accompagne notamment les 228 assistants maternels actifs au 31 décembre 2023, ainsi que les parents et futurs parents dans leur recherche d'un mode de garde ou leur fonction de parents employeurs.

2 ludothèques offrent des temps de jeux partagés aux familles.

Des actions de soutien à la parentalité sont développées par 2 acteurs sur le territoire.

9 communes proposent une offre ALSH péri- et/ou extrascolaire, 4 d'entre elles un accueil adolescents. Des séjours sont également proposés par 3 communes.

Le territoire compte également 1 centre social et culturel.

La communauté de communes gère des espaces France Services déployés sur quatre communes selon un planning hebdomadaire. Une conseillère numérique vient compléter l'équipe des agents d'accueil et d'accompagnement des publics dans leur accès aux droits.

Le territoire compte plusieurs CCAS, ainsi que des centres médico-sociaux accessibles aux habitants quel que soit leur bassin de vie.

- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires sont les suivants :

Le territoire compte 3 bassins de vie : la Vallée (Amnéville, Rombas, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Rosselange, Clouange, Vitry-sur-Orne), le Plateau (Sainte-Marie-aux-Chênes, Montois-la-Montagne, Malancourt-la-Montagne) et les Coteaux (Marange-Silvange, Bronvaux, Pierrevillers).

Chaque bassin de vie dispose d'offres de services et d'emploi : écoles, périscolaires, crèches, accueil individuel, offre de loisirs, entreprises industrielles et de services, ...

Le territoire se veut attractif grâce au développement des zones d'activités et d'emplois, d'un tourisme de qualité, des infrastructures, des services à la population et du parc immobilier.

De plus, la communauté de communes poursuivra son soutien financier au Syndicat Mixte des Portes de l'Orne afin de revitaliser l'ancien site sidérurgique en un quartier attractif, durable et connecté, mêlant logements de qualité, espaces partagés et développement économique.

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté ;
- Degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs :
 - Communauté de Communes du Pays Orne Moselle : accueil des jeunes enfants, insertion et accès aux droits, pilotage, coordination et suivi de la CTG.
 - Communes membres de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle : parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accès aux droits et action sociale.
 - Caf : tous les champs d'intervention précisés ci-dessus.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Moselle, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et ses communes membres souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexes 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexe 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et ses communes membres sont :

> **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**

- un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
- à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

> **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**

- le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
- l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

> **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**

- le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
- l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

> **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**

- une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
- l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
- l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et ses communes membres mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2023.

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

- **Recense les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;** cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- **Informe et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;** cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle **exerçant la compétence d'AO planifie, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant ;** cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
- **Soutient la qualité des modes d'accueil :** cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et/ou l'EPCI signataires peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;

- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

- > Le maintien et le développement de l'offre et de sa couverture sur le territoire. Aspect quantitatif des services : nombre suffisant pour répondre aux besoins, répartition équilibrée des places, équipements et services sur l'ensemble du territoire et pérennisation de l'offre existante pour garantir la continuité des services aux familles ;
- > L'accessibilité de l'offre. Qui concerne l'ensemble des conditions permettant à tous les habitants d'accéder concrètement aux services, incluant l'accessibilité physique (locaux adaptés, transports), financière (tarification), géographique (proximité), temporelle (horaires) ;
- > La lisibilité, la complémentarité de l'offre et la coopération territoriale. Relève de la manière dont les acteurs travaillent ensemble pour améliorer la lisibilité des services, développer l'interconnaissance professionnelle, et garantir la cohérence et la complémentarité de l'offre et ainsi améliorer l'information et l'orientation des familles ;
- > La qualité et l'adaptation de l'offre, consistant à l'amélioration continue des services proposés, comprenant à la fois la qualité générale des services pour tous les habitants (professionnalisation des équipes, pertinence des activités proposées, implication des usagers, etc.) et à l'adaptation aux différents besoins des habitants (développement de pratiques professionnelles spécifiques, adéquation avec des besoins spécifiques).

Les objectifs conjoints sont :

- > En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
 - Accompagner la qualité de l'accueil
 - Poursuivre le positionnement central du RPE
 - Développer l'offre en cohérence avec les besoins
- > En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
 - Faciliter l'accueil des publics spécifiques en ACM

- Renforcer le partenariat autour de la jeunesse
 - Développer une offre adaptée aux besoins des jeunes
- > En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Renforcer l'autonomie et l'insertion des jeunes
- > En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- Renforcer l'accompagnement à la parentalité auprès des parents de jeunes enfants
 - Renforcer l'accompagnement à la parentalité auprès des parents de d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes
- > En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;
- Renforcer l'accès aux droits pour tous les publics
 - Faire connaître les dispositifs et actions existantes
 - Développer l'animation de la vie sociale
- > En matière de coopération avec les partenaires locaux ;
- Développer un réseau d'acteurs parentalité
 - Développer un réseau d'acteurs enfance-jeunesse
 - Renforcer le partage d'information autour de l'accès aux droits
 - Conduire des actions ciblées de valorisation des métiers de la petite enfance et de l'animation
 - Organiser des actions événementielles
 - Accompagner les parcours professionnels

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de la Moselle, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et ses communes membres s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et ses communes membres.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf ou la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans ma poche »² pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030** au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

² Nom susceptible d'évoluer prochainement

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

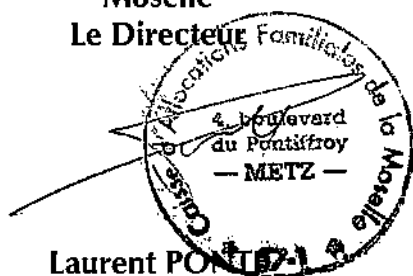
ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Metz.....Le 31.12.2025

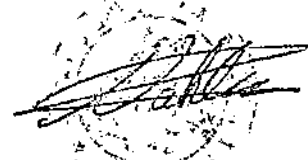
En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

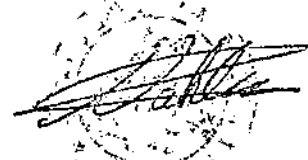
La Caisse d'Allocations familiales de la Moselle
Le Directeur


Laurent PONTÉ

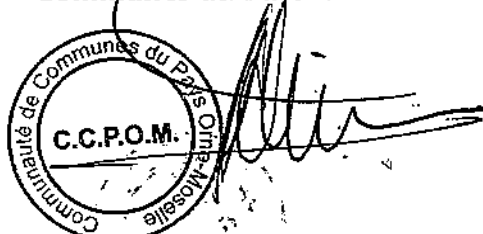


La Caisse d'Allocations familiales de la Moselle
Le Président


Pascal DAHLEM

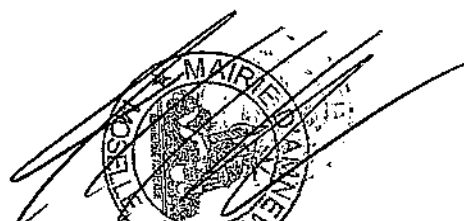


Le Président de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle


Lionel FOURNIER

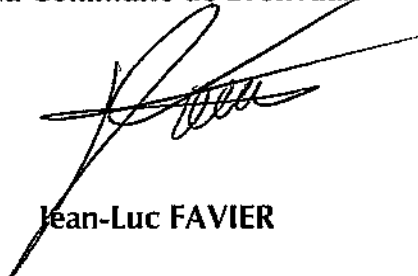


Le Maire
de la Commune de Amnéville


Eric MUNIER

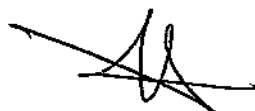


Le Maire
de la Commune de Bronvaux


Jean-Luc FAVIER



Le Maire
de la Commune de Clouange


Stéphane BOLTZ



Le Maire
de la Commune de Marange-Silvange



Le Maire
de la Commune de Montois-la-Montagne



Le Maire
de la Commune de Moyeuvre-Grande



Le Maire
de la Commune de Moyeuvre-Petite



Le Maire
de la Commune de Pierrevillers



Le Maire
de la Commune de Rombas



**Le Maire
de la Commune de Rosselange**



Vincent MATELIC

**Le Maire
de la Commune de Sainte-Marie-aux-
Chênes**



Sylvie LAMARQUE

**Le Maire
de la Commune de Vitry-sur-Orne**



Luc CORRADI

1. EVALUATION DE LA CTG 2021-2025

L'ÉVALUATION DE LA CTG 2021-2025

- Analyser les facteurs influençant l'atteinte des objectifs fixés
- Interpréter les écarts éventuels entre les résultats obtenus et les objectifs visés, en identifiant les causes sous-jacentes
- Observer les éléments non prévus afin de mieux comprendre les déviations
- Proposer des axes d'amélioration et faciliter l'ajustement des actions, dynamiques et contenus pour optimiser les résultats

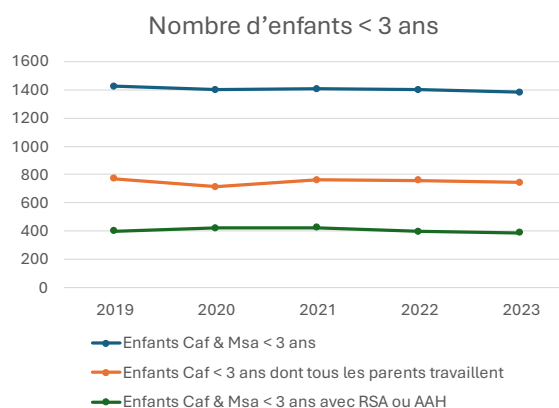
AXE THÉMATIQUE N°1 : LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENFANTS EN BAS ÂGE

CONSTATS

- 5 multi-accueils répartis sur le territoire : Amnéville, Clouange, Marange-Silvange, Rombas, Ste-Marie-aux-Chênes.

Capacité maximale d'accueil de l'ensemble des structures : **180 places**.
- Capacité d'accueil individuel (dont celle en MAM) : **1084 places**.
- Nombre de places proposées par les micro-crèches présentes sur le territoire : **68**.



ACTIONS

- 2022 : adaptation de certains locaux par sections multi-âges
- 2023 : augmentation de la capacité du nouveau multi-accueil de Rombas de **15 places**
- En cours : étude sur la construction d'un nouveau multi-accueil de **30 places** sur la commune de Moyeuvre-Grande

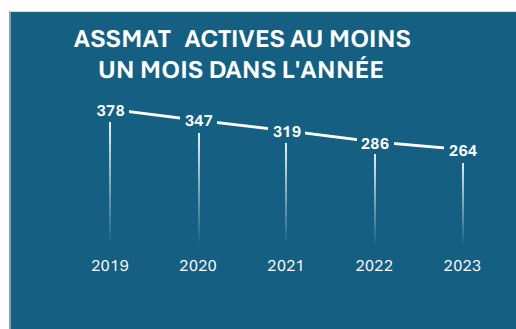
AXE THÉMATIQUE N°1 : LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE :

RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENFANTS EN BAS ÂGE

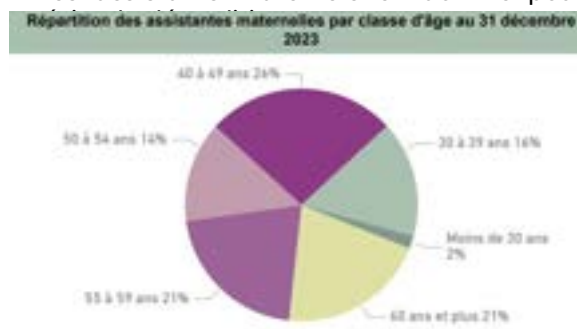
CONSTATS

- Baisse du nombre d'assistants maternels en activité (même constat au niveau national), mais également difficultés de trouver des contrats à hauteur des agréments



ACTIONS

- 2024 : participation du Relais Petite Enfance à la 1^{ère} édition de la [Semaine de Promotion du Métier d'Assistant Maternel du 18 au 22 novembre](#), avec pour objectif de valoriser les assistants maternels en activité pour



AXE THÉMATIQUE N°1 :

LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE :

PROPOSER DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ

CONSTATS

- A ce jour, aucune crèche ne propose de places A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP).
- Certains parents sont dans des situations particulières et peinent à faire garder leurs enfants (reprise d'emploi ou de formation, horaires atypiques).
- D'autres présentent des signes de stress dans la prise en charge quotidienne de leurs enfants.

ACTIONS

- Le label AVIP est en cours de réforme.
- Signature d'une [convention de partenariat avec ALYS](#) et octroi d'une participation financière pour la mise en place de ce dispositif : 1 500 € en 2023, 2 500 € en 2024, 5 000 € en 2025.
- 2022 : Signature de la [charte du relais parental](#) dans le but de faciliter l'accueil des publics vulnérables dans les services aux familles de droit commun, dans une logique d'équité d'accès et de prévention.

AXE THÉMATIQUE N°1 :

LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE :

PROPOSER DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ

	Nb de familles accueillies en situation d'urgence		Nb de familles accueillies en contrat relai		Nb d'enfants accueillis faisant l'objet d'un PAI par an		Nb d'enfants présentant un handicap par an	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
AMNÉVILLE	7	1	0	1	3	7	2	1
CLOUANGE	0	0	2	0	4	4	0	0
MARANGE-SILVANGE	0	0	0	0	5	5	1	1
ROMBAS	7	5	0	0	4	2	0	0
STE-MARIE-AUX-CHÊNES	0	0	0	0	2	4	0	1

AXE THÉMATIQUE N°1 :

LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE : POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES ACTIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

- Le RPE centralise les informations du territoire.
- Son rôle est d'abord d'écouter, puis d'informer en apportant un accompagnement individualisé.
- Ses missions s'adressent particulièrement aux familles et aux professionnels de l'accueil individuel : assistants maternels et auxiliaires parentaux.

AXE THÉMATIQUE N°1 :

LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE : POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES ACTIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTS MATERNELS

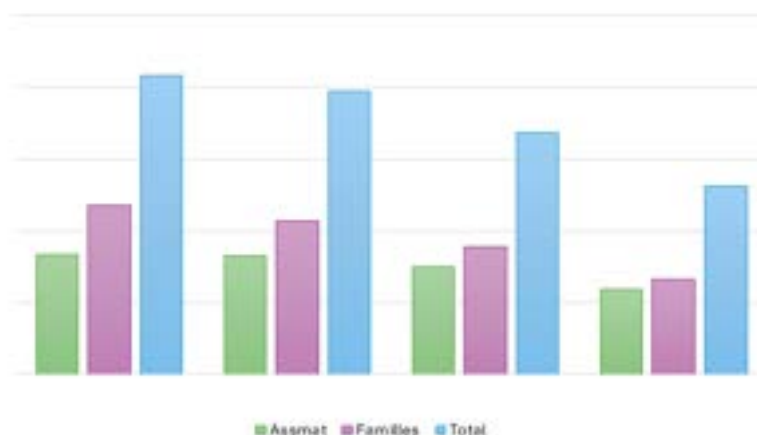
- Depuis 2021, 18 assistants maternels ont obtenu le **CAP AEPE** (Accompagnant Educatif Petite Enfance).
- La mobilisation des assistants maternels concernant les temps de formations est en diminution depuis 2 ans, en raison de l'annulation de plusieurs formations.
Les assistants maternels ont fait part de leur mécontentement et d'une baisse de motivation.

Année	Nombre d'assistants maternels ayant pu bénéficier d'une formation ou de temps d'échanges professionnels
2021	25
2022	34
2023	52
2024	44

AXE THÉMATIQUE N°1 : LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE : POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES ACTIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

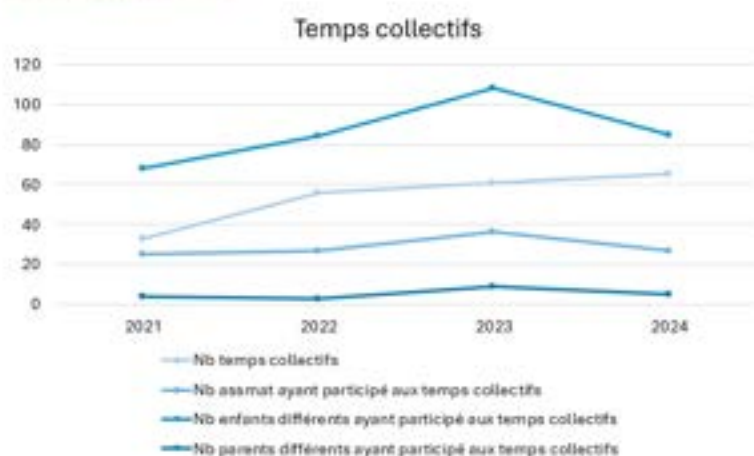
Nombre de contacts (visites, mails, rendez-vous physiques et téléphoniques)



Le nombre de contacts diminue, car de nombreux parents et assistants maternels disposent désormais des informations de base nécessaires, sans oublier l'accès à d'autres supports d'informations tels que le site monenfant.fr.

AXE THÉMATIQUE N°1 : LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE :
POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES ACTIONS DU RELAIS
PETITE ENFANCE



AXE THÉMATIQUE N°1 : LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE : POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES ACTIONS DU
RELAIS PETITE ENFANCE

ACTIONS PASSERELLES

Objectif opérationnel : améliorer l'accompagnement des enfants à leur première rentrée à l'école maternelle, ainsi que leurs parents.

Projet 2025/2026 : rencontres entre les enseignants des écoles maternelles participantes, les agents des multi-accueils du territoire, le Relais Petite Enfance et quelques assistants maternels volontaires. L'objectif est de fournir aux professionnels de la petite enfance une compréhension approfondie du travail réalisé avec les enfants avant leur entrée en petite section, ainsi qu'au cours de leur première année de maternelle.

En parallèle, un **livret passerelle** contenant photos et légendes des espaces de vie de chaque école maternelle est en cours de création et sera mis à disposition du personnel des crèches et du Relais Petite Enfance.





AXE THÉMATIQUE N°1 : LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE : MIEUX ORIENTER LES PARENTS

- **2024** : Création d'un **Guide de la Petite Enfance**, informant de l'offre d'accueil individuel et collectif, les outils de simulation, le soutien à la parentalité et les adresses utiles : **2 000 exemplaires** imprimés et distribués dans les mairies et les structures partenaires, ainsi qu'une publication sur le site internet de la CCPOM.
- Un courrier est adressé **chaque année** aux Mairies afin de transmettre les informations actualisées sur l'offre d'accueil du jeune enfant (multi-accueils, Relais Petite Enfance).
- Le RPE met régulièrement à jour la liste des assistants maternels, constituant ainsi un guichet unique vers lequel les parents sont dirigés pour leur recherche de mode de garde.
- Une communication est également effectuée vers le site **monenfant.fr**, le site de référence des parents (ex : article dans le magazine intercommunal de novembre 2024).



AXE THÉMATIQUE N°1 : LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Lieux ressources de parentalité sur le territoire :

1. Les 5 crèches intercommunales
2. Le Centre Social et Culturel L'ESCALE à Moyeuve-Grande
3. La Ludothèque L'ÎLOT TRÉSORS à Clouange
4. La Ludothèque à Sainte-Marie-aux-Chênes
5. Le service périscolaire de Pierrevillers géré par l'association PEP Lor'Est



AXE THÉMATIQUE N°1 : LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Novembre 2024 : Un questionnaire a été mis en ligne sur le site CCPOM pour recueillir les avis et besoins des familles en matière de parentalité.

Cette enquête a été élaborée par un nouveau **Comité Local Parentalité** composé de la CCPOM et des partenaires volontaires, parmi lesquels :

- Le gestionnaire des crèches intercommunales « La Maison Bleue »,
- Le CCAS de la Ville de Marange-Silvange,
- La Ludothèque de la Ville de Clouange,
- Carole Labarre, professionnelle de l'accompagnement pédagogique et parental,
- Et l'association PEP Lor'Est.

L'enquête révèle que les parents font face à une diversité de besoins en matière de parentalité, particulièrement dans les domaines **émotionnel, relationnel et organisationnel**. Si une majorité de répondants se sent plutôt entourée par leur cercle proche, un quart d'entre eux indique qu'ils éprouvent un manque de soutien, ce qui suggère une demande pour des dispositifs d'accompagnement supplémentaires.

Les parents sont **en recherche d'informations, de conseils et d'échanges** sur des thèmes tels que le temps pour soi, la gestion des émotions, la communication avec leurs enfants ou encore l'exercice de l'autorité parentale.



AXE THÉMATIQUE N°2 : ENFANCE & JEUNESSE

OBJECTIF STRATÉGIQUE : COORDONNER L'OFFRE EXTRASCOLAIRE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

- Lors des vacances scolaires, les accueils collectifs de mineurs (ACM) orientent les familles vers les structures disponibles en fonction des périodes d'ouverture.
- A l'initiative de la CCPOM, un projet cartographique est actuellement en cours de développement, visant à permettre aux familles de prendre connaissance des divers services disponibles sur le territoire.



AXE THÉMATIQUE N°2 : ENFANCE & JEUNESSE

OBJECTIF STRATÉGIQUE : GARANTIR UN SERVICE PÉRISCOLAIRE ADAPTÉ POUR TOUS LES ENFANTS

- Intervention de La Ligue de l'Enseignement lors du COPIL de septembre 2024, concernant **l'offre de service** sous forme d'un accompagnement individualisé, bienveillant et gratuit, afin d'aider les structures à améliorer la qualité des projets éducatifs et/ou pédagogiques.
- Adhésion de la CCPOM en 2025 à une **démarche expérimentale**, développée par la CAF de la Moselle en partenariat avec les Fédérations d'Éducation Populaire et le SDJES.

Cette initiative, proposée à trois territoires en Moselle, dont la CCPOM, vise à enrichir les pratiques éducatives des professionnels des ACM.

Trois séquences pédagogiques seront proposées aux animateurs :

- ❖ L'éducation au dehors
- ❖ Les activités physiques
- ❖ L'esprit artistique



AXE THÉMATIQUE N°2 : ENFANCE & JEUNESSE

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROPOSER UN LIEU D'ACCUEIL ET DE CONVIVIALITÉ AUX ADOS

Communes offrant actuellement un dispositif d'accueil pour les adolescents :

1. Marange-Silvange (Mairie) : 30 ados accueillis en 2023
2. Moyeuvre-Grande (L'Escale) : accueil mis en place en 2024
3. Sainte-Marie-aux-Chênes (Mairie) : 10 ados accueillis en 2023



AXE THÉMATIQUE N°2 : ENFANCE & JEUNESSE

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS MUTUALISÉES À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Participation au dispositif de l'Education Nationale «**Découverte des Métiers**» afin de présenter les métiers de l'animation aux 6 classes de 5^e du Collège La Source d'Amnéville, en partenariat avec La Ligue de l'Enseignement et les Francas 54 :

❖ Action prévue le 20/05/2025.

Opération «**Savoir rouler à vélo**» à destination du périscolaire :

❖ 8 enfants participants à Marange-Silvange en 2024.

Interventions prévues en 2025 à :

❖ Vitry sur Orne au cours de la première semaine des vacances d'avril : environ 30 enfants

❖ Amnéville pendant les mercredis de fin avril à fin mai : environ 45 enfants

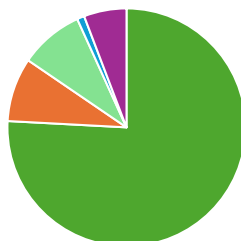
❖ Malancourt la Montagne pendant les mercredis de fin mai à début juillet : environ 30 enfants

AXE THÉMATIQUE N°3 : ACCES AUX DROITS

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS VULNÉRABLES

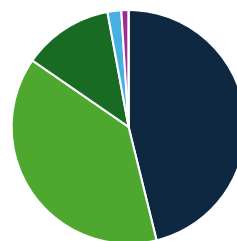
Bilan de la nouvelle Conseillère Numérique CCPOM depuis février 2024 : 166 accompagnements au total, dont 89 accompagnements individuels et 77 participations au cours de 24 ateliers collectifs

Catégories socioprofessionnelles

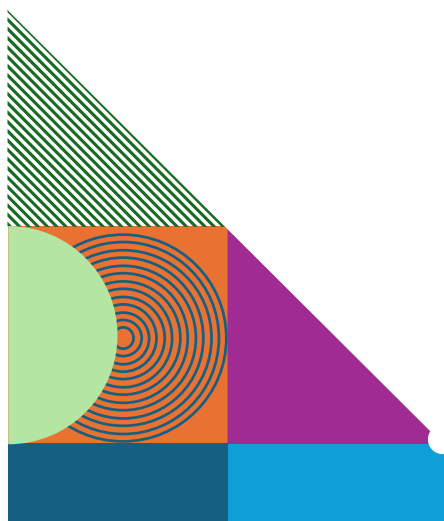


■ Retraités ■ Sans emploi ■ Actifs ■ Scolarisés ■ NC

Tranches d'âge (%)



■ 70 ans et plus ■ 60 - 69 ans ■ 40 - 59 ans
■ 25 - 39 ans ■ 18 - 24 ans ■ 12 - 17 ans





AXE THÉMATIQUE N°3 : **ACCES AUX DROITS**

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS VULNÉRABLES

Thèmes les plus populaires lors des ateliers : navigation sur internet, gérer sa messagerie, gérer ses photos et ses documents, scanner et envoyer des pièces jointes.

Thèmes les plus demandés lors des entretiens individuels : mêmes sujets que précédemment, avec en supplément la prise en main du téléphone portable.

Projet en 2025 : création d'un cycle d'ateliers sur la parentalité numérique

Ces ateliers auront pour objectif d'accompagner les parents dans la maîtrise des enjeux du numérique et de leur fournir des outils pratiques pour mieux guider leurs enfants dans l'utilisation des technologies.

Ils seront organisés tout au long de l'année 2025, dans différents lieux du territoire.



AXE THÉMATIQUE N°3 : **ACCES AUX DROITS**

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ASSURER UNE HARMONISATION DES SERVICES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- Actualisation de l'ensemble des documents de communication réalisée chaque année.
- Déménagement de l'espace France Services à **Rombas**, dans un local entièrement rénové et plus accessible : ouverture prévue en avril 2025.
- Création d'un nouvel espace France Services dans la commune de **Marange-Silvange**, dans les locaux de l'agence postale et à proximité de l'Hôtel de Ville : ouverture prévue en avril 2025.

2. DIAGNOSTIC

INTRODUCTION

Le présent document retrace les principales tendances issues du diagnostic de territoire ayant servi de base à l'élaboration du plan d'action de la Convention territoriale globale pour la période 2026 -2030 (diagnostic complet à la suite de cette synthèse).

Ce diagnostic s'est déroulé en plusieurs phases.

Un état des lieux statistique sur la base d'une série d'indicateurs relatifs aux caractéristiques de la population complété par un état des lieux de l'offre locale et de son utilisation par les habitants.

Cette approche a été complétée par une consultation partenariale permettant aux acteurs du territoire impliqués dans la CTG 2021 – 2025 de partager leur point de vue sur le déroulement des actions prévues dans la précédente convention puis de formuler des pistes d'action à développer au regard des besoins identifiés.

Deux moments de concertation ont été déployés : un forum des acteurs, qui a réuni 28 participants, et un séminaire spécifique, auquel ont pris part 21 participants.

Ce document présente donc une synthèse des principales tendances du diagnostic territorial complétées par les éléments qualitatifs recueillis lors de cette concertation.

PREAMBULE – RAPPEL DU CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

La Communauté de communes Pays Orne Moselle (CCPOM) regroupe 12 communes et compte 52 783 habitants en 2022.

La population du territoire est globalement stable depuis les années 1980. Alors que le territoire vieillit et que le solde naturel est aujourd'hui quasi nul, c'est l'attractivité du territoire pour des ménages qui quittent la métropole de Metz pour s'installer dans sa seconde couronne qui permet de maintenir le nombre d'habitants.

Territoire dynamique, la CCPOM l'est aussi par la dynamique de construction de logement qui est restée soutenue ces dernières années. Le territoire compte aujourd'hui près de 5000 logements de plus qu'au début des années 2000.

Des transformations profondes affectent cependant le territoire ces dernières années. D'un point de vue économique, si le nombre d'emplois présents dans les communes de l'EPCI diminue, le nombre d'actifs augmente et leur profil évolue. Il s'agit aujourd'hui davantage de cadres et de professions intermédiaires, là où les ouvriers/employés étaient plus nombreux par le passé.

De même, le profil des familles change. Le territoire était surtout composé de grands ménages constitués de couples avec enfants, aujourd'hui les foyers monoparentaux dont les besoins sont particulièrement importants représentent désormais près d'un quart des familles. Le nombre de jeunes reste important (près de 20% de la population), mais leur diversité implique des réponses diverses (pour la petite enfance, l'enfance, les adolescents et les jeunes adultes). Enfin, dans ce territoire aux dynamiques multiples, les fragilités sociales sont bien réelles, et concernent à la fois des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, mais aussi des ménages vivants très légèrement au-dessus de celui-ci, à 100 ou 200€. Cela montre l'étendue et la diversité des besoins et la nécessité d'agir également très directement en faveur de l'accès aux droits.

C'est sur l'ensemble de ces constats que se sont structurés les axes de la Convention territoriale globale 2026-2030.

AXE 1 : REpondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Contexte et enjeux

Le territoire compte aujourd'hui 10 780 enfants de moins de 18 ans (20,4% de la population), avec une légère baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans par rapport au précédent recensement.

Concernant les besoins en matière de petite enfance, la communauté de communes compte aujourd'hui 1 600 enfants de moins de 3 ans, dont 1 025 ont leurs deux parents en emploi, traduisant ainsi un besoin potentiellement un mode d'accueil.

En matière d'offre, l'EPCI connaît une situation plutôt favorable par rapport à son environnement immédiat. De fait, le taux de couverture est aujourd'hui de 60,2% (au niveau de la moyenne nationale et supérieur à la moyenne départementale). L'accueil des jeunes enfants repose sur un total de 969 places d'accueil disponibles, réparties entre 228 assistants maternels agréés (42% ont plus de 55 ans) et 260 places en accueils collectifs (crèches et micro-crèches).

Cependant, ce taux globalement favorable cache certaines disparités : l'offre d'accueil collectif est principalement concentrée dans six communes, tandis que d'autres, comme Amnéville, Rosselange et Clouange, sont confrontées à un vieillissement de leur population d'assistants maternels.

Etat des forces et faiblesses du territoire :

Dans le cadre de la CTG 2021-2025, de nombreuses actions ont été réalisées et/ou amorcées en faveur de la petite enfance, en cohérence avec les besoins observés. La majorité d'entre elles nécessitent d'être poursuivies dans la prochaine CTG.

Le Relais Petite Enfance (RPE) porté par la CCPOM est structurant en termes de coordination de l'offre et d'accompagnement des familles. Sa réorganisation en deux antennes lui permet d'être au plus proche des familles.

Cependant, l'offre d'accueil présente dans le territoire est mise en tension par le déficit d'attractivité des métiers et la captation d'une partie des professionnels par le Luxembourg.

Besoins identifiés

- Pérenniser l'offre d'accueil face au vieillissement des assistants maternels.
- Adapter l'offre à la diminution de la taille des ménages et à la demande croissante de petits logements.
- Renforcer l'accueil individuel et collectif pour répondre aux besoins des familles, notamment dans les communes moins dotées.

AXE 2 : DEVELOPPER UNE COMMUNICATION ET UNE COOPERATION EFFICACE ENTRE LES ACTEURS POUR APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Contexte et enjeux

De très nombreux acteurs (assistants maternels, crèches, ludothèques, référent famille, etc.) interviennent dans les différents domaines d'action posés au travers de la Convention territoriale globale.

Cependant, des disparités territoriales dans l'offre d'accueil et d'accompagnement ont été mises en évidence, soulignant la nécessité d'adopter une approche globale pour répondre aux besoins des familles et des enfants.

S'y ajoute le constat d'un manque global de coordination des acteurs entre eux.

Etat des forces et faiblesses du territoire :

Des actions existent et se sont développées lors de la précédente CTG. Des actions passerelles en partenariat avec les professionnels de la petite enfance et les enseignants en école maternelle ont été mises en place, un partenariat avec France travail et la Mission locale s'est développé pour faire découvrir les métiers de l'animation (notamment auprès des jeunes), les prémices d'une coordination intercommunale ont permis l'ouverture des ALSH sur toutes les périodes de vacances scolaires, grâce à une complémentarité entre les communes, etc.

Ces premières actions restent cependant à consolider pour répondre aux besoins exprimés plus haut.

Besoins identifiés

- Créer un réseau de parentalité pour faciliter les échanges entre acteurs et harmoniser les pratiques.
- Améliorer la communication entre les structures pour éviter les doublons et optimiser les ressources.
- Impliquer les acteurs locaux (élus, associations, professionnels) dans la réflexion et la mise en œuvre des actions.

AXE 3 : RENFORCER L'ACCES DES ENFANTS ET ADOLESCENTS AUX ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES POUR FAVORISER LA CONCILIATION ENTRE VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE ET L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS

Contexte et enjeux

Au dernier recensement, 20% de la population (10 780) est âgé de moins de 18 ans. En tendance, le nombre de moins de 18 ans a diminué depuis les années 2000, mais il est stable depuis 2010.

Dans le détail, la CCPOM compte 1 780 enfants de 3-5 ans et 3 190 enfants de 6-10 ans. Le taux d'activité des parents est de 56% pour les 3-5 ans et de 66% pour les 6-10 ans. 370 adolescents (11-17 ans) n'ont aucun parent en emploi, nécessitant un accompagnement spécifique.

En matière d'offre locale, les accueils périscolaires sont présents dans la plupart des communes, mais avec des taux de fréquentation variables.

En outre, l'offre extrascolaire demeure inégale : seulement 5 communes proposent des dispositifs pour adolescents (clubs, aides aux devoirs, séjours).

Etat des forces et faiblesses du territoire :

Concernant l'enfance, le territoire intercommunal dispose d'un certain nombre d'atouts parmi lesquels des équipes d'animation impliquées, des amplitudes horaires qui ont évolué et permettent ainsi de mieux répondre aux besoins. Cependant le développement de l'offre est limité par l'absence de locaux disponibles, et l'intégration des enfants en situation de handicap reste à parfaire.

En matière de jeunesse, axe peu étayé de la CTG 2021-2025, peu d'actions ont abouti. Ce constat en fait un enjeu prioritaire, notamment parce que l'offre de services pour la jeunesse, compétence communale, reste très hétérogène selon les territoires et peu de communes disposent de personnel formé et dédié à cet accueil.

Les initiatives expérimentées mériteraient d'être ajustées et/ou dupliquées sur d'autres communes. Cependant, le manque de lien entre les acteurs de la jeunesse, de l'emploi et de l'insertion freine une approche cohérente. Les passerelles mises en place avec un collège sont encourageantes et devraient être élargies à d'autres établissements (collèges, lycées).

Enfin, l'un des défis majeurs repose sur la question de l'attractivité des métiers de l'animation qui pèse aussi sur la capacité locale à développer des projets.

Besoins identifiés

- Élargir l'offre d'activités péri et extrascolaires, notamment pour les adolescents.
- Faciliter l'accès aux loisirs pour les familles modestes et les enfants en situation de vulnérabilité.
- Soutenir les parents dans la conciliation vie professionnelle/vie familiale.

AXE 4 : ACCOMPAGNER LES QUESTIONS DE PARENTALITE

Contexte et enjeux

7 560 familles avec des enfants de moins de 25 ans vivent dans le territoire. C'est un nombre en forte diminution (en lien avec le vieillissement de la population et la baisse du solde naturel), et dont la tendance est plus marquée qu'à d'autres échelles. Cette évolution n'est pas homogène selon les communes (en hausse à Montois la Montagne, Marange Silvanne, mais en diminution à Vitry sur Orne, Moyeuville Petite).

Si la majeure partie des familles est constituée de couples parentaux (75% des familles), la monoparentalité est en hausse. Les foyers monoparentaux représentent 25% des familles au dernier recensement contre 11% en 1990. C'est un point d'attention alors que 50% des familles monoparentales vivent avec moins de 1 432 € par mois.

Le soutien aux ménages monoparentaux est d'autant plus important, notamment sur la question de la parentalité, car ces foyers accueillent principalement des grands adolescents ou des jeunes adultes (46% des 20-24 ans vivent dans un foyer monoparental contre 10% des moins de 3 ans).

Etat des forces et faiblesses du territoire :

De nombreux dispositifs et actions existent (animations parents-enfants, ludothèques, cafés des parents) mais leur fréquentation est inégale et elles ne sont pas présentes dans l'ensemble des communes.

Un accompagnement en matière de parentalité est particulièrement nécessaire pour les parents isolés ou en difficulté, notamment pour les monoparents d'adolescents ou de jeunes adultes.

Besoins identifiés

- Renforcer l'offre d'accompagnement à la parentalité (ex : groupes de parole, ateliers éducatifs), notamment pour les parents d'adolescents.
- Accompagner les parents aux enjeux de la petite enfance et de l'adolescence.
- Lutter contre l'isolement des parents, notamment dans les communes rurales.

AXE 5 : RENFORCER L'ACCES AUX DROITS POUR TOUS LES PUBLICS

Contexte et enjeux

Le niveau de vie médian dans la communauté de communes est de 1 833 €/mois. Le taux de pauvreté est de 16,1%, soit 8 270 personnes pauvres. C'est un taux supérieur à la moyenne nationale et légèrement supérieur à celui du département. Au sein des quatre communes les plus grandes de l'EPCI, ce taux atteint 17%.

En outre, 9,8% des ménages bénéficient des minima sociaux. 9 585 ménages sont allocataires de la CAF, dont 1 215 dépendent intégralement des prestations sociales.

Enfin, la présence de 4 510 personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté révèle l'existence de pauvretés souvent invisibles. Ces publics, souvent méconnus des acteurs de terrain, ne sollicitent pas toujours les services dont ils pourraient avoir pourtant besoin. Cela est renforcé par les difficultés d'accès aux droits, notamment dans le contexte de numérisation des démarches administratives.

1 888 jeunes sont en emploi et 615 sont en recherche d'emploi. Moins de la moitié des jeunes (15-24 ans) ont des emplois précaires (41% contre 53% en France). Le taux de chômage est de 19% chez les jeunes, légèrement inférieur à la moyenne nationale. Cependant, 495 jeunes hommes et 440 jeunes femmes (15-24 ans) ne sont ni en emploi ni en formation.

Etat des forces et faiblesses du territoire :

La CTG 2021-2025 a marqué une étape importante dans la territorialisation de l'accès aux droits. Cette période a vu une double évolution : d'un côté, le retrait progressif des institutions « en silos » et la généralisation des démarches dématérialisées, et de l'autre, le développement de nombreuses permanences dans les communes (Assistant.e.s Social.e.s, CLLAJ, ADIL, SOLEHIA, AIDE, impôts, Mission Locale, etc) et la mise en place d'un accès facilité à une série de démarches permise par le déploiement des espaces France Services (au nombre de 4 aujourd'hui).

Ces lieux, désormais bien identifiés par les habitants, favorisent une proximité accrue et un meilleur accès aux droits.

Cependant, l'information sur ces sujets n'est pas toujours bien identifiée par les publics, les horaires d'ouverture des permanences pas toujours accessibles aux publics actifs en emploi, la fracture numérique reste une réalité pour un grand nombre de personnes (séniors, mais pas que), tandis que les mécanismes d'accès au logement social ne sont pas toujours maîtrisés par les habitants. S'y ajoute enfin l'existence d'un CADA et d'un hébergement d'urgence à Rosselange, qui implique de nouveaux publics à accompagner.

Besoins identifiés

- Renforcer la coordination entre l'ensemble des acteurs concernés par l'accès aux droits.
- Faire connaître l'offre existante.
- Toucher des nouveaux publics parfois considérés comme invisibles (ex : personnes âgées, jeunes, familles monoparentales).
- Adapter l'offre aux particularités des territoires (ex : horaires étendus, lieux accessibles).

AXE 6 : DEVELOPPER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Contexte et enjeux

Face à l'évolution du profil de la population, l'animation de la cohésion sociale locale constitue un enjeu majeur. La commune connaît l'arrivée de nouveaux habitants en provenance de la métropole, souvent des familles monoparentales dont le réseau amical et familial n'est pas toujours présent dans le territoire. Le vieillissement de la population est engagé et la part des personnes isolées progresse. Par ailleurs, la précarité d'une partie de la population est importante, et des situations d'invisibilité potentielle existent.

Le territoire dispose de plusieurs atouts, tels que la présence d'un centre social à Moyeuvre-Grande, la diversification des terrains de loisirs sportifs dans les communes et un agenda culturel dynamique, soutenus par un tissu associatif riche et diversifié. Il est aussi confronté à des défis importants, notamment en matière d'animation de la vie locale.

Les associations rencontrent des difficultés liées à la baisse de leurs financements et au renouvellement des bénévoles. Par ailleurs, la Communauté de Communes ne dispose que d'un seul centre social, ce qui constitue une ressource limitée.

Besoins identifiés

- Anticiper les fragilités pour le futur de la vie associative, en suscitant et accompagnant l'engagement bénévole, en accompagnant les structures à solliciter les différentes sources de financement.
- Favoriser et permettre la cohésion et la médiation sociale sur le territoire en organisant des événements intergénérationnels et renforcer la solidarité locale, en créant du lien entre les anciens et les nouveaux habitants facilitant l'intégration et le vivre-ensemble.

DIAGNOSTIC COMPLET (SUPPORT POWERPOINT)

Etude préalable au renouvellement de la
CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE
Communauté de communes
Pays Orne-Moselle
Portrait social de territoire
Eléments socio-démographiques marquants,
identification des besoins et des enjeux locaux, point de
vue des acteurs sur le déploiement des actions 2021 -
2025

pom Pays Orne Moselle
communauté de communes

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Moselle

compas

SOMMAIRE

- **Portrait social du territoire**
 - *Contexte général / Logement*
 - *Les familles avec enfants*
 - *Les jeunes*
 - *Accès aux droits, niveaux de vie et pauvreté*
- L'analyse de l'offre locale soutenue au travers de la CTG 2021 - 2025
- Point de vue des acteurs sur le déploiement des actions de la CTG 2021 - 2025

Sommaire

- **Portrait social du territoire**
 - *Contexte général / Logement*
 - *Les familles avec enfants*
 - *Les jeunes*
 - *Accès aux droits, niveaux de vie et pauvreté*
- L'analyse de l'offre locale soutenue au travers de la CTG 2021 - 2025
- Point de vue des acteurs sur le déploiement des actions de la CTG 2021 - 2025

Le territoire d'étude

Les communes de la CC Pays Orne Moselle

Les **12 communes** de la CC du Pays Orne Moselle

Des **échelles de comparaison** :

- ▶ Les 4 grandes communes de la CCPOM (Amnéville, Rombas, Moyeuvre-Grande et Marange-Silvange)
- ▶ La CCPOM dans son ensemble
- ▶ Département de la Moselle (57),
- ▶ France hexagonale.



Le portrait statistique : Entre thématiques et publics



Un croisement des thématiques et des publics



CONTEXTE GÉNÉRAL & LOGEMENT



52 783 habitants au 1er janvier 2022

pom Pays
Orne
Moselle
communauté de communes



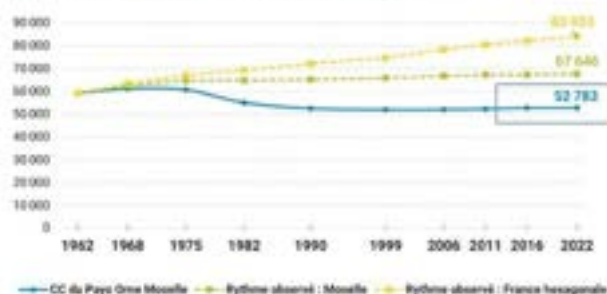
compas



Une grande stabilité de la population

Évolution de la population des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2022 - Traitements © Compas



Indique l'évolution qu'aurait connu CC du Pays Orne Moselle si le territoire avait suivi le rythme observé dans les territoires de comparaison.

Le nombre d'habitant, sur l'ensemble des 12 communes de la CCPOM, est quasi identique depuis le début des années 80 alors que la tendance nationale est à l'augmentation de la population.

Le territoire compte **52 783 habitants en 2022**.

compas



Des dynamiques de peuplement hétérogènes entre les communes

52 783 habitants (RP 2022)

Evolution entre 2016 et 2022 :

- **CCPOM: + 0,1 %**
- Les 4 plus grandes communes de la CCPOM : + 0,4 %
- Moselle : + 0,5 %
- France hexagonale : + 2,1 %
- Une population globale stable à l'échelle de l'intercommunalité, avec des disparités d'évolution entre les communes.
- Deux communes en décroissance démographique et deux communes en forte croissance.

Taux de variation de la population entre 2016 et 2022

CCPOM : +0,1%

- +5% et plus
- +0% à +5%
- 9% à 0%
- 9% et moins



	2022
Annerville	10 853
Bramaux	504
Clouange	3 591
Marange-Silvange	6 517
Montois-la-Montagne	2 717
Moyeuvre-Grande	7 320
Moyeuvre-Petite	443
Pierrevaliers	1 460
Rombas	9 534
Rosselange	2 403
Sainte-Marie-aux-Chênes	4 512
Vitry-sur-Orne	2 929
CC du Pays Orne Moselle	52 783



Source : Insee, RP 2016-2022 - Traitements ©Compas

8



Une décroissance des soldes naturels et migratoires sur une longue période

Soldes migratoires et naturels, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2022 - Traitements © Compas



- La stabilité démographique est le reflet de deux soldes à l'équilibre : le solde migratoire et le solde naturel.
- Ces soldes diminuent.
- Le premier grâce à un ralentissement des départs de populations au regard des arrivées, et le second du fait du vieillissement de la population (plus de décès, moins de naissances)



9



Une augmentation constante de logements qui permet de maintenir le nombre d'habitants

Taux de variation du parc de logements entre 2015 et 2021

CCPOM : +5%

- +9% et plus
- +5% à +9%
- +0% à +5%
- Diminution



- Le développement des logements est plus important sur le secteur sud de la CCPOM. Il atteint +12% en 6 ans pour Marange-Silvange.
- Malgré une dynamique de croissance du nombre de logement (à l'exception de deux communes), les communes du nord de l'EPCI ont connu une décroissance démographique.
- Celle-ci est le reflet de la modification du peuplement (diminution du nombre moyen d'habitants par logements) et de la crise économique que traverse le secteur de la sidérurgie depuis les années 1980 et qui a affecté de nombreuses communes de la Moselle.
- Avant de voir sa population augmenter, un territoire a besoin développer son parc de logements pour maintenir le nombre d'habitants.



Un vieillissement de la population qui s'installe significativement

Taille moyenne des ménages de la CCPOM :

En 1962 : 3,7 / 3,1 en France hexagonale

En 1990 : 2,8 / 2,6 en France hexagonale

En 2021 : 2,2 / 2,2 en France hexagonale

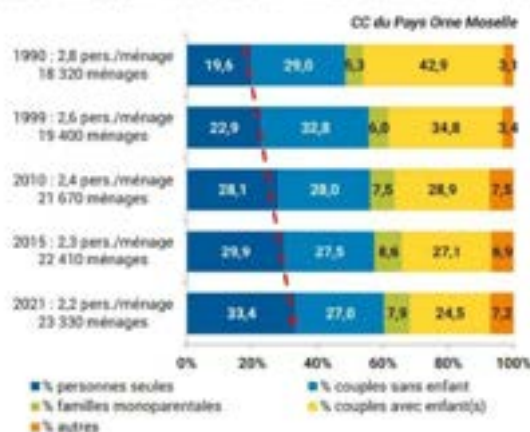
Moins d'un logement sur trois est habité par une famille avec enfant(s).

Entre 2015 et 2021 c'est :

- 450 ménages avec enfants
- + 130 ménages de couples sans enfant
- + 1 100 ménages de personnes seules

Évolution de la structure des ménages et de la taille moyenne des ménages

Source : Insee, RP 1990-2021 - Traitements © Compas

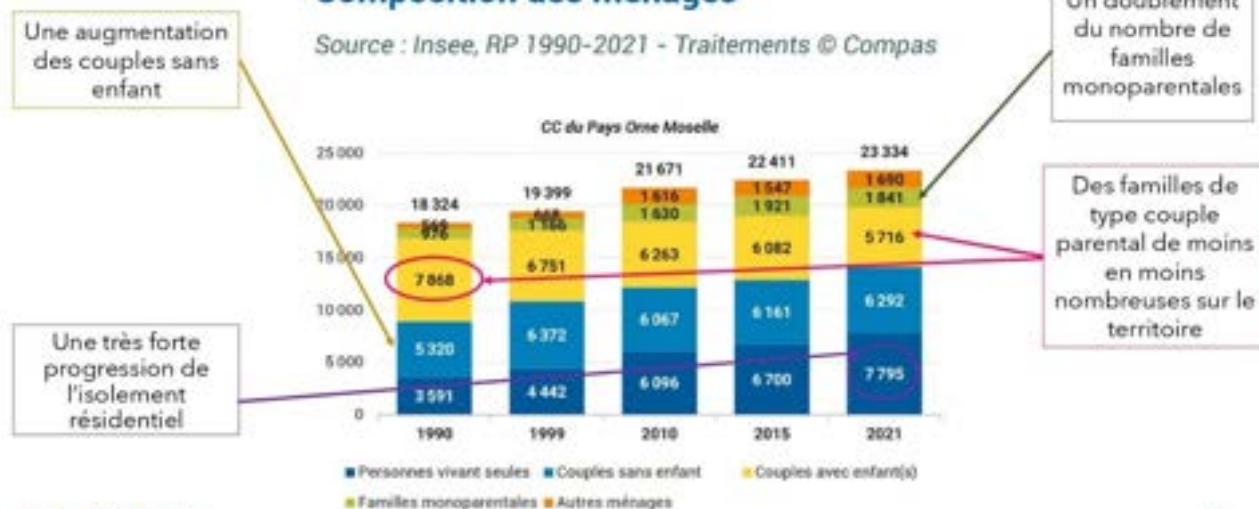




Structures familiales et structures par âges, deux éléments interdépendants

Composition des ménages

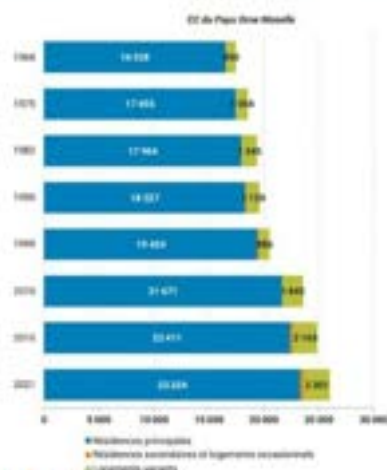
Source : Insee, RP 1990-2021 - Traitements © Compas



Une augmentation des résidences principales et des logements vacants

Évolution du nombre de logements

Source : Insee, RP 1968-2021 - Traitements © Compas



9 % des logements sont vacants (2 300 logements). C'est 8% en France. Cette tendance a progressé (+140 logements) entre 2015 et 2021. Les communes de Clouange et Moyeuvre-Grande sont les plus concernées (>15%).

Depuis plus de 20 ans, aux côtés de l'ANAH, la CCPOM propose des aides aux ménages dans le cadre de l'OPAH pour la rénovation de leur logement. Une étude spécifique sur la vacance a été réalisée en 2016.

La CCPOM s'appuie sur le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Dément, qui a mis en place un système unique de signalement. La collectivité encourage également le recours à l'intermédiation locative auprès des propriétaires.

90 % des logements sont des résidences principales leur nombre progresse (+4%, soit +900 logements) sur l'ensemble de l'intercommunalité entre 2015 et 2021.

La CCPOM n'est pas un territoire touristique. Le nombre de résidences secondaires et occasionnelles y est très faible.

Le territoire compte 3500 bénéficiaires d'une aide au logement, dont 49% dans le parc social (39% en Moselle).



Des grands logements en décalage avec la diminution de la taille des ménages

Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement

Source : Insee, RP 2015-2021 - Traitements © Compas



Un quart des logements de la commune d'Amnéville appartiennent au parc locatif social alors qu'ils représentent en moyenne 14% sur l'ensemble de la CCPOM.

Les **2/3 des ménages sont propriétaires** de leur logement.

L'évolution des petits ménages et des petits logements, depuis 1990

Source : Insee, RP 1990-2021 - Traitements © Compas



60% des résidences principales sont des maisons et 40% des appartements. La majorité des résidences principales sont des grands logements : **70% comportent 4 pièces ou plus**. Or, les besoins en petits logements sont de plus en plus importants au regard de l'évolution de la composition des ménages.



Des grands logements en décalage avec la diminution de la taille des ménages

Indicateur sur l'emploi	2011	2016	2022
Nombre d'emplois dans la zone	11 895	11 342	10 770
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	21 151	21 248	22 595
Indicateur de concentration d'emploi	56,2	53,4	47,7
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	56,7	57,1	58,2

Zone de lieu de travail	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	20 147	100	21 242	100	22 542	100
Résident dans la commune de résidence	3 811	18,9	3 137	14,8	3 052	13,5
Résident dans une commune autre que la commune de résidence	17 336	82,0	17 705	85,4	19 490	86,5

Le territoire compte près de 11 000 emplois, un nombre en diminution depuis 2011.

Dans le même temps, le nombre d'actifs a progressé sur la période,

⇒ **La part des personnes travaillant dans la commune diminue,**



Des grands logements en décalage avec la diminution de la taille des ménages

Statut professionnel	2011	2016	2022
Ensemble	24 704	21 087	20 994
des agriculteurs exploitants	27	29	0
des artisans, commerçants, chefs d'entreprise	940	800	710
des cadres et professions intermédiaires	1 848	2 755	2 202
des professions intermédiaires	8 919	8 430	8 391
des employés	8 995	8 759	8 580
des ouvriers	7 715	6 887	6 702

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2011	2016	2022
Nombre de chômeurs	3 436	3 625	2 828
Taux de chômage en %	14,0	14,7	11,6
Taux de chômage des 15 à 24 ans	29,7	29,9	22,9
Taux de chômage des 25 à 54 ans	11,8	12,7	10,8
Taux de chômage des 55 à 64 ans	11,8	13,4	11,2

Le nombre d'actifs en emploi progresse de façon régulière depuis 2011,

Deux dynamiques s'observent : la baisse du nombre d'habitants travaillant dans le secteur agricole, ou occupant des postes d'employés et d'ouvriers d'un côté, l'augmentation de celles des personnes occupant des emplois de cadres et de professions intermédiaires.

Le taux de chômage a fortement diminué sur la période 2016 - 2022 (11,6% en 2022 contre 14% en 2011).



Les enjeux des dynamiques de peuplement ainsi que pour l'accès et le maintien dans le logement

PEUPLEMENT



- L'évolution du parc de logements permet de maintenir le nombre d'habitants sur le territoire malgré le vieillissement de la population et la diminution de la taille moyenne des ménages. Une grande disparité nord/sud s'observe avec une tendance à la perte de population au nord compensée par un gain au sud.
- Quel projet de peuplement pour le territoire ?
- Un isolement résidentiel qui s'accroît en forte hausse, expliqué en partie par le vieillissement de la population mais aussi par la présence d'actifs vivant seuls :
- Quelle offre de services en termes de vie sociale pour ces (nouveaux) publics et pour prévenir l'isolement ?

MOBILITÉS



- Des mobilités résidentielles (arrivées et départs) importantes chez les jeunes ménages, et des arrivées plus nombreuses que les départs dans le parc locatif social et pour les propriétaires :
- Quelle prise en compte en termes d'information et d'intégration des nouveaux habitants ?
- L'arrivée de personnes venues de l'étranger (troisième provenance des nouveaux habitants) :
- Quelle intégration de ces personnes sur le territoire ?
- L'arrivée de familles (en couples et monoparentales) avec enfant(s) :
- Quels services pour la conciliation vie professionnelle / vie familiale ?

LOGEMENT



- 1/3 du parc locatif social concentré sur les communes d'Amnéville, et des ménages majoritairement propriétaires de leur logement :
- Comment faciliter l'accès au logement ?
- Une majorité de grands logements en décalage avec l'évolution de la structure des ménages :
- Quelle dynamique de territoire pour faciliter les parcours résidentiels lors des changements de situation (périodes d'études / décohabitation, séparations, vieillissement, etc.) ?

LES FAMILLES & LES ENFANTS



10 780 enfants de moins de 18 ans
-3,7% entre 2015 et 2021
20,4% de la population est mineure

pom Pays
 Orne
 Moselle
 communauté de communes



compas



Trois communes qui connaissent une croissance du nombre de familles

7 560 familles (RP 2021)
 1/3 des ménages du territoire

Autant de familles que de personnes vivant seules.

Une forte diminution du nombre de familles sur le secteur nord de la CCPOM.

Evolution entre 2015 et 2021 :

- **CCPOM: - 5,6 %**
- **Moselle: - 1,7 %**
- **France hexagonale: + 0,6 %**

Source : Insee, RP 2021	Familles
Annerville	1 565
Bronvieux	84
Cloange	383
Marange-Silvange	989
Montois-la-Montagne	402
Moyeuvre-Grande	1 011
Moyeuvre-Petite	64
Pierrevillers	215
Rombas	1 397
Rosselange	316
Sainte-Marie-aux-Chênes	724
Vitry-sur-Orne	408
CC du Pays Orne Moselle	7 557

Taux de variation des familles
 entre 2015 et 2021

CCPOM: -6%

- +10% et plus
- +0% à +10%
- 10% à 0%
- 10% et moins



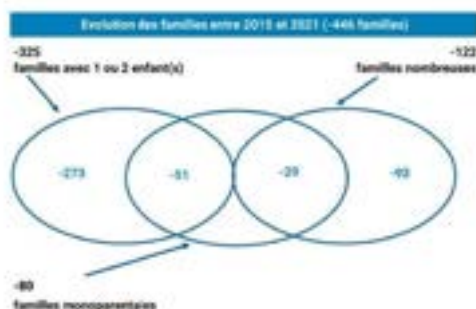
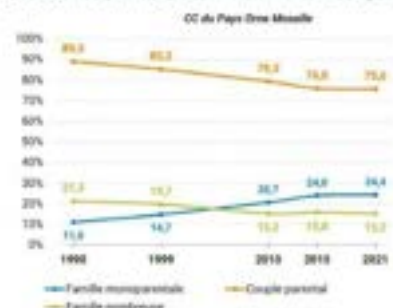
compas



La hausse de la monoparentalité traduit l'évolution des structures familiales sur le territoire

Type de familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2021 - Traitements © Compas



Après une évolution significative de la composition des familles depuis les années 2000, avec une baisse des couples parentaux et une hausse des familles monoparentales, **la structuration familiale se stabilise**.

Les couples parentaux (75,6%) restent nettement très majoritaires (71,1% en France).

La majorité des familles (85%) ont un ou deux enfants (82% en France).



La hausse de la monoparentalité traduit l'évolution des structures familiales sur le territoire

Part des familles monoparentales (enfant(s) de moins de 25 ans) en %



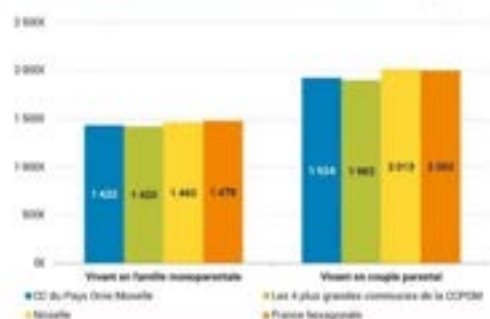
- 25% des familles sont monoparentales à l'échelle de la Communauté de Communes.
- Ce taux était de 11% en 1990.
- C'est autant qu'à l'échelle du département ou de la France Hexagonale.
- Des disparités existent entre les communes du territoire.
- A Rombas (29,5%), Clouange (34,3%), Amnéville (29%) ou Rosselange (29%), la part des foyers monoparentaux est supérieur à la tendance observée.



Des familles monoparentales plus exposées à la précarité économique

Niveau de vie médian des familles avec enfant(s)

Source : Insee, Filosofi 2021 - Traitements © Compas

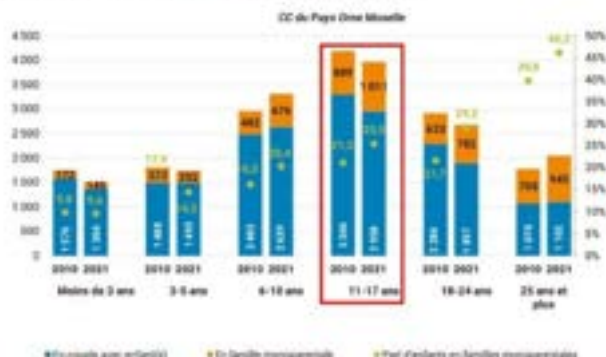


Les familles monoparentales restent les plus exposées au risque de pauvreté. **50% d'entre elles vivent avec moins de 1 432 € par mois.**



Répartition des enfants par type de familles

Source : Insee, RP 2010-2021 - Traitements © Compas



La monoparentalité concerne majoritairement les adolescents et pré-adolescents. A l'inverse, 90% des enfants de moins de trois ans vivent avec leurs deux parents.

24



Une précarité économique des familles en lien avec l'accès à l'emploi

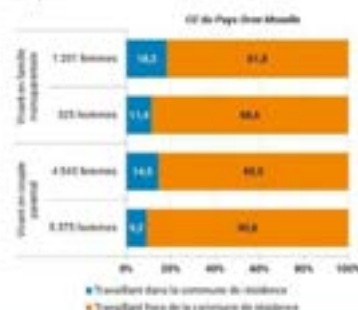
Taux d'activité de l'ensemble des parents selon le type de famille

Source : Insee, RP 2010-2021 - Traitements © Compas



Lieu de travail des parents

Source : Insee, RP fichiers détail 2021 - Traitements © Compas



Un taux d'emploi des parents proche de la moyenne de France métropolitaine, avec une forte progression sur la dernière décennie.

Le lieu de travail est quasi systématiquement situé hors de la commune de résidence.

25



Une légère baisse du nombre d'enfants mineurs sur le territoire, contrastée selon l'âge

Évolution du nombre de mineurs depuis le début des années 90

Source : Insee, RP 1990-2021 - Traitements © Compas



10 780 enfants de 0 à 17 ans (20 % de la population de la CCPOM est mineure).

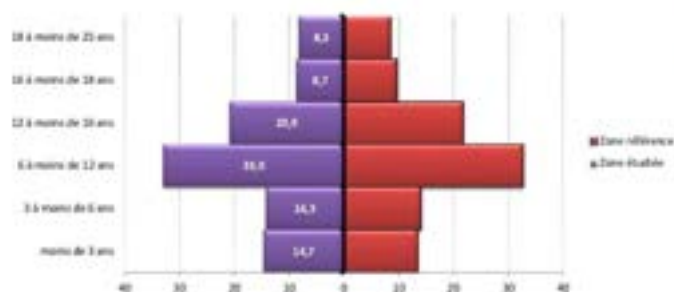
Le nombre de mineurs sur le territoire de la CCPOM a fortement diminué depuis le début des années 2000. Il est assez stable depuis 2010. Au sein des mineurs, la répartition par classes d'âge se modifie : les plus jeunes et les plus âgés sont de moins en moins nombreux.

Depuis 2015 :

- - 270 jeunes enfants de moins de 3 ans
- - 105 enfants de 3-5 ans
- + 205 enfants de 6-10 ans
- - 44 adolescents de 11-14 ans
- - 200 adolescents de 15-17 ans



Une légère baisse du nombre d'enfants mineurs sur le territoire, contrastée selon l'âge



Source : CAF, 2023

La structure de l'âge des enfants allocataires de la CAF est très proche de celle observée en Moselle.

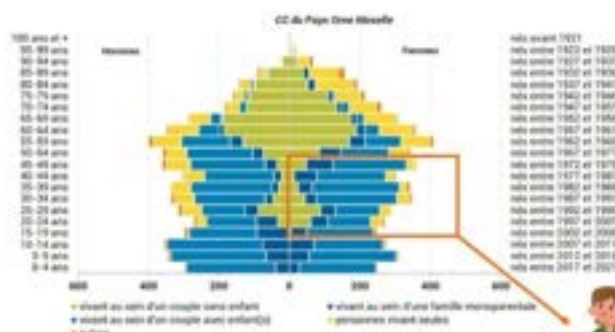
- Les moins de 3 ans y sont plus représentés (15% contre 13%)
- Les 6 - 16 ans sont légèrement moins importants en proportion (53% contre 54%)



Evolution attendue du nombre d'enfants

Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2021 - Traitements © Compas



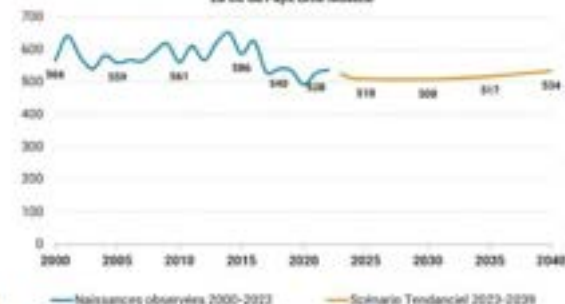
10 830 femmes de 15 à 49 ans, en âge d'avoir des enfants, parmi lesquelles :
1 750 femmes âgées de 30 à 34 ans et 1 720 de 35 à 39 ans



Une projection du nombre de naissances attendues

Source : Insee, RP 2016-2021 - Traitements © Compas

La CC du Pays Orne-Moselle



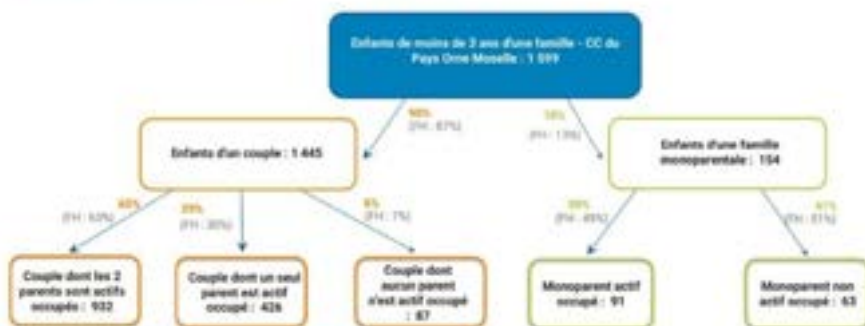
1 420 femmes vivant en couple sans enfant, 4 760 en couple parental et 1 160 en famille monoparentale
825 femmes vivant seules et 2400 chez leurs parents (dont 230 chez les 30 ans et plus)



PETITE ENFANCE : un besoin d'accueil potentiel plus important qu'ailleurs chez les 0-3 ans

Enfants de moins de 3 ans selon le type de famille et l'activité des parents

Source : Insee, RP 2021 - Traitements © Compas



334 - France-Strasbourg

1 025 enfants de moins de trois ans de la CCPOM ont tous leurs parents qui travaillent (soit 2/3 des 0-3 ans) et peuvent potentiellement nécessiter un besoin d'accueil.

A l'inverse, 150 enfants n'ont aucun de leurs parents en emploi. Cela concerne 40% des enfants vivant en familles monoparentales dont l'emploi est souvent conditionné à l'accès à un mode d'accueil.



PETITE ENFANCE : une capacité d'accueil théorique supérieure à celle des territoires de comparaison

Capacité théorique d'accueil des 0-2 ans par les modes d'accueil « formels »

Sources : Cnaf, 2022 & Insee, RP 2021 - Traitements © Compas



1 600 enfants de moins de 3 ans dans la CCPOM :

L'accueil individuel est le 1^{er} mode d'accueil auquel les parents du territoire ont recours.

228 Assistants Maternels Agréés offrant **684 places en accueil individuel** (42% ont plus de 55 ans) ;

260 places en accueils collectifs (EAJE) dont :

- 180 dans les cinq crèches communales,
- 80 dans les micro-crèches privées ;

81 places pour d'autres modes d'accueils (salariés à domicile et école maternelle).

Au total, **969 places d'accueil** recensées.

La part de parents faisant le choix de cesser ou de réduire leur temps de travail pour s'occuper de leur enfant est de 10%, comme en France.



ENFANCE : un besoin d'accueil potentiel qui augmente avec l'âge

Répartition des jeunes enfants vivant au sein d'une famille où tous les parents travaillent

Source : Insee, RP 2010-2011 - Traitements © Compas



Enfants de 6-10 ans vivant au sein d'une famille où tous les parents travaillent

Source : Insee, RP 2011 - Traitements © Compas



Le territoire compte **1 780 enfants de 3-5 ans** et **3 190 enfants de 6-10 ans** soit 3 361 enfants d'âge « primaire ».

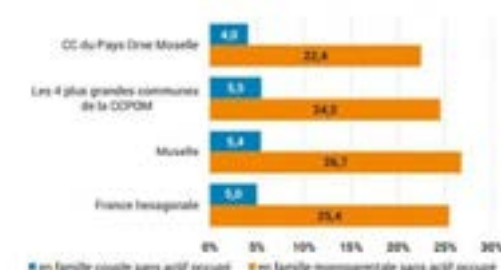
Le taux d'activité des parents augmente avec l'âge. 56 % des enfants de 3-5 ans ont tous leurs parents en emploi, c'est 66 % pour les 6-10 ans. Par conséquent les besoins d'accueil potentiels augmentent aussi.



ADOLESCENCE : l'emploi des parents corrélé avec des besoins potentiels d'accompagnement à la parentalité

Adolescents âgés de 11 à 17 ans dont aucun des parents n'est en emploi

Source : Insee, RP 2011 - Traitements © Compas



Le territoire compte **2 450 adolescents de 11-14 ans** et **1 780 adolescents de 15-17 ans**.

Le besoin d'accompagnement des adolescents quand aucun des parents ne travaille pose des enjeux propres à cette tranche d'âge. Sur le territoire ce sont 370 adolescents et leurs parents qui sont concernés.

Il peut par exemple se faire ressentir pour l'obtention du stage de troisième ou lors de la recherche des stages en seconde et première professionnelle. L'absence d'emploi du ou des parents réduit le réseau qui permet l'obtention de ces stages.



Une fragilité sociale des enfants moindre qu'ailleurs

Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2021 - Traitements © Compas



	Mineurs vulnérables 0-17 ans Nb	Indice de fragilité des enfants
Annerville	272	13
Breux	80	-
Clouange	73	14
Marange-Sivange	66	5
Montois-la-Montagne	19	3
Moyeuvre-Grande	198	13
Moyeuvre-Petite	80	-
Pierrevillers	190	-
Rombas	265	14
Rosselange	59	15
Sainte-Marie-aux-Chênes	74	7
Vitry-sur-Orne	49	8
La CC du Pays One Moselle	1 878	18
Les 4 plus grandes communes	800	11
Moselle	22 302	11
France hexagonale	1 621 301	12

Parmi les critères de fragilité étudiés, seul le **taux de mineurs vivant dans un logement locatif privé situé en collectif ancien est plus élevé sur le territoire qu'en France (9% des mineurs de la CCPOM contre 7% des mineurs en France hexagonale)**.

Les communes de Rosselange, Rombas et Clouange concentrent plus de fragilités. Globalement environ 1 080 mineurs sont en situation de fragilité potentielle sur la CCPOM.

Indice de fragilité des mineurs : score calculé à partir de six critères de 0 à 15 (0 est le meilleur, 15 le pire). Les communes de 0 à 10 sont potentiellement fragiles, et peuvent avoir besoin d'un soutien social, dès qu'il s'agit de 11 à 15 (à l'exception de 12).



Les enjeux autour des familles avec enfant(s) et de l'offre de service petite enfance et enfance

SERVICES AUX FAMILLES



- Une démographie familiale avec une tendance qui s'inverse : **diminution des enfants de moins de 6 ans et des adolescents et augmentation des âges intermédiaires** :
 - Quelle adaptation de l'offre de service pour accompagner les mutations démographiques ?
- **1 080 mineurs en situation de vulnérabilité** (cumulant au moins quatre facteurs de fragilité), avec notamment un parc locatif privé ancien surreprésenté sur le territoire :
 - Comment repérer et accompagner ces familles ? Quelle inclusion au sein des services aux familles ?

PETITE ENFANCE

- Une **capacité théorique d'accueil, moyenne portée essentiellement par l'accueil individuel chez les Assistants Maternels Agréés** et concentrée sur les 4 plus grandes communes de la CCPOM :
 - Quelle évolution du métier d'Assistant Maternels Agréés sur le territoire ? Quelle pérennité de l'offre d'accueil actuel ?
- Un **taux d'activité en forte progression**, y compris pour les familles monoparentales :
 - Comment concilier vie familiale et vie professionnelle ?
- Un **maillage territorial en accueil collectif partiel**, réparti sur 5 structures petite enfance :
 - Quel projet de territoire autour du maillage de l'offre de service ?

ENFANCE & ADOLESCENCE

- Un **besoin d'accueil potentiel élevé au regard du taux d'emploi des parents d'enfants et d'adolescents** :
 - Quelle accessibilité (géographique et financière) avec l'offre d'accueil du territoire ?
- Une **monoparentalité qui touche majoritairement les parents d'adolescents**, pouvant nécessiter un accompagnement lié aux besoins divers de cette tranche d'âge (différents des questionnements liés aux plus jeunes enfants) :
 - Quelle offre d'accompagnement proposée à ces parents ?

3 757 jeunes de 18-24 ans
-4,9% entre 2015 et 2021
7,1% de la population entre 18 et 24 ans



Catégories des jeunes adultes

Source : Insee, RP 2021 - Traitements © Cnesas

Les 3 757 jeunes de 18-24 ans vivant sur la CC du Pays Orne Moselle



Part de la population âgée de 18-24 ans en 2021

CEPOM: 7%



La grande majorité des jeunes encore présents sur la CCPOM vivent chez leurs parents (2 679 jeunes). Le territoire a également une part importante de jeunes actifs (1 888 en emploi et 615 en recherche d'emploi).

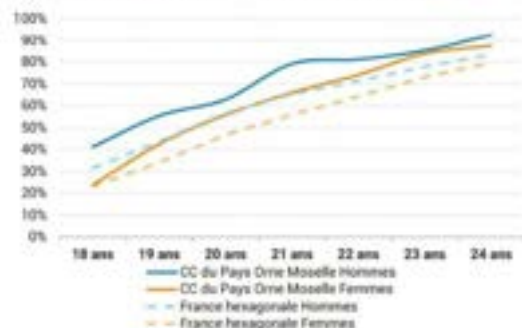
36



Une précarité de l'emploi moins marquée qu'en France métropolitaine

Taux d'activité des jeunes adultes

Source : Insee, RP 2021 - Traitements © Compas



Moins de la moitié des jeunes (15-24 ans) (41%) ont des emplois « précaires » (CDD, apprentissage, etc.). C'est 53% en France hexagonale.



Type de contrat des jeunes en emploi

Source : Insee, RP 2010-2021 - Traitements © Compas



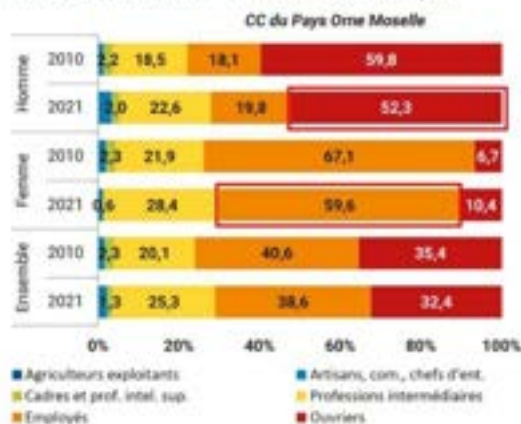
37



Des jeunes actifs employés ou ouvriers. Très peu de cadres et professions intellectuelles supérieures

Professions et catégories socioprofessionnelles des jeunes en emploi

Source : Insee, RP 2021 - Traitements © Compas



Les jeunes (15-24 ans) en emploi sont majoritairement ouvriers pour les hommes et employées pour les femmes.

Sur la dernière décennie, la part des professions intermédiaires a fortement augmenté (+5 points).



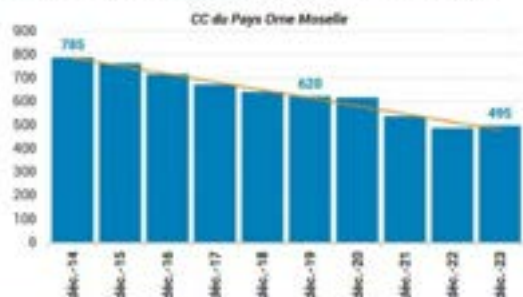
38



Une diminution du nombre d'inscrits à France Travail

Effectifs des jeunes demandeurs d'emploi (catégories ABC)

Source : Dares, 2014-2023 - Traitements © Compas



Un taux de chômage estimé (catégories ABC) à 19% chez les jeunes : un peu en dessous de la moyenne nationale.

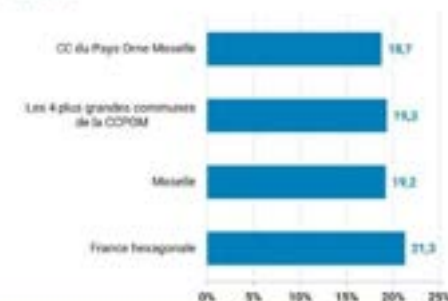
Près de 500 jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi, avec une forte baisse entre 2014 et 2023. Il s'agit des jeunes inscrits auprès de Pôle Emploi / France Travail.



40

Indice de chômage des jeunes (catégories ABC)

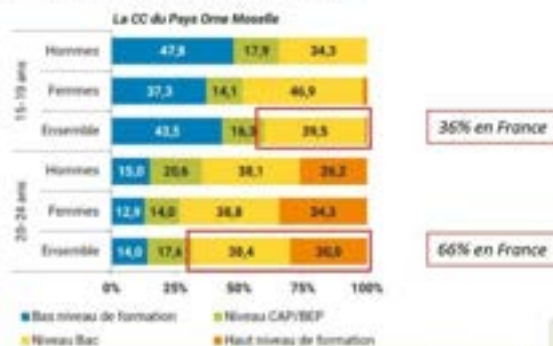
Sources : Dares, 2023 & Insee, RP 2021 - Traitements © Compas



Des jeunes plus souvent éloignés de l'emploi et la formation mais un peu plus diplômés

Niveaux de formation des jeunes non scolarisés

Source : Insee, RP 2021 - Traitements © Compas

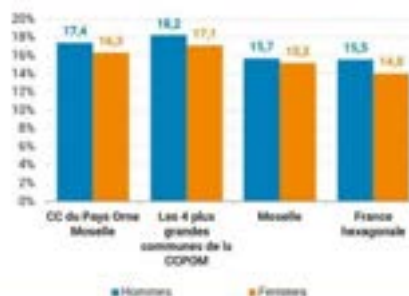


Les hommes de 15-24 ans sortent globalement de formation avec un niveau inférieur à celui des femmes.



Jeunes adultes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation

Source : Insee, RP 2021 - Traitements © Compas



495 hommes et 440 femmes (15-24 ans) ne sont ni en emploi, ni en formation. Un taux supérieur à la moyenne départementale.

41



Les enjeux autour des jeunes

AUTONOMIE ET INSERTION



- Un flux de jeunes (arrivées et départs) important sur le territoire :
- Comment repérer et accompagner ces jeunes ? Quelle inclusion territoriale ?
- Un enjeu lié au logement pour permettre la décohabitation, avec notamment beaucoup de jeunes en emploi vivant encore chez leurs parents :
- Quelle capacité d'accès à un logement autonome ?

ACCÈS AUX DROITS



- Des jeunes rapidement en emploi mais dans des situations pouvant être précaires (contrats non pérennes, bas revenus, etc.) :
- Quel accès à la vie socio-économique du territoire (commerces, sorties, loisirs, vie associative, etc.) ?
- Quel accès à la santé, à des actions de prévention, etc. (médecine, prévention des addictions, bien-être psychologique, etc.) ?

CITOYENNETÉ



- Au-delà des enjeux spécifiques du territoire :
- Comment valoriser l'expression des jeunes, encourager leurs initiatives et projets, etc. ?
- Comment repérer et communiquer efficacement avec ce public ?
- Quels ressources et espaces accessibles à ce public sur le territoire ?

ACCÈS AUX DROITS, NIVEAUX DE VIE ET PAUVRETE



pom Pays
Orne
Moselle
communauté de communes





Un niveau de vie hétérogène en fonction de la composition du ménage



Couple sans enfant
1 978 €



Couple avec enfant(s)
1 962 €



Homme seul
1 774 €



Femme seule
1 513 €



Familles monoparentales
1 441 €

Les couples ont des niveaux de vie globalement plus élevés que les personnes seules avec ou sans enfant(s).

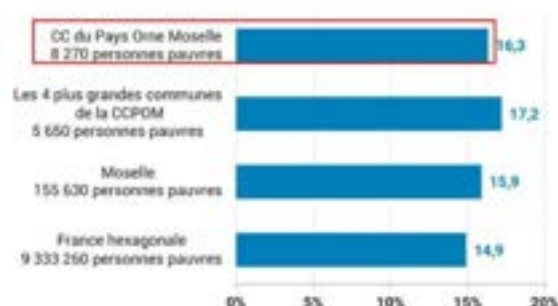
L'écart chez les couples, avec ou sans enfant, est faible sur le territoire. Les couples sans enfant de la CCPOM ont un niveau de vie plus faible qu'ailleurs.



Des niveaux de vie différents qui traduisent une exposition plus forte à la pauvreté

Taux de pauvreté

Source : Insee, Filosofi 2021 - Traitements © Compas



Taux de pauvreté : Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 1 158 €/mois (60% du niveau de vie médian national).

Environ 8 270 personnes pauvres sur le territoire. Le taux de pauvreté de la CCPOM est supérieur aux zones de comparaison.

De plus, de nombreux habitants vivent juste au-dessus de ce seuil à partir duquel de nombreuses prestations sont calculées :

- 1 980 personnes (+ 100 €)
- 2 530 personnes (+ 100 à 200 €)

Soit environ **4 510 personnes avec un niveau de vie fragile « sur le fil »**.



Des publics fragiles sur le territoire

Effectifs des populations selon les seuils de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2021 - Traitements & estimations © Compas



Des populations « sur le fil » : environ 4 400 personnes « invisibles »
Quelles **solvabilités** pour ces personnes ?

Des populations pauvres mais au-dessus des seuils d'accès aux droits : environ 1 680 personnes qui subissent ces effets de seuil
Quels **droits** pour ces personnes ?

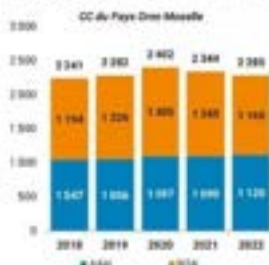
Près de 6 600 personnes en grande précarité
Quels **accompagnements** vers l'accès aux droits pour ces personnes ?



Des prestations sociales qui atténuent la pauvreté

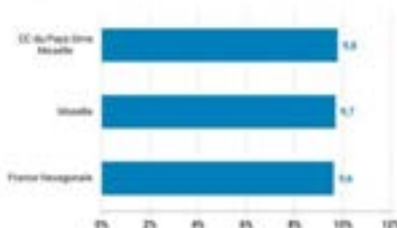
Évolution des allocataires des minima sociaux

Source : Cnaf, 2015-2022 - Traitements © Compas



Taux de couverture des ménages par les minima sociaux

Sources : Cnaf, 2022 & Insee, RP 2021 - Traitements © Compas

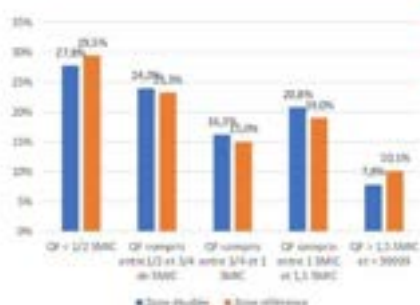


9,8% des ménages du territoire bénéficient des minima sociaux. C'est 9,7% en Moselle et 9,6% en France hexagonale. Entre 2018 et 2021 les nombres de bénéficiaires ont évolué : + 73 bénéficiaires de l'AAH et - 29 bénéficiaires du RSA. Un pic a été enregistré en 2020.

9 585 ménages allocataires de la Caf, dont 1 215 ménages dont des revenus dépendent intégralement des prestations sociales.

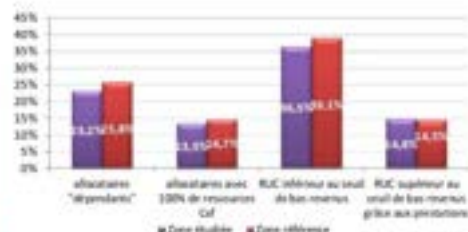


Des prestations sociales qui atténuent la pauvreté



Part des allocataires Caf dont les revenus sont constitués de prestations sociales à hauteur de 50% ou plus

Source : Cnaf, 2019 - Traitements © Compas



La part des bas quotient est inférieure à celle de la Moselle,

9 585 ménages allocataires de la Caf, dont 1 215 ménages dont des revenus dépendent intégralement des prestations sociales.

La part des allocataires présentant fragilités financières est inférieure à celle de la Moselle



48



Des prestations sociales qui atténuent la pauvreté

BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS SOLIDARITÉ ET INSERTION

	Zone d'habitat	Zone référence
SOLIDARITÉ ET INSERTION		
nombre de bénéficiaires	9 099	97 658
nombre de personnes couvertes	9 342	178 291
AAR		
nombre de bénéficiaires	1 333	21 839
nombre de personnes couvertes	1 405	32 104
COMPLÉMENT AAR		
nombre de bénéficiaires	517	2 569
RSA DROIT COMMUN		
nombre de bénéficiaires	2 228	24 081
nombre de personnes couvertes	2 295	47 923
RSA avec majoration isolement		
nombre de bénéficiaires	252	2 881
nombre de personnes couvertes	447	7 118
PRIME D'ACTIVITÉ		
nombre de bénéficiaires	3 238	59 960
nombre de personnes couvertes	5 985	113 387
- dont PPA et RSA	265	5 987

Le nombre de personnes couvertes comprend les allocataires, et éventuellement leur conjoint, leurs enfants et autres personnes à charge

Tous les pourcentages sont exprimés en part du nombre total des allocataires

AUTRES PRESTATIONS VERSÉES

	Zone d'habitat	Zone référence
POPULATION ALLOCATAIRE	4 299	881 330
Répartition selon la nature de la prestation		
Aides au logement	1 458	71 887
bénéficiaires et%	3 403	39 732
bénéficiaires AUL	830	24 438
bénéficiaires AUL	575	11 905
Prestation d'accueil de jour	1 365	31 982
Aides sociales diverses	31	433
Allocation de base	1 017	18 434
Prestation partagée d'entretien de l'habitat	153	2 488
Complément Aides de Santé des Villes	498	7 383
CMAP structure	66	1 468
Prestation d'entretien	1 940	31 986
Entretien domicile	1 219	18 917
Entretien familial	517	10 838
Allocation de soutien familial	183	30 594
Allocation de soutien scolaire	1 014	27 471
Allocation éducation enfant handicapé	238	4 138
Aides - journaliers de présence parentale	18	271
Famille bénéficiaire de l'Aide au Travail (AT)	311	4 784
Allocataires versés ALE ou Tempus Libre (ex-AT)	81 899	178 932
Allocation d'entretien (ALE)	18	1 430

Tous les pourcentages sont exprimés en part du nombre total des allocataires

La part des bénéficiaires du RSA est moins importante qu'en Moselle, mais inversement, les bénéficiaires de la prime d'activité sont plus nombreux.

Face à un public plus familial, les bénéficiaires de prestations d'accueil et d'entretien sont plus nombreux.



49



Des ménages fragiles qui peuvent être confrontés à un risque de rupture face au numérique

Indice de rupture face au numérique

Source : Insee, RP & RP fichiers détail 2021 & Filosofi 2021 - Traitements © Compas



L'indice de rupture face au numérique est de 13. C'est un peu moins qu'en France hexagonale (15).

La pauvreté est le facteur de risque de rupture face au numérique le plus marqué. Le taux de pauvreté est de 16% contre 15% en France métropolitaine. Les communes de **Rosselange, Clouange, Rombas** et **Moyeuvre-Grande** sont particulièrement concernées.



Une autonomie en termes de mobilité professionnelle nécessaire pour accéder à l'emploi sur le territoire

10 530 emplois / 22 100 actifs résidents sur la CCPOM
5 140 actifs sédentaires (habitent et travaillent sur la CCPOM)

Les actifs sédentaires sur la CC Pays Orne Moselle

51% des actifs travaillent à CCPOM, n'y résident pas

Metz	500 actifs occupés	8,3%
Hagondange	250 actifs occupés	4,4%
Maurmeyer-les-Metz	210 actifs occupés	4%
Hombcourt	160 actifs occupés	3,4%
Talange	160 actifs occupés	3%
Jaul	160 actifs occupés	2,9%
Jarny	160 actifs occupés	2,8%
Val de Bièvre	140 actifs occupés	2,4%

77% des actifs résident à CCPOM, n'y travaillent pas

Etranger	4 060 actifs occupés	22,8%
Metz	2 510 actifs occupés	14,7%
Thionville	1 560 actifs occupés	8,2%
Florange	750 actifs occupés	4,4%
Hagondange	540 actifs occupés	3,1%
Wuppy	520 actifs occupés	3,1%
Erancy	440 actifs occupés	2,6%
Bailly	380 actifs occupés	2,2%



Parmi les actifs travaillant à l'étranger :
1 685 actifs travaillent à Luxembourg
304 à Esch-sur-Alzette

XX Sédentaires = actifs résident et travaillant dans la CCPOM

XXI Ident actifs travaillant sur la commune



A retenir en matière de fragilité et de précarité

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT



- Un ménage sur 10 bénéficie des minima sociaux : **un phénomène de précarité à surveiller/prévenir dans le contexte de crise actuelle** :
- **Comment repérer et accompagner ces personnes ?**
- Des ménages pauvres qui subissent les effets de **seuil** (travailleurs pauvres, jeunes, familles monoparentales, personnes seules, etc.) :
- **Quel soutien pour les actifs en difficultés financières ?**
- Un territoire à dominante rurale, avec une forte **dépendance à la voiture** :
- **Quelle proximité des guichets et des services publics, via des relais et des actions d'aller-vers ?**

NON-RECOURS



- **8 270 personnes en situation de pauvreté sur le territoire et 4 510 personnes « quasi pauvres » sur le territoire** :
- **Comment informer et communiquer sur les dispositifs existants ?**
- **Comment prévenir l'enracinement dans la pauvreté et adapter les politiques tarifaires aux ressources des ménages ?**
- **Comment prendre en compte la diversité des freins à l'accès aux aides et aux droits** (fracture numérique, représentation de l'offre, mobilité empêchée, renoncement aux soins, etc.) ?

FRACTURE NUMÉRIQUE



- **Un risque de fracture numérique**, notamment pour les aînés et les personnes sans emploi :
- **Comment accompagner et éduquer à l'usage du numérique** (ateliers pour les aînés, médiateurs numériques, formations, actions ciblées, etc.) ?
- **Les communes de Rosselange, Clouange, Rombas et Moyeuvre-Grande plus exposées au risque de rupture numérique** :
- **Comment faciliter l'accès à l'équipement numérique** : pour les personnes sans emploi, les personnes isolées (équipement, aide au financement, etc.) ?

SOMMAIRE

- Propos introductif : la démarche CTG
- Portrait social du territoire
 - Contexte général / Logement
 - Les familles avec enfants
 - Les jeunes
 - Accès aux droits, niveaux de vie et pauvreté
- L'analyse de l'offre locale soutenue au travers de la CTG 2021 - 2025
- Point de vue des acteurs sur le déploiement des actions de la CTG 2021 - 2025

RECEPSEMENT DE L'OFFRE

- Le territoire se caractérise par une offre d'accueil pour les moins de 3 ans plutôt importante, malgré des disparités territoriales et une part importante d'assistantes maternelles proches de la retraite,
- En matière d'accueil périscolaire, les taux de fréquentation sont variables dans les différentes structures de l'intercommunalité,
- Le territoire dispose d'une offre a priori plutôt variée en matière d'animation à destination des parents et des enfants, dont la fréquentation reste à mieux caractériser, une fréquentation qui sera dynamisée par l'émergence d'un réseau parentalité,
- L'offre à destination des adolescents apparaît comme étant à renforcer au regard des enjeux identifiés,
- Enfin, il existe une variété de structures intervenant dans le domaine de l'accès aux droits permettant de répondre à différents types de besoins pour différents types de publics.

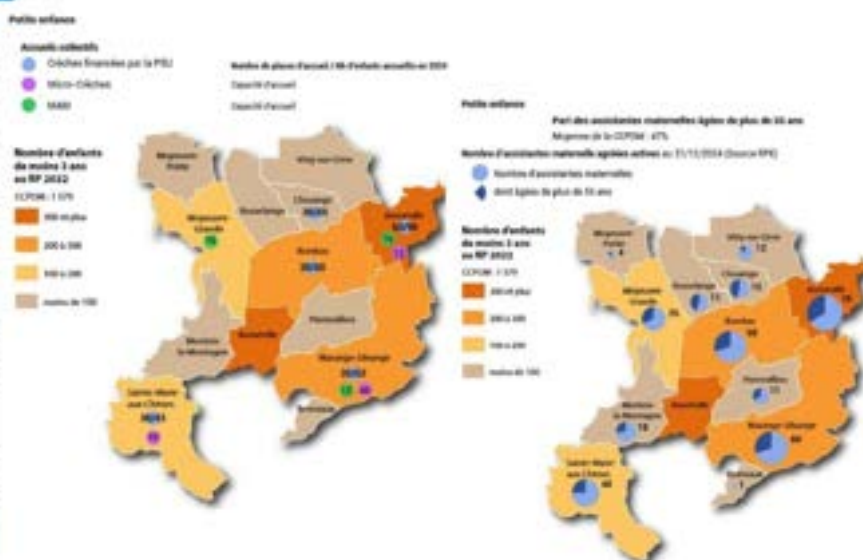
RECEPSEMENT DE L'OFFRE

La communauté de communes compte 969 places d'accueil de tout type, pour environ 1600 enfants, soit une capacité théorique d'accueil de 60%.

L'offre d'accueil collectif en matière de petite enfance est inégalement répartie dans le territoire, puisque 6 communes concentrent les modes d'accueils collectifs du territoire. La communauté de communes compte 314 assistantes maternelles dans son territoire.

A l'instar d'autres espaces, une partie de ces professionnelles est vieillissante : la moitié d'entre elles est âgée de plus de 55 ans et ainsi amenée dans les années à venir à partir en retraite.

La pyramide des âges des assistantes maternelles n'est pas la même partout. Elles sont plus âgées à Rosselange, Clouange et Amnéville, et plus jeunes dans la commune de Sainte-Marie-Aux-Chênes.



RECENSEMENT DE L'OFFRE

Enfance (3-5 ans)

Accueils périscolaires maternels (matin et soir)

Taux d'enfants de 3-5 ans accueillis (en %)

Nombre d'enfants de 3-5 ans au RP 2022
COPOM : 1 743

- 300 et plus
- 200 à 300
- 100 à 200
- moins de 100



Enfance (3-5 ans)

Accueils périscolaires maternels (mercredi)

Taux d'enfants de 3-5 ans accueillis (en %)

Nombre d'enfants de 3-5 ans au RP 2022
COPOM : 1 743

- 300 et plus
- 200 à 300
- 100 à 200
- moins de 100



10 des 12 communes de l'intercommunalité dispose d'un accueil périscolaire pour les maternels (matin et soir).

Le taux d'accueil des enfants dans les accueils périscolaires maternels est très variable selon les communes. Plus de 50% dans les communes de Clouange, Rombas, Moyeuville-Grande et Bronvaux, moins d'un tiers dans les communes de Montois-la-Montagne, Sainte-Marie-aux-Chênes, Rosselange ou Marange-Silvange.

Une situation plus disparate s'observe encore concernant les accueils du mercredi. Ce type d'accueil est moins répandu dans le territoire, et les taux d'accueils sont également très variables.

RECENSEMENT DE L'OFFRE

Enfance (3-5 ans)

Accueils extrascolaires maternels (vacances scolaires)

Taux d'enfants de 3-5 ans accueillis (en %)

Nombre d'enfants de 3-5 ans au RP 2022
COPOM : 1 743

- 300 et plus
- 200 à 300
- 100 à 200
- moins de 100



Les accueils extrascolaires maternels pour les vacances scolaires existent dans 7 communes de l'intercommunalité.

Les taux d'accueils varient fortement: 84% des enfants de Clouange, 11% des enfants de Marange-Silvange.

RECEPSEMENT DE L'OFFRE

Les dispositifs et structures d'accueils pour les adolescents existent dans 5 communes de l'intercommunalité.

Ils sont pluriels (accueils périscolaires, extrascolaires, clubs ados, etc.) et la fréquentation est variable :

- Une seule commune propose de l'aide aux devoirs,
- 2 communes proposent un club ados,
- 2 communes des camps et séjours ados dédiés.

Accueils adolescents (11-17 ans)

- Accueils périscolaires Ados : nb de places d'accueil / nb d'enfants différents accueillis en 2024
- Accueils extrascolaires Ados : nb de places d'accueil / nb d'enfants différents accueillis en 2024 (vacances scolaires)
- Camps et séjours ados : nb de places d'accueil / nb d'enfants différents accueillis en 2024
- Club Ados : nb de places d'accueil / nb d'enfants différents accueillis en 2024
- Aide aux devoirs : nb d'enfants différents accueillis en 2024
- Opération « Mille Jours Jeunesse » : nb d'enfants différents accueillis en 2024

Nombre d'adolescents de 11-17 ans au RP 2022
CCPOM : 4 245

- 600 et plus
- 400 à 600
- 200 à 400
- moins de 200



RECEPSEMENT DE L'OFFRE

Les structures et dispositifs réalisant de l'accompagnement à la parentalité sont divers en termes de formats proposés.

Deux communes proposent des animations parents-enfants (Marange - Silvange et Sainte-Marie-aux-Chênes) qui ont accueillis plus de 300 parents.

Le café des parents de Clouange a quant à lui accueillis 41 parents.

S'y ajoutent d'autres dispositifs, tels que :

- les Ludothèques de Sainte-Marie-aux-Chênes et de Clouange,
- l'École des tout petits de Moyeuve-Grande.

Accompagnement à la parentalité

- Animation parents-enfants : nb de créneaux d'accueils hebdomadaires / nb de parents accueillis en 2024
- Bibliothèque : nb de créneaux d'accueils hebdomadaires / nb de parents accueillis en 2024
- Ludothèque : nb de créneaux d'accueils hebdomadaires / nb de parents accueillis en 2024
- Café des parents : nb de créneaux d'accueils hebdomadaires / nb de parents accueillis en 2024
- École des tout petits : nb de parents accueillis en 2024
- Groupe de parole parents (projet en cours)



RECEPSEMENT DE L'OFFRE

En matière d'accès aux droits, une grande diversité de structures et de permanences permet d'apporter des réponses à des besoins et des publics divers (jeunes, seniors, familles, etc.).

La Mission locale dispose de deux antennes, quatre points d'accès France Services existent également (Rombas, Moyeuvre-Grande, Sainte-Marie-aux-Chênes), deux écrivains publics sont également présents dans le territoire.

Rombas, Moyeuvre-Grande, Sainte-Marie-aux-Chênes et Clouange sont les 4 communes de l'intercommunalité qui regroupent le plus de permanences ou de lieux d'accompagnements dans leur territoire.

Accès aux droits

- Assistante sociale
- Mission Locale
- MDS
- Assurance retraite
- France Services
- Autres permanences (mairie, famille, mutuelle communale, CCDF, La Poste, Conciliateur de justice, RAI, etc.)
- CPAM
- Ecrivain public
- Mutuelle de Santé, Emergence, SPP (CAP, EAP, etc.)
- Conseiller Numérique, COLA, DPA, PMS, etc.

Indice des besoins pour l'accès aux droits

CCPOM : 7

Moyenne : 6

France hexagonale : 8

7

6



SOMMAIRE

- Portrait social du territoire
 - Contexte général / Logement
 - Les familles avec enfants
 - Les jeunes
 - Accès aux droits, niveaux de vie et pauvreté
- L'analyse de l'offre locale soutenue au travers de la CTG 2021 - 2025
- Point de vue des acteurs sur le déploiement des actions de la CTG 2021 - 2025



POINT DE VUE DES ACTEURS SUR LE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS DE LA CTG



Une approche qualitative en complément du diagnostic chiffré

Pour compléter l'approche chiffrée, les acteurs impliqués dans le déploiement des actions de la CTG ont travaillé à analyser la façon dont celles-ci se sont développées en mettant en évidence:

- **Leur avancement** : les besoins non couverts par les réponses existantes, les actions en cours de réalisation, et celles qui répondent directement aux besoins identifiés,
- **Les adaptations à envisager** au regard de cette analyse, ainsi qu'à partir des constats formulés au travers du diagnostic du territoire.



POINT DE VUE DES ACTEURS SUR LE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS DE LA CTG



Une approche qualitative en complément du diagnostic chiffré

Atouts	Faiblesses
Représente une force ou une qualité positive interne à votre organisation ou territoire Exemples : des ressources disponibles, des compétences spécifiques, un bon réseau, ou une position stratégique, etc. Question à se poser : Quelles sont nos forces qui nous donnent un avantage ?	Désigne une limite ou un point faible interne à l'organisation ou au territoire qui freine votre développement ou diminue votre efficacité Exemples : un manque de moyens, une organisation insuffisante, ou des lacunes dans certaines compétences, etc. Question à se poser : Quels sont nos points faibles qui pourraient nous gêner ?
Opportunités	Menaces
Correspond à une occasion ou une situation favorable externe qui pourrait être exploitée pour avancer ou se développer Exemples : une nouvelle politique publique, une tendance positive, des financements disponibles, un partenariat potentiel, etc. Question à se poser : Quels éléments externes peuvent nous aider à réussir ?	Cela représente un danger ou un risque externe qui pourrait freiner ou nuire à votre projet ou organisation Exemples : une concurrence accrue, des changements réglementaires, ou une crise économique, etc. Question à se poser : Quels facteurs externes pourraient nous poser problème ou nuire à nos objectifs ?



Petite enfance : une offre de service développée et diversifiée

	Les forces	Les points d'amélioration
Interne	- Relais petite enfance mieux organisé, avec des relations partenariales et une proximité avec le terrain (itinérance) - Développement des premiers liens entre la petite enfance et la scolarité : mise en place d'actions passerelles en partenariat avec les professionnels de la petite enfance et les enseignants en école maternelle - Offre d'accueil plurielle	- Partenariat avec l'Éducation nationale à poursuivre et renforcer localement - Une qualité d'accueil à travailler / conforter
Externe	- Partenariat actif entre la CAF et la CCPOM - Permanences d'accompagnement par les acteurs du territoire dans les communes pour l'accompagnement des familles : PMI, centre social polyvalent, etc.	- Offre d'accueil mise en tension par le manque d'attractivité des métiers de la petite enfance : - Baisse des Assistant.e.s Maternel.le.s (départs en retraite, cessation d'activité) - Turn-over important des équipes en accueil collectif - Législation plus stricte (décret avril 2025) - Difficultés de recrutement - Une captation par le Luxembourg (plus attractif en revenus et en niveau de prestations familiales)

Petite enfance : un axe majeur de la CTG 2021-2025 avec un fort développement

De nombreuses orientations menées ou en cours de réalisation

Les actions réalisées qui répondent aux besoins

Les actions amorcées et/ou à requalifier

Les besoins non couverts



Dans le cadre de la CTG 2021-2025, de nombreuses actions ont été réalisées et/ou amorcées en faveur de la petite enfance, en cohérence avec les besoins observés. La majorité d'entre elles nécessitent d'être poursuivies dans la prochaine CTG.

Le Relais Petite Enfance (RPE) porté par la CCPOM est structurant en termes de coordination de l'offre et d'accompagnement des familles. Sa réorganisation en deux antennes lui permet d'être au plus proche des familles.

Petite enfance : un axe à poursuivre dans la prochaine CTG, notamment dans le cadre du SPPE

Des adaptations à envisager

Poursuivre le positionnement central du RPE

- Orienter les familles de façon systématique vers le RPE

Renforcer les dynamiques autour de l'accompagnement des parents et futurs parents

- Renforcer le réseau parentalité
- Promouvoir les ateliers parents-enfants menés dans les structures existantes
- Créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Donner une place aux parents dans le développement d'actions qui les concerne
- Communiquer via l'ensemble des supports existants (panneau Pocket, agenda de la CCPOM, etc.)

Accompagner la qualité d'accueil

- Poursuivre le fonctionnement des structures petite enfance en multi-âges
- Tenir à jours les disponibilités d'accueil occasionnel et d'urgence avec un temps de mise à jour régulier
- Travailler la qualité / les projets d'accueil en application du nouveau référentiel
- Poursuivre les actions en faveur des familles en difficulté : handicap des enfants, le relais parental, accueil d'urgence, etc.

Des actions en inadéquation avec les besoins

Les réunions d'informations dans les communes semblent inadéquates aux demandes d'information des parents immédiats et tout au long de l'année. Les supports numériques sont à privilégier pour la prochaine CTG.

Les nouveaux défis à prendre en compte

Accompagner un développement de l'accueil collectif cohérent au regard des besoins : étudier les demandes d'implantation des crèches privées au regard des besoins et des demandes d'accueil

Un enjeu transversal autour de l'attractivité des métiers du social

Comment renforcer l'attractivité des métiers au niveau local ?
Comment promouvoir les formations dans ce domaine et mieux faire connaître les différents parcours professionnels ?



► **Enfance** : une meilleure articulation de l'offre locale et une dynamique à développer autour des publics spécifiques

	Les forces	Les points d'amélioration
Interne	- Équipes d'animation impliquées, avec : - Professionnels expérimentés et formés - Liens avec les parents et avec les enseignants - Volonté d'amélioration de la qualité du service - Service qui répond mieux aux besoins avec l'ouverture des nouvelles plages d'accueil (mercredi éducatif, accueils matins et soirs, etc.)	- Locaux avec une capacité d'accueil restreinte, limitant le développement de l'offre - Intégration des enfants en situation de handicap qui reste à poursuivre
Externe	- Accessibilité financière des ALPAISH avec la mise en place d'une tarification selon le quotient familial de la famille subventionnée par la Caf - Développement d'un partenariat avec France travail et la mission locale pour faire découvrir les métiers de l'animation, notamment auprès des jeunes	- Offre d'accueil mise en tension par le manque d'attractivité des métiers de l'animation et de l'enfance : - manque de personnel pour respecter les taux d'encadrement - fort besoin de soutien pour les équipes en tensions - formations à poursuivre et développer (besoins de l'enfant, handicap, etc.) - cadre réglementaire contraint pour impliquer les AESH - faible rémunération et plannings fractionnés - augmentation du niveau d'exigence des parents - De nouveaux besoins d'accueil : arrivée de famille avec enfants étrangers avec des difficultés spécifiques (CADA) - L'instabilité des soutiens financiers actionnables limitant les projections / les études de faisabilité à moyen ou long terme - La réduction des plans d'accompagnement auprès des familles (aides aux familles, intervention de TSF, etc.)

Enfance : une coordination intercommunale à renforcer pour une complémentarité des offres efficace

Des actions envisagées qui nécessitent du temps et des adaptations

Les actions réalisées qui répondent aux besoins

Analyse des réponses – Enfance

Relever les besoins et besoins des communes de la zone d'analyse.

Construire une offre commune aux communes, en tenant compte des besoins des communes, en tenant compte des besoins des communes, en tenant compte des besoins des communes.

Les actions amorcées et/ou à requalifier

Analyse des réponses – Enfance

Relever les besoins et besoins des communes de la zone d'analyse.

Construire une offre commune aux communes, en tenant compte des besoins des communes, en tenant compte des besoins des communes, en tenant compte des besoins des communes.

Les besoins non couverts

Analyse des réponses – Enfance

Relever les besoins et besoins des communes de la zone d'analyse.

Construire une offre commune aux communes, en tenant compte des besoins des communes, en tenant compte des besoins des communes, en tenant compte des besoins des communes.

Dans le cadre de la CTG 2021-2025, malgré un démarrage progressif des actions, peu d'entre elles sont entièrement abouties et certaines nécessitent des ajustements. Cela s'explique par des disparités dans les rythmes, les moyens et les ambitions des communes.

Toutefois, les prémices d'une coordination intercommunale ont permis une avancée notable : l'ouverture des ALSH sur toutes les périodes de vacances scolaires, grâce à une complémentarité entre les communes. Cette dynamique prometteuse mérite d'être poursuivie et structurée pour renforcer la coopération et garantir une réponse cohérente aux besoins du territoire.

Enfance : des initiatives à poursuivre et ajuster dans la prochaine CTG

Des adaptations à envisager

Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap

- Développer la connaissance et l'accès au dispositif PAH
- Poursuivre et renforcer les formations des personnels encadrant autour de l'accueil des enfants en situation de handicap

Améliorer la coordination locale – partenariat entre les communes

- Poursuivre et institutionnaliser une organisation coordonnée et complémentaire des périodes d'ouvertures des ALSH vacances

Des actions en inadéquation avec les besoins

Développer un Conseil Communautaire des Jeunes : compétence communale avec des volontés différentes selon les communes

Les nouveaux défis à prendre en compte

- Renforcer les liens entre parents et équipes des ACM : envisager des temps de rencontre formels (ex : inscriptions sur site, etc.)
- Promouvoir et développer les accompagnements à la parentalité menés dans les structures existantes (type café des parents)
- Orienter les parents en demande de soutien individuel à la parentalité : accompagner les familles de façon confidentielle et individualisée

Enjeux transversaux avec la jeunesse

- Développer un réseau d'acteurs enfance – jeunesse avec :
 - ↳ Une meilleure interconnaissance et communication : Comment partager les expériences ? Comment communiquer de façon numérique auprès des familles ? Comment identifier et partager les ressources humaines localement disponibles (par exemple les professionnels avec un BE vélo) ?
 - ↳ Une mutualisation – harmonisation des dynamiques : Comment recenser les lieux d'accueil et des actions existantes en faveur des enfants ? Quelle disponibilité des locaux communaux ? Quelles aides de l'Etat pour le transport des enfants ?
 - ↳ Une ouverture au champ médico-social pour l'orientation des familles et la qualité d'accueil : Comment développer des articulations autour des enfants bénéficiant de plusieurs suivi-accompagnements ?
 - ↳ Promouvoir des passerelles des ACM « enfance » vers l'offre de service « ados » pour favoriser une continuité éducative sur le territoire (liens avec les PEdT)
 - ↳ Valoriser la fonction d'animation : harmonisation de la rémunération dans les ACM
 - ↳ Développer l'accueil des (nouveaux) publics spécifiques : enfants primo-arrivants, familles vulnérables, etc.

Un enjeu transversal autour de l'attractivité des métiers du social

Comment renforcer l'attractivité des métiers au niveau local ? Comment promouvoir les formations dans ce domaine et mieux faire connaître les différents parcours professionnels ?



► **Jeunesse : des expérimentations sur lesquelles s'appuyer pour lever les freins à l'accueil de ce public**

	Les forces	Les points d'amélioratio
Interne	- Des communes qui portent des initiatives jeunesse inspirantes : - Un CMI à Marange-Silvange - Une liaison entre le club ados et le collège à Marange-Silvange - Actions jeunesse multiples et présence des animateurs au CA du collège de Rombas - Une multiplicité d'acteurs ressource présent dans le territoire au-delà des communes : - Dispositif « découverte des métiers » au collège - Équipe de prévention spécialisée (CMSEA) à Moyeuvre-Grande	- La méconnaissance des structures d'accueil et d'accompagnement par les jeunes - La mauvaise image que les encadrants peuvent avoir des jeunes - Le manque de passerelles entre les services de l'enfance et ceux de la jeunesse - La nécessité d'aller vers les jeunes et de prendre en compte leur parole dans le développement des politiques publiques qui les concernent - L'absence de réflexion sur l'accueil des adolescents en situation de handicap
Externe	La généralisation de la Prestation de Service (PS) jeunes par la Caf (modèle de financement par ETP)	- Le manque d'intérêt que les jeunes peuvent avoir pour les accueils conventionnels (type club ados de Marange-Silvange) - Des projets limités par le manque d'attractivité des métiers de l'animation – peu de personnel dédié et formé au public adolescents - Des financements qui diminuent - L'usage du numérique qui nécessite un repositionnement des actions en faveur des jeunes

Jeunesse : une offre de service à construire avec et pour les adolescents et les jeunes adultes du territoire

Des actions qui nécessitent des réflexions croisées

Les actions réalisées qui répondent aux besoins

Les actions amorcées et/ou à requalifier

Les besoins non couverts



La jeunesse était un axe moins développé de la CTG 2021-2025, comportant moins d'actions que les autres, dont peu ont abouti. Ce constat en fait un enjeu prioritaire pour la prochaine CTG afin de mieux structurer et développer cette thématique essentielle.

L'offre de services pour la jeunesse, compétence communale, reste très hétérogène selon les territoires et peu de communes disposent de personnel formé et dédié à cet accueil. Les initiatives expérimentées, bien que pertinentes, gagneraient à être ajustées et/ou dupliquées sur d'autres communes. Cependant, le manque de lien entre les acteurs de la jeunesse, de l'emploi et de l'insertion freine une approche cohérente. Les passerelles mises en place avec un collège sont encourageantes et devraient être élargies à d'autres établissements (collèges, lycées).

Jeunesse : un enjeu majeur à développer dans la prochaine CTG pour prendre en compte les 11-25 ans

Des adaptations à envisager

Développer des lieux de convivialité pour les jeunes

- Développer une offre d'accueil et d'accompagnement en mobilisant les jeunes dans la réflexion de celle-ci (diagnostic jeunesse par et pour les jeunes)
- Renforcer le partenariat avec les collèges et les lycées du territoire

Développer la mobilité des jeunes sur le territoire

- S'appuyer sur les réseaux de transports existants
- Développer d'autres modalités de déplacements (covoiturage des parents, déplacements doux, transport collectif, etc.)

Accompagner les jeunes dans leur orientation et leur insertion sociale et professionnelle

- Réfléchir à des actions de type bourse d'emplois, job dating, etc.
- Promouvoir des formations vers les métiers du social (cf. enjeu transversal)

Les nouveaux défis à prendre en compte

- Accompagner les parents d'adolescents : proposer des formats et espaces répondant aux besoins et questionnements des parents d'adolescents (orientation, scolarité, insertion, addictions, gestion des réseaux sociaux, sexualité, etc.)
- Repérer les jeunes en situation de fragilité (ex : ni-ni) et lutter contre l'autocensure
- Développer l'autonomie des jeunes (soutien aux projets, gestion de la vie quotidienne, participation citoyenne)
- Réfléchir à des actions de promotion de la santé globale des ados (santé physique et mentale, isolement, sentiment de rejet, éco-anxiété)
- Utiliser les outils numériques comme levier de participation et d'information

Enjeux transversaux avec l'enfance

Développer un réseau d'acteurs enfance - jeunesse
(cf. page 13)

Un enjeu transversal autour de l'attractivité des métiers du social

Comment renforcer l'attractivité des métiers au niveau local ? Comment promouvoir les formations dans ce domaine et mieux faire connaître les différents parcours professionnels ?



► **Accès aux droits : une « territorialisation » des institutions pour offrir un accompagnement global et coordonné**

	Les forces	Les points d'amélioration
Interne	- Augmentation du nombre de logements sociaux - Création des Maisons France Services	- Mauvaise orientation ou accompagnement insuffisant dans les démarches pour effectuer une demande de logement social - Insalubrité de certains logements - Méconnaissance et/ou manque de communication des possibilités d'accompagnement autour des droits - Accessibilité limitée des services pour certains publics, notamment les actifs
Externe	Développement et diversité des permanences des partenaires dans les communes : Assistant.e.s Social.e.s, CLAI, ADIL, SOLEIRA, AIDE, impôts, missions locales, etc...	- Implantation d'un CADA à Roselange, avec de nouveaux publics à accompagner - Risques de ruptures des droits pour certains publics : - Mise en place des 15h hebdomadaire d'activité pour les bénéficiaires du RSA difficile - Phénomène de fracture numérique avec la dématérialisation des démarches - Complexité des démarches - Barrière de la langue

▶ Accès aux droits : une offre de service développée de façon interinstitutionnelle au service des habitants

Des actions envisagées qui nécessitent du temps et des adaptations

Les actions réalisées qui répondent aux besoins

Les actions amorcées et/ou à requalifier

Les besoins non couverts



La CTG 2021-2025 a marqué une étape importante dans la territorialisation de l'accès aux droits. Cette période a vu une double évolution : d'un côté, le retrait progressif des institutions « en silos » et la généralisation des démarches dématérialisées, et de l'autre, la relocalisation des permanences et la mise en place d'un accompagnement global incarné par la création des Maisons France Services. Ces lieux, désormais bien identifiés par les habitants, favorisent une proximité accrue et un meilleur accès aux droits. Cette dynamique constitue une base solide à poursuivre et à renforcer pour répondre aux besoins des territoires.

▶ Accès aux droits : un axe à poursuivre dans la prochaine CTG

Des adaptations à envisager

Actualiser les supports de communication de façon continue

- Présenter l'offre de service et ses évolutions aux services communautaires et aux communes
- Mettre à jours les informations (adresses, permanences, numéro de téléphone, etc.) de façon régulière

Renforcer les liens avec les conseillers numériques et les conseillers France Services

- Ouvrir les réunions aux partenaires locaux pour mieux orienter les usagers de façon coordonnée
- Améliorer l'orientation de tous les publics vers les conseillers numériques

Les nouveaux défis à prendre en compte

Accompagner l'accès et le maintien dans le logement

- Réfléchir à un permis de louer (articulation avec le PLH existant)
- Accompagner et orienter les habitants dans leurs demandes de logement social

Accompagner les nouveaux publics

- Développer des aides spécifiques pour les personnes étrangères



Vie sociale : une vie associative riche à accompagner et développer

	Les forces	Les points d'amélioration
Interne	- La création d'un centre social à Moyeuvre-Grande - Diversification des terrains de loisirs sportifs dans les communes - Riche agenda culturel - des partenaires investis qui permettent la réalisation d'événements sur le territoire - Tissu associatif riche et diversifié	- Un seul projet social agréé par la Caf - Renouvellement difficile des bénévoles
Externe	Evénements fédérateurs au-delà du territoire (par exemple les JO 2024)	Baisse des subventions aux associations

Vie sociale : intégrer les enjeux de la vie associative dans la prochaine CTG

Les défis à prendre en compte

Anticiper les fragilités pour le futur de la vie associative

- Susciter et accompagner l'engagement bénévole
- Accompagner les structures à solliciter les différentes sources de financement

Favoriser et permettre la cohésion et la médiation sociale sur le territoire

- Organiser des événements intergénérationnels et renforcer la solidarité locale
- Créer du lien entre les anciens et les nouveaux habitants facilitant l'intégration et le vivre-ensemble

Un enjeu transversal autour de l'attractivité des métiers du social

Comment renforcer l'attractivité des métiers au niveau local ? Comment promouvoir les formations dans ce domaine et mieux faire connaître les différents parcours professionnels ?



84

Contact :

Ugo Soudrie
06 71 44 64 56
ugo.soudrie@compas-tis.com

Pour aller plus loin...

Retrouvez nos ressources :

<http://www.lecompas.fr/>



ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

a. Liste des équipements et services soutenus par la CCPOM et la CAF, et en gestion directe par l'EPCI

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

Commune	Nom et adresse de la structure	Nombre de places
Amneville	Multi-accueil La Forêt enchantée Rue Pasteur 57 360 Amnéville	60
Clouange	Multi-accueil Les Moussaillons Rue du Fil Bleu 57 185 Clouange	30
Marange Silvange	Multi-accueil La Tanière des Loupiots Rue des Pionniers 57 535 Marange-Silvange	30
Rombas	Multi-accueil Les Petits Amis Rue Jean-Jacques Rousseau 57 120 Rombas	30
Sainte Marie Aux Chênes	Multi-accueil Les Ecureuils Avenue de l'Europe 57 255 Sainte Marie aux Chênes	30

Relais Petite Enfance

Collectivité	Nom et adresse de la structure (siège)
CCPOM	Relais Petite Enfance Rue PASTEUR 57 360 Amnéville

Poste de chargé de coopération

Employeur	Nombre d'ETP	Thématiques
CCPOM	1	Petite enfance Parentalité Enfance Jeunesse Animation de la Vie Sociale Accès aux droits

b. Liste des équipements et services soutenus par la CCPOM et la CAF

Services d'accueil au domicile des parents

Commune	Nom et adresse de la structure
Service dispensé sur tout le territoire de la CCPOM	Service « Taties à toute heure » - Association Alys

c. Liste des équipements et services soutenus par la CAF

Micro-crèche PAJE

Commune	Nom et adresse de la structure	Nombre de places
Amnéville	Micro-crèche Les petits explorateurs 5 Impasse du Maréchal Oudinot 57 360 Amnéville	12
Marange Silvange	Micro-crèche Le Nid des Petits 70 rue Saint François 57 535 Marange Silvange	12
Marange Silvange	Micro-crèche Le Nid des Petits 2 70 rue Saint François 57 535 Marange Silvange	12
Marange Silvange	Micro-crèche Lily et Pablo Les Choupiçons 3b rue Shirin Ebadi 57 535 Marange Silvange	12
Marange Silvange	Micro-crèche Lily et Pablo Les Coccinelles 3b rue Shirin Ebadi 57 535 Marange Silvange	12
Marange Silvange	Micro-crèche Lily et Pablo Les Lionceaux 3b rue Shirin Ebadi 57 535 Marange Silvange	12
Sainte Marie aux Chênes	Micro-crèche Le monde des p'tits choux 2 rue Albert Camus 57 255 Sainte Marie aux Chênes	10

Maison d'Assistantes Maternelles

Commune	Nom et adresse de la structure
Amnéville	MAM La MAM'A MIA 1A rue des Haies - Résidence les Orchidées 57 360 Amnéville
Marange Silvange	MAM LES COCO'CINELLES 5 rue des Tisserands 57 535 Marange Silvange
Moyeuvre Grande	MAM PETIT A PETIT 5 rue de la Marne 57 250 Moyeuvre Grande

d. Listes des équipements et services soutenus par les communes signataires et la CAF

Ludothèques

Commune	Nom et adresse de la structure
Clouange	Ludothèque l'Îlot Trésors 2a rue Leclerc 57 185 Clouange
Sainte Marie aux Chênes	Ludothèque Rue Arago 57 255 Sainte Marie aux Chênes

Actions de soutien à la parentalité

Action	Collectivité	Nom et adresse de la structure
REAAP	Moyeuvre Grande	Centre social et culturel L'Escale 3 place Leclerc 57 250 Moyeuvre Grande
REAAP	CCPOM	CCPOM 1 rue Alexandrine 57 120 Rombas

Accueil périscolaire et extrascolaire

Commune	Nom et adresse de la structure	Offre déployée
Amnéville	Ecole élémentaire du Parc Rue Emile Zola 57 360 Amnéville Ecole primaire Charles Péguy Rue Charles Péguy 57 360 Amnéville	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire

	Malancourt – Salle Hemmer Rue Pilatre de Rozier 57 360 Malancourt Modulaire Clemenceau Rue Charle Péguy 57 360 Amnéville	
Clouange	L'ilôt Z'enfants 57 185 Clouange	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
Marange Silvange	La Rousse Rue de la Rousse 57 535 Marange Silvange La Ruche Allée François Lapierre 57 535 Marange Silvange	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
Montois La Montagne	Accueil périscolaire 8 rue Jean Macé 57 860 Montois La Montagne	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
Moyeuvre Grande	Site périscolaire République Avenue Clémenceau 57 250 Moyeuvre Grande Site périscolaire les Marmots et Centre social L'Escale Place Leclerc 57 250 Moyeuvre Grande Salle Ambroise Croizat Avenue Maurice Thorez 57 250 Moyeuvre Grande Salle Erckmann Chatrian Rue Erckmann Chatrian 57 250 Moyeuvre Grande Site périscolaire Jobinot Rue Jouffroy d'Abbans 57 250 Moyeuvre Grande	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
Pierrevillers	Accueil périscolaire Rue de Verdun 57 120 Pierrevillers	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
Rombas	Agora 9 avenue du Général de Gaulle 57 120 Rombas	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire

	Ecole Chanteclair Avenue du Général de Gaulle 57 120 Rombas Ecole maternelle Ville Haute 2 rue Alexandrine 57 120 Rombas Ecole Petit Moulin Rue des Mésanges 57 120 Rombas Ecole Rond Bois Rue Saint Exupéry 57 120 Rombas Ecole Villers Avenue Hector Berlioz 57 120 Rombas	
Rosselange	Groupe scolaire 4 Grand Rue 57 780 Rosselange	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
Sainte Marie Aux Chênes	Centre périscolaire Arago 5 rue Arago 57 255 Sainte Marie aux Chênes Ecole élémentaire Jean Houpert 3 rue de Metz 57 255 Sainte Marie aux Chênes Foyer socio éducatif et culturel Rue Arago 57 255 Sainte Marie aux Chênes	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
Vitry Sur Orne	Accueil périscolaire 18 rue Jean Jaurès 57 185 Vitry sur Orne	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire

Accueil adolescents

Commune	Nom et adresse de la structure
Clouange	L'ilôt Z'enfants 57 185 Clouange
Marange Silvange	Espace Jeunes La Ruche 57 535 Marange-Silvange

Moyeuvre Grande	Centre social L'Escale 3 place Leclerc 57 250 Moyeuvre Grande
Sainte Marie aux Chênes	Centre périscolaire Arago 5 rue Arago 57 255 Sainte Marie aux Chênes

Séjours

Commune	Nom et adresse de la structure
Marange Silvange	Espace Jeunes La Ruche 57 535 Marange-Silvange
Montois la Montagne	Accueil périscolaire 8 rue Jean Macé 57 860 Montois La Montagne
Sainte Marie aux Chênes	Salle Arago 5 rue Arago 57 255 Sainte Marie aux Chênes

Centres sociaux

Commune	Nom et adresse de la structure	Agrément
Moyeuvre Grande	Centre social L'Escale 3 place Leclerc 57 250 Moyeuvre Grande	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles

ANNEXE 3 – PLAN D' ACTIONS 2026-2030 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

Thématique Petite Enfance : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Axe 1 : Accompagner la qualité de l'accueil

Axe 2 : Poursuivre le positionnement central du RPE

Axe 3 : Développer l'offre en cohérence avec les besoins

Thématique Communication & Coopération : Développer une communication et une coopération efficace entre les acteurs pour apporter une réponse adaptée aux besoins du territoire

Axe 1 : Développer un réseau d'acteurs parentalité

Axe 2 : Développer un réseau d'acteurs enfance-jeunesse

Axe 3 : Renforcer le partage d'information autour de l'accès aux droits

Axe 4 : Valoriser les métiers et accompagner le parcours

Axe 5 : Organiser des actions événementielles

Thématique Enfance & Jeunesse : Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Axe 1 : Faciliter l'accueil des publics spécifiques en ACM

Axe 2 : Renforcer le partenariat autour de la jeunesse

Axe 3 : Développer une offre adaptée aux besoins des jeunes

Axe 3 : Renforcer l'autonomie et l'insertion des jeunes

Thématique Parentalité : Accompagner les questions de parentalité

Axe 1 : Renforcer l'accompagnement à la parentalité auprès des parents de jeunes enfants

Axe 2 : Renforcer l'accompagnement à la parentalité auprès des parents de d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes

Thématique Accès aux droits : Renforcer l'accès aux droits pour tous les publics

Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits pour tous les publics

Thématique Animation de la vie sociale : Développer l'animation de la vie sociale

Axe 1 : Développer l'animation de la vie sociale

**Thématique 1 : Répondre aux besoins
d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de
leurs familles dans le cadre du service public
de la petite enfance**

Option : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Clouange Marange-Silvange Moyeuvre Grande Rombas Sainte Marie aux chènes	+3500	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI
Bronvaux Montois la Montagne Moyeuvre Petite Pierrevillers Rosselange Vitry sur orne	-3500	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☒ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☒ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Amnéville	+ 10 000	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	Compétence transférée à l'EPCI

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
<i>Communauté de communes du Pays Orne Moselle</i>	53 248	X Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 53 248 Habitants	X Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 53 248 Habitants	X Transférée par l'ensemble des communes ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 53 248 Habitants	X Transférée par l'ensemble des communes ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 53 248 Habitants

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : *Communauté de Communes du Pays Orne Moselle*

Taux de couverture sur le territoire : *60,1%*

Type de mode d'accueil dispositif	Nb de places ou Nb d' ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démar che IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU	180	210	210	210	210	210	8 ETP à créer		Construction Moyeuvre-Grande	2 277 126 € Ouverture courant 2026	<i>Responsable du pôle « Services à la population » Directeur Général des Services</i>
Micro-crèche PAJE	58	58	58	58	58	58					
MAM	32	32	32	32	32	32					
Assistants maternels (hors MAM)	228	223	218	214	210	206					

Type de mode d'accueil dispositif	Nb de places ou Nb d' ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
Nombre de places en accueil individuel *	570 *	557	545	535	525	515					
RPE	2	2	2	2	2	2					
Dispositifs passerelles		1	1	1	1	1					

*Nombre de places moyen départemental par assistant maternel : 2,5 (donnée CDSF 2024)

CTG 2026-2030 : Thématique PETITE ENFANCE

Travailler la qualité et les projets d'accueil en application du nouveau référentiel	
Objectif : Accompagner la qualité d'accueil	
Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la CTG 2021-2025, de nombreuses actions ont été réalisées et/ou amorcées en faveur de la petite enfance, en cohérence avec les besoins observés. La majorité d'entre elles nécessitent d'être poursuivies dans la prochaine CTG, telle qu'une qualité d'accueil à travailler/conforter.	• Les parents et futurs parents • Les professionnels de la petite enfance
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Accompagner la mise en œuvre du référentiel national d'accueil des jeunes enfants au sein de l'ensemble des structures du territoire • Renforcer la qualité relationnelle et éducative des accueils, en intégrant les pratiques recommandées (familiarisation, accompagnement des émotions, respect du rythme et de l'intimité de l'enfant, absence d'écran, etc) • Outiller les équipes pour construire ou actualiser leur projet d'établissement ou projet d'accueil à la lumière du nouveau référentiel • Favoriser la coéducation et la participation des parents aux projets d'accueil	• Organisation de sessions de formation sur le nouveau référentiel (modules thématiques : relation à l'enfant, relation aux parents, qualité organisationnelle) • Organisation d'ateliers de co-construction de projets d'accueil et d'analyse de pratiques • Diffusion d'informations aux familles (plaquettes, réunions, site internet)
	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – Service à la population Délégué des EAJE	• 100 % des structures d'accueil informées et accompagnées sur le nouveau référentiel

	• Développement d'une culture partagée de la qualité d'accueil à l'échelle du territoire • Renforcement de la coéducation et de la confiance entre professionnels et parents
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Psychologues et experts qualité PMI et CAF	• Nombre de professionnels formés • Nombre de journées pédagogiques et leur bilan • Taux de satisfaction des parents • Renforcement du sentiment de reconnaissance ressenti par les professionnels

CTG 2026-2030 : Thématique PETITE ENFANCE

Fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant en section multi-âges	
Objectif : Accompagner la qualité d'accueil	
Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la CTG 2021-2025, de nombreuses actions ont été réalisées et/ou amorcées en faveur de la petite enfance, en cohérence avec les besoins observés. La majorité d'entre elles nécessitent d'être poursuivies dans la prochaine CTG, telle qu'une qualité d'accueil à travailler/conforter.	• Les enfants accueillis et leurs familles • Les professionnels travaillant en EAJE
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Structurer un cadre de référence local pour le fonctionnement en section multi-âges (repères pédagogiques, organisationnels et matériels) • Accompagner les équipes dans la réflexion, la co-construction et la mise en œuvre de ce type d'accueil • Adapter les espaces et matériels pour répondre aux besoins des différents âges et niveaux de développement • Renforcer le dialogue et la confiance avec les familles, en expliquant les bénéfices et les modalités du multi-âges	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – Service à la population Déléataire des EAJE	• Equipes mobilisées et outillées pour mettre en œuvre un accueil en multi-âges réfléchi • Espaces d'accueil mieux adaptés aux besoins de tous les enfants, favorisant autonomie, entraide et inclusion

	• Communication bienveillante avec les familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Psychologues et psychomotriciens PMI CAF	• Nombre de structures ayant formalisé un projet multi-âges • Nombre de formations ou d'accompagnements pédagogiques suivis par les professionnels des EAJE • Observations et retours d'équipes

CTG 2026-2030 : Thématique PETITE ENFANCE

Etude des demandes d'implantation de crèches privées par l'Autorité Organisatrice du jeune enfant (AO)	
Objectif : Développer l'offre en cohérence avec les besoins	
Diagnostic initial	Public cible
En matière d'offre, l'EPCI connaît une situation plutôt favorable par rapport à son environnement immédiat. De fait, le taux de couverture est aujourd'hui de 60,2 % (au niveau de la moyenne nationale et supérieure à la moyenne départementale). L'accueil des jeunes enfants repose sur un total de 969 places d'accueil disponibles, réparties entre 228 assistants maternels agréés (42 % ont plus de 55 ans) et 260 places en accueils collectifs (crèches et micro-crèches).	• Les porteurs de projet privés (crèches collectives ou familiales)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Structurer un cadre d'analyse et de décision pour les demandes d'implantation de crèches privées dans le cadre de la mission d'autorité organisatrice de la CCPOM (mise en œuvre du SPPE) • Garantir la cohérence territoriale de l'offre d'accueil au regard des besoins des familles et de la démographie locale • Prévenir les déséquilibres d'offre liés à la baisse potentielle des assistants maternels et à la multiplication non coordonnée de structures privées • Favoriser la qualité et la complémentarité des modes d'accueil (publics, privés, individuels, collectifs)	• Actualisation des données de besoins et de fréquentation par commune et bassin de vie • Définition de critères de recevabilité et d'opportunité des projets privés : localisation, accessibilité, pertinence au regard des besoins, complémentarité, modèle économique, impact sur les structures existantes • Echanges réguliers avec les services de la CAF, de la PMI, ainsi que les communes • Bilan annuel des projets déposés, acceptés ou refusés • Intégration des données dans l'observatoire communautaire de la petite enfance

	Echéances de réalisation
	Dès 2026 et tout au long de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM	• Existence d'un cadre formalisé pour l'analyse des demandes d'implantation de crèches privées • Décisions transparentes et argumentées, favorisant la cohérence territoriale • Meilleure anticipation des évolutions de l'offre, notamment face au vieillissement des assistants maternels • Renforcement du rôle de l'EPCI comme Autorité Organisatrice de la politique du jeune enfant
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI et CAF Communes membres de la CCPOM	• Nombre de demandes d'implantation instruites • Taux de couverture global et par bassin de vie • Evolution de la part des accueils privés dans l'offre totale

CTG 2026-2030 : Thématique PETITE ENFANCE

Actions en faveur des familles en difficulté	
Objectif : Accompagner la qualité d'accueil	
Diagnostic initial	Public cible
Environ 8 270 personnes pauvres sur le territoire et environ 4 510 personnes avec un niveau de vie fragile « sur le fil ». 25% des familles sont monoparentales et restent les plus exposées au risque de pauvreté.	Les parents et futurs parents en situation de fragilité liée au handicap, à l'emploi, à une problématique sociale ou à la parentalité
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Renforcer l'inclusion sociale des familles en difficulté par un meilleur accès aux services de la petite enfance - Prévenir les situations de rupture ou d'épuisement parental - Adapter les modes d'accueil aux besoins particuliers (handicap, urgence, isolement parental, précarité) - Développer la coopération partenariale entre les structures d'accueil, les travailleurs sociaux, la PMI et les services de la CAF - Etudier la faisabilité de développer un accueil AVIP (A vocation d'insertion professionnelle)	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – Service à la population Déléataire des EAJE	- Amélioration de l'accès des familles fragiles aux modes d'accueil - Diminution du nombre de familles sans solution de garde en cas de situation d'urgence

	• Meilleure prise en compte des besoins des enfants en situation de handicap • Renforcement du maillage territorial et de la coopération entre acteurs • Soutien renforcé à la parentalité et réduction des situations d'épuisement
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI et CAF MDPH et dispositif PARI (Pôle d'Appui et de Ressources Inclusives) Travailleurs sociaux Professionnels de santé	• Nombre de familles bénéficiaires du relais parental ou d'un accueil d'urgence • Taux de formation des professionnels à l'accueil du handicap • Analyse des parcours des familles : maintien dans l'emploi, prévention des ruptures, etc

CTG 2026-2030 : Thématique PETITE ENFANCE

Structuration de l'information territoriale sur les modes d'accueil autour du Relais Petite Enfance	
Objectif : Poursuivre le positionnement central du Relais Petite Enfance (RPE)	
Diagnostic initial	Public cible
La communauté de communes compte aujourd'hui 1 600 enfants de moins de 3 ans, dont 1 025 ont leurs deux parents en emploi, traduisant ainsi un besoin potentiel de mode d'accueil. L'accueil individuel demeure le premier mode d'accueil utilisé par les familles.	• Les parents de jeunes enfants • Partenaires et structures d'accueil : Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) publics et privés, assistants maternels, communes, France Services, etc
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Référencer l'ensemble des EAJE du territoire, publics et privés, avec leurs modalités de fonctionnement et d'inscription • Centraliser au RPE l'information et l'orientation des familles • Faciliter la mise en relation entre les familles et les solutions d'accueil adaptées • Renforcer la communication sur le rôle et les services du RPE	• Mise en place d'un échange régulier d'informations avec les EAJE (données du questionnaire des crèches intercommunales, plaquettes des structures...) • Sensibilisation et formation des agents d'accueil, secrétaires de mairie, France Services afin d'assurer une orientation systématique des familles vers le RPE • Diffusion de supports de communication renforçant la visibilité du RPE • Mise à disposition d'informations actualisées aux familles (affichage, accueil physique, téléphone) • Suivi statistique via le logiciel du RPE
	Echéances de réalisation
	2 ^{ème} semestre 2026

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – Relais Petite Enfance	• 100 % des familles ayant un enfant de moins de 3 ans orientées vers le RPE • Meilleure lisibilité et facilité d'accès à l'offre d'accueil • Base de données actualisée des disponibilités en EAJE • Optimisation du taux d'occupation des structures existantes • Réduction des situations sans solution pour les familles en urgence • Renforcement du rôle du RPE
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Agents d'accueil des communes membres PMI CAF EAJE	• Nombre de contacts ou rendez-vous pris à la suite d'une orientation des familles par les partenaires locaux • Nombre de demandes d'accueil occasionnel et d'urgence reçues • Evolution du taux d'occupation global des EAJE

Thématique 2 :

Développer une communication et une coopération efficace entre les acteurs pour apporter une réponse adaptée aux besoins du territoire

CTG 2026-2030 : Thématique Coopération & Communication

Coordination et animation d'un réseau territorial de la parentalité	
Objectif : Développer un réseau d'acteurs parentalité	
Diagnostic initial	Public cible
Le territoire dispose d'une offre a priori plutôt variée en matière d'animation à destination des parents et des enfants, dont la fréquentation reste à mieux caractériser, une fréquentation qui sera dynamisée par l'émergence d'un réseau parentalité.	• Professionnels et structures agissant dans le champ de la parentalité • Parents et familles du territoire, tous profils confondus
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Créer un espace de coordination entre les acteurs intervenant dans le champ de la parentalité • Favoriser l'interconnaissance, le partage de pratiques et la coconstruction d'actions • Centraliser l'information sur l'offre existante à destination des parents • Développer des outils de communication communs, adaptés aux réalités des familles • Améliorer l'orientation des familles vers les ressources les plus adaptées à leurs besoins • Associer les parents aux réflexions et dynamiques locales	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – Chargée de coopération Acteurs ressources parentalité : conseillère technique Caf, ludothécaires, référents familles, accompagnantes parentales, ...	• Constitution d'un calendrier des actions parentalité • Meilleure visibilité des actions • Augmentation de la fréquentation des actions de soutien • Amélioration de la qualité de l'accompagnement des familles

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Collectivités CAF (conseillère technique Parentalité) Etablissements scolaires Equipes éducatives Centre Social et Culturel / Ludothèques Crèches Parents, grands-parents et représentants de parents d'élèves	• Nombre de structures membres du réseau • Nombre de rencontres organisées et taux de participation • Nombre et type d'outils de communication produits et diffusés • Nombre de parents impliqués dans les espaces d'échange ou la co-construction • Nombre de familles orientées vers des dispositifs via le réseau • Diversité des actions proposées sur le territoire • Taux de satisfaction des professionnels et des parents

CTG 2026-2030 : Thématique Coopération & Communication

Identification des besoins des familles monoparentales	
Objectif : Développer un réseau d'acteurs parentalité	
Diagnostic initial	Public cible
25% des familles sont monoparentales à l'échelle de l'intercommunalité (11% en 1990). 50% d'entre elles vivent avec moins de 1435 € par mois. La monoparentalité concerne majoritairement les adolescents et les pré-adolescents.	Familles monoparentales résidant sur le territoire intercommunal
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Identifier les besoins spécifiques des familles monoparentales du territoire - Caractériser ces familles : composition, conditions de logement, ressources, accès aux droits, à l'emploi, aux loisirs, etc - Repérer les freins et leviers pour améliorer leur accompagnement - Mobiliser les parents eux-mêmes dans une démarche participative	Echéances de réalisation
	1 ^{er} semestre 2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Réseau parentalité	- Identification de besoins spécifiques - Elaboration de propositions d'actions ciblées (aides à la garde, solutions de répit, accompagnement parental...) - Réduction des situations d'isolement
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Collectivités CAF (conseillère technique Parentalité) / PMI Etablissements scolaires Equipes éducatives	- Taux de retour du questionnaire - Diversité des profils répondants - Nombre de propositions d'actions issues des résultats

Mission Locale, PIJ Centre Social et Culturel / Ludothèques Crèches Parents, grands-parents et représentants de parents d'élèves	
--	--

CTG 2026-2030 : Thématique Coopération & Communication

Mise en place et animation d'un réseau territorial d'acteurs enfance-jeunesse	
Objectif : Développer un réseau d'acteurs enfance-jeunesse	
Diagnostic initial	Public(s) cible(s)
Dans le cadre de la CTG 2021-2025, malgré un démarrage progressif des actions, certaines sont entièrement abouties et d'autres nécessitent des ajustements. Toutefois, les prémices d'une coordination intercommunale ont permis une avancée notable : l'ouverture des ALSH sur toutes les périodes de vacances scolaires, grâce à une complémentarité entre les communes. Cette dynamique prometteuse mérite d'être poursuivie et structurée pour renforcer la coopération et garantir une réponse cohérente aux besoins du territoire.	Professionnels, bénévoles et structures œuvrant dans le champ de la jeunesse Les jeunes du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Structurer un espace de coordination entre les acteurs enfance-jeunesse • Favoriser l'interconnaissance et la collaboration • Mutualiser les ressources et proposer des temps de formation partagés • Renforcer la cohérence des actions à l'échelle territoriale • Valoriser les initiatives locales • Associer les jeunes aux dynamiques territoriales	• Identification des acteurs et leurs besoins • Définition d'un cadre commun : objectifs, thématiques, fréquence des rencontres, outils collaboratifs et de communication • Formations mutualisées (BAFA territoire, handicap)
	Echéances de réalisation Mise en place du réseau + cadrage au cours du 2nd semestre 2026 Animation + mise en œuvre d'actions communes à compter de 2027

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – Chargée de coopération Mouvements d'éducation populaire Services enfance-jeunesse des communes	• Existence d'un réseau fonctionnel • Engagement des acteurs • Co-construction d'actions • Meilleure lisibilité de l'offre • Implication des jeunes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Collectivités CAF Éducation nationale Associations et structures jeunesse Mission locale CMJ	• Nombre de rencontres par an • Taux de participation des acteurs identifiés • Nombre d'actions coconstruites • Nombre de formations mutualisées • Canaux de communication mis en place • Implication des jeunes : nombre d'initiatives, de projets proposés ou de participations

CTG 2026-2030 : Thématique Coopération & Communication

Réunions d'information des partenaires et communes autour de l'accès aux droits	
Objectif : Renforcer le partage d'information autour de l'accès aux droits	
Diagnostic initial	Public cible
Le territoire compte 8 270 personnes pauvres. De plus, environ 4 510 personnes vivent juste au-dessus de ce seuil à partir duquel de nombreuses prestations sont calculées. Il existe une variété de structures intervenant dans le domaine de l'accès aux droits permettant de répondre à différents types de besoins pour différents types de public.	• Professionnels des structures (travailleurs sociaux, agents d'accueil, chargés de mission, conseillères France Services et emploi) • Agents et élus des communes du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Favoriser la connaissance partagée des ressources existantes en matière d'accès aux droits sur le territoire • Améliorer l'orientation des publics vers les dispositifs adaptés • Renforcer la collaboration entre les partenaires locaux (institutions, associations, collectivités) et les communes • Présenter les nouveautés ou évolutions en matière de services et d'accompagnement	Echéances de réalisation
	1^{er} semestre 2027 : réunion pilote (présentation de la démarche et tables rondes) 2nd semestre 2027 : réunions thématiques et intégration de toute action favorisant la coordination des acteurs
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – France Services	• Amélioration de la connaissance mutuelle entre les acteurs

	• Meilleure orientation des publics • Renforcement du travail en réseau • Identification de besoins non couverts ou de problématiques récurrentes (recherche de solutions)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Collectivités (élus + agents) CCAS Caf Organismes institutionnels (Sécurité Sociale) Conseil départemental France Services France Travail Bailleurs sociaux	• Nombre de réunions organisées • Nombre de participants et de structures représentées • Evolution de la qualité de l'orientation des publics (retour des partenaires)

CTG 2026-2030 : Thématique Coopération & Communication

Attractivité des métiers de la petite enfance et de l'animation et développement du vivier local	
Objectif : Attirer, informer et accompagner de futurs professionnels pour répondre durablement aux besoins de recrutement du territoire	
Diagnostic initial	Public(s) cible(s)
L'offre d'accueil est mise en tension par le manque d'attractivité des métiers de la petite enfance et de l'animation : • Difficultés de recrutement • Fort besoin de soutien pour les équipes en tension • Faibles rémunérations et plannings fractionnés • Méconnaissance des métiers, de leurs conditions d'exercice et des possibilités de carrière	Jeunes dès 12 ans (collégiens, lycéens) Etudiants, stagiaires, alternants Demandeurs d'emploi et personnes en reconversion Structures d'accueil
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Valoriser et promouvoir les métiers • Faire découvrir concrètement les métiers par l'immersion • Renforcer la connaissance des métiers dans les cursus • Structurer un vivier local de futurs professionnels	• Création de contenus (portraits, témoignages, visuels, etc) et publication sur les réseaux • Communication autour de l'immersion facilitée (France Travail), du BAFA de territoire et du Bac AEPE (Animation Enfance et Personnes Âgées) • Interventions dans les collèges et lycées • Accueil de stagiaires et d'alternants (partenariat renforcé avec les organismes de formation) • Suivi du parcours des personnes accueillies
	Echéances de réalisation
	2026

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – Chargée de coopération et espaces emploi Gestionnaire d'équipements	• Amélioration de l'image et de la compréhension des métiers • Renforcement du maillage emploi/formation/structures d'accueil • Constitution d'un vivier local durable de jeunes et adultes formés • Professionnels davantage valorisés et reconnus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Collèges et lycée Professionnels de la petite enfance et de l'animation Organismes de formation Mouvements d'éducation populaire Organismes de formation France Travail et la Mission locale	• Nombre de contenus produits et diffusés • Nombre de parcours d'immersion réalisés • Nombre d'interventions en milieu scolaire ou auprès des jeunes • Nombre de stagiaires et alternants accueillis par an • Evolution du nombre de candidatures locales

CTG 2026-2030 : Thématique Coopération & Communication

Rencontres territoriales des métiers de la petite enfance et de l'animation	
Objectif : Organiser des actions événementielles	
Diagnostic initial	Public(s) cible(s)
L'offre d'accueil est mise en tension par le manque d'attractivité des métiers de la petite enfance et de l'animation : • Difficultés de recrutement • Fort besoin de soutien pour les équipes en tension • Faibles rémunérations et plannings fractionnés • Manque de coordination des acteurs formation–emploi–structures	Professionnels de la petite enfance et de l'animation enfance/jeunesse Jeunes dès 12 ans et publics en (ré)orientation Demandeurs d'emploi Elus et partenaires institutionnels Organismes de formation
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Promouvoir les métiers et leurs débouchés • Créer une dynamique territoriale autour de l'attractivité des métiers • Favoriser la rencontre directe entre structures, candidats et partenaires • Faire émerger des solutions concrètes : recrutement, mutualisation, formation, qualité de vie au travail...	• Organisation d'un colloque des métiers (journée ou 1/2 journée) avec tables rondes, ateliers participatifs, intervention d'experts • Organisation de forums des métiers dans plusieurs communes avec espaces thématiques (information, orientation, formations, échanges avec des professionnels)
	Echéances de réalisation
	2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – Chargée de coopération et espaces emploi Communes	• Meilleure visibilité des métiers et des filières de formation • Augmentation des candidatures locales • Amélioration du sentiment de reconnaissance et de la motivation des professionnels

	• Meilleure coordination locale entre structures, organismes de formation et acteurs de l'emploi
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Professionnels de la petite enfance et de l'animation Gestionnaire des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Mouvements d'éducation populaire Organismes de formation France Travail et la Mission locale CAF Education Nationale	• Nombre d'événements organisés • Nombre de visiteurs • Nombre de candidatures générées • Retours des structures participantes sur la qualité des échanges

Thématique 3 :

Renforcer l'accès des enfants et adolescents
aux activités péri et extrascolaires pour
favoriser la conciliation entre vie familiale
et vie professionnelle et l'épanouissement
des enfants

CTG 2026-2030 : Thématique ENFANCE

Développer l'accueil inclusif dans les structures d'accueil	
Objectif : Faciliter l'accueil des publics spécifiques en Accueil Collectif de Mineurs	
Diagnostic initial	Public cible
Intégration des enfants en situation de handicap qui reste à poursuivre (cf. Forum des acteurs)	- Directeurs, animateurs et responsables d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) - Familles concernées
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques dans les accueils collectifs de mineurs - Faire connaître le dispositif PARI (Pôle d'Appui et de Ressources Inclusives) auprès des acteurs de l'enfance et de l'animation - Renforcer la collaboration entre professionnels du médico-social, de l'animation et du secteur éducatif - Assurer la continuité éducative pour l'enfant entre les différents temps de vie (école, loisirs, domicile, etc)	- Sessions de sensibilisation animées par PEP Lor'Est - Adaptation des projets pédagogiques des ACM - Communication en direction des familles concernées (ex : badge « Structure partenaire du dispositif PARI – Pour un accueil inclusif et bienveillant »)
	Echéances de réalisation
	1 ^{er} semestre 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
PEP Lor'Est et gestionnaires d'ACM	- Meilleure connaissance du dispositif PARI pour les acteurs de terrain - Augmentation du nombre d'enfants accueillis en situation de handicap dans les ACM - Amélioration de la cohérence dans le suivi des enfants

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Dispositif PARI (association PEP Lor'Est) Equipes éducatives Education nationale MDPH Travailleurs sociaux Caf	• Nombre de sessions d'information organisées • Nombre de participants et de structures représentées • Nombre de sollicitations du dispositif PARI

CTG 2026-2030 : Thématique ENFANCE

Formations des personnels encadrants autour de l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	
Objectif : Faciliter l'accueil des publics spécifiques en ACM	
Diagnostic initial	Public cible
Intégration des enfants en situation de handicap qui reste à poursuivre (cf. Forum des acteurs)	Directeurs, animateurs et responsables d'ACM
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Renforcer les compétences des équipes éducatives pour un accueil inclusif, sécurisant et bienveillant - Sensibiliser les équipes aux différentes formes de handicap (moteur, sensoriel, psychique, mental, etc) et aux besoins spécifiques - Lever les freins à l'inclusion grâce à une meilleure connaissance des ressources, outils et partenariats (notamment le dispositif PARI)	- Mise en place de sessions de formation - Sensibilisation menée en interne (ex : partage d'expériences, nouveaux recrutés)
	Echéances de réalisation 1 ^{er} semestre 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Gestionnaires d'ACM	- Professionnalisation accrue des équipes - Meilleure qualité d'accueil des enfants en situation de handicap
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Organismes de formation Dispositif PARI (association PEP Lor'Est) Caf	- Nombre de formation organisées - Nombre de participants par session - Nombre d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques accueillis

	• Impacts sur le fonctionnement des ACM • Témoignages des personnels éducatifs sur les situations rencontrées
--	--

CTG 2026-2030 : Thématique JEUNESSE

Partenariat avec les collèges et lycée	
Objectif : Renforcer le partenariat autour de la jeunesse	
Diagnostic initial	Public cible
Les passerelles mises en place avec un collège sont encourageantes et devraient être élargies à d'autres établissements (collèges, lycée).	• Direction des établissements du secondaire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Renforcer la coopération avec les établissements scolaires pour mieux articuler les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires • Favoriser la continuité éducative et l'égalité des chances (accompagnement scolaire, citoyenneté, prévention, orientation...)	• Rencontres avec les chefs d'établissement pour définir des axes de travail communs • Coconstruction de projets éducatifs
	Echéances de réalisation
	1 ^{er} semestre 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les communes d'implantation des collèges et lycée	• Augmentation du nombre d'établissements partenaires • Création de nouveaux projets éducatifs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etablissements scolaires (collèges, lycée) Structures jeunesse Parents et représentants légaux	• Nombre de partenariats mis en place • Nombre et type d'actions • Enquête de satisfaction de jeunes

CTG 2026-2030 : Thématique JEUNESSE

Passerelles entre les ACM enfants et les accueils ados	
Objectif : Renforcer le partenariat autour de la jeunesse	
Diagnostic initial	Public cible
Plusieurs problématiques sont identifiées, tels que le manque de passerelles entre les services de l'enfance et ceux de la jeunesse, la méconnaissance des structures d'accueil et d'accompagnement par les jeunes et le manque d'intérêt que les jeunes peuvent avoir pour les accueils conventionnels (ex : club ados).	Les enfants en classes de CM2 et de 6^e, et leurs familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Favoriser la transition des enfants vers les structures jeunesse à travers des actions de découverte et de familiarisation - Renforcer la coordination entre les acteurs enfance et jeunesse (animateurs et responsables de structures) - Développer l'attractivité des accueils ados en impliquant les jeunes dans la construction de l'offre d'activités - Améliorer la communication auprès des familles et des jeunes sur les dispositifs jeunesse existants	Echéances de réalisation
	2 nd semestre 2026

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les communes disposant d'un accueil ados	• Augmentation du taux de fréquentation des accueils ados • Renforcement de la coopération entre professionnels des secteurs enfance et jeunesse • Développement d'offres d'activités plus attractives et adaptées aux attentes des adolescents • Amélioration de la communication entre les structures jeunesse et les familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etablissements scolaires (collèges, lycée) ACM et structures jeunesse Caf	• Nombre d'actions passerelles mises en œuvre • Evolution du taux de fréquentation des accueils ados • Nombre de jeunes impliqués dans la co-construction d'activités • Niveau de satisfaction des jeunes et des familles, mesuré via des questionnaires ou des temps d'échanges

CTG 2026-2030 : Thématique JEUNESSE

Etude participative auprès des jeunes	
Objectif : Développer une offre adaptée aux besoins des jeunes	
Diagnostic initial	Public cible
L'offre à destination des adolescents apparaît comme étant à renforcer aux regards des enjeux identifiés. Aller vers les jeunes et prendre en compte leur parole dans le développement des politiques publiques qui les concerne est une nécessité.	• Les jeunes de 11 à 18 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Recueillir la parole des jeunes sur leurs besoins, attentes et difficultés rencontrées sur le territoire • Identifier les leviers et freins à leur participation dans les structures et dispositifs existants • Coconstruire des pistes d'actions avec les jeunes et les partenaires locaux • Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs sur la jeunesse	• Création d'un groupe de travail partenarial réunissant les responsables et animateurs des services jeunesse, ainsi que les partenaires locaux • Réalisation d'entretiens collectifs, micro-trottoirs, questionnaires et ateliers • Restitution et propositions d'actions
	Echéances de réalisation
	2 nd semestre 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les communes avec l'appui de la chargée de coopération	• Données qualitatives et quantitatives sur les attentes des jeunes • Meilleure compréhension des besoins des adolescents • Renforcement du partenariat local autour de la jeunesse • Préconisations d'actions pour adapter ou créer de nouveaux dispositifs • Valorisation de la parole des jeunes

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services jeunesse Mouvements d'éducation populaire PIJ Collèges/lycée Caf	• Taux de retour des questionnaires • Nombre de jeunes répondants par âge • Nombre de propositions concrètes formulées par les jeunes • Implication des jeunes dans la démarche

CTG 2026-2030 : Thématique JEUNESSE

Offre d'accueil et d'accompagnement des jeunes	
Objectif : Développer une offre adaptée aux besoins des jeunes	
Diagnostic initial	Public cible
L'offre de services pour la jeunesse, compétence communale, reste très hétérogène selon les territoires et peu de communes disposent de personnel formé et dédié à cet accueil. Les initiatives expérimentées, bien que pertinentes, gagneraient à être ajustées et/ou dupliquées sur d'autres communes.	Les jeunes de 11 à 18 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Harmoniser l'offre jeunesse sur l'ensemble des communes du territoire - Renforcer la professionnalisation de l'accueil jeunesse par la montée en compétences des agents - Structurer et pérenniser les initiatives locales existantes jugées pertinentes - Faciliter l'accès des jeunes à des lieux ressources et à un accompagnement de proximité	- Réalisation d'un état des lieux partagé des dispositifs jeunesse existants et des besoins non couverts - Identification et capitalisation des actions expérimentales réussies - Animation d'un réseau intercommunal des acteurs jeunesse favorisant les échanges de pratiques - Développement d'un programme de formation à destination des agents communaux (accueil, accompagnement, posture éducative...)
	Echéances de réalisation
	2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Services jeunesse des communes Responsables des structures d'accueil jeunesse	- Réduction des inégalités territoriales d'accès aux services jeunesse - Amélioration de la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes - Meilleure identification des dispositifs par les jeunes et leurs familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Structures socio-éducatives et culturelles Mouvements d'éducation populaire PIJ et Mission Locale	Nombre de communes disposant d'une offre jeunesse structurée

Collèges/lycée	• Nombre de jeunes accueillis et accompagnés par les dispositifs mis en place • Nombre d'agents formés à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes • Niveau de satisfaction des jeunes (enquêtes, retours qualitatifs) • Nombre d'actions expérimentales dupliquées ou pérennisées
----------------	--

CTG 2026-2030 : Thématique JEUNESSE

Actions pour aller vers les jeunes	
Objectif : Développer une offre adaptée aux besoins des jeunes	
Diagnostic initial	Public cible
Aller vers les jeunes et prendre en compte leur parole dans le développement des politiques publiques qui les concerne est une nécessité. L'usage du numérique impose un repositionnement des actions en faveur des jeunes.	• Les jeunes de 11 à 18 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Mieux identifier les besoins et attentes des jeunes à l'échelle du territoire • Favoriser leur participation à la co-construction des actions qui les concernent • Développer des modes d'intervention « hors les murs » • Utiliser les outils numériques comme leviers d'information, d'expression et de mobilisation	• Réalisation d'enquêtes de terrain, entretiens, consultations numériques • Mobilisation des acteurs jeunesse pour coconstruire les actions • Développement d'actions, création de contenus avec les jeunes (vidéos, podcasts, sondages) • Organisation d'événements participatifs (ateliers, débats, journées thématiques) pour valoriser la parole des jeunes et leur engagement
	Echéances de réalisation
	2028
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les communes	• Meilleure connaissance des besoins et pratiques des jeunes • Participation accrue des jeunes dans les actions et dispositifs • Coconstruction d'actions • Diversification des modes de contact avec les jeunes

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services jeunesse (animateurs) Clubs ados et CMJ Mouvements d'éducation populaire PIJ et Mission Locale Collèges/lycée Conseillers·ères numériques Caf	• Nombre de jeunes consultés et/ou impliqués dans les actions • Nombre et nature des partenaires mobilisés • Implication des jeunes dans la démarche • Production de supports numériques créés avec ou par les jeunes • Taux de satisfaction des jeunes vis-à-vis des actions mises en place

CTG 2026-2030 : Thématique JEUNESSE

Projet éducatif Ados+	
Objectif : Renforcer l'autonomie et l'insertion des jeunes	
Diagnostic initial	Public cible
Le territoire compte 2 450 adolescents de 11-14 ans et 1 780 adolescents de 15-17 ans. Ces tranches d'âge peuvent être confrontées à plusieurs facteurs de vulnérabilité, telles que : • Aucun des parents ne travaille, ce qui entraîne un besoin d'accompagnement des adolescents issus de ces familles. • La monoparentalité concerne majoritairement les adolescents et pré-adolescents qui sont par conséquent plus exposés au risque de pauvreté. • 495 hommes et 440 femmes (15-24 ans) ne sont ni en emploi, ni en formation. Un taux supérieur à la moyenne départementale.	• Adolescents de 10 à 18 ans, avec une attention particulière pour les jeunes en situation de décrochage ou en rupture sociale/scolaire • Professionnels et structures éducatives
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Favoriser l'épanouissement et l'émancipation des adolescents du territoire • Offrir des parcours éducatifs structurés et adaptés à leurs besoins spécifiques • Valoriser les adolescents comme acteurs de leur territoire et de la citoyenneté • Créer un environnement inclusif facilitant l'accès à la culture, au sport, à la santé, à l'engagement et à la formation • Renforcer la coopération entre les acteurs	• Création de groupes de travail associant élus, professionnels, jeunes • Mise en œuvre de <u>parcours éducatifs</u> tels que : ○ Citoyen : ateliers sur les valeurs républicaines, conseils de jeunes, projets citoyens ○ Culturel et artistique : résidences d'artistes, créations collectives, sorties culturelles ○ Engagement : BAFA, projets associatifs, chantiers jeunes ○ Sport et santé : activités sportives, ateliers bien-être, sensibilisation à la santé mentale

	○ Scolaire et professionnel : accompagnement à l'orientation, stages, visites de structures ○ Inclusion Handicap : adaptation des actions, valorisation des talents, sensibilisation à la différence
	Echéances de réalisation
	2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les communes avec l'appui de la chargée de coopération (CCPOM)	• Meilleure implication des adolescents dans les projets locaux • Augmentation de leur autonomie, de leur estime de soi et de leur engagement • Meilleure articulation entre les dispositifs jeunesse existants • Amélioration du lien entre familles, jeunes et structures éducatives
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etablissements scolaires (collèges, lycée) Structures jeunesse Associations culturelles, sportives et de solidarité Mission locale, PIJ, Francas 54 Parents et représentants légaux Caf	• Nombre de parcours activés • Nombre de jeunes impliqués par parcours • Nombre de projets coconstruits avec les jeunes • Nombre de partenaires mobilisés • Evolution des comportements

Thématique 4 :
Accompagner les questions de parentalité

CTG 2026-2030 : Thématique PARENTALITÉ

Accès au Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) existant (Rombas) à d'autres communes du territoire	
Objectif : Renforcer l'accompagnement à la parentalité auprès des parents d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes	
Diagnostic initial	Public cible
Un nouveau défi à prendre en compte réside dans l'accompagnement des parents d'adolescents en proposant des formats et espaces répondant à leurs besoins et questionnements.	• Les adolescents et les jeunes adultes • Les parents d'adolescents (à partir de 12 ans) et de jeunes adultes qui exprimeraient un besoin d'accompagnement
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Favoriser l'accès des jeunes et de leurs parents, sur l'ensemble du territoire communautaire, à un espace d'écoute et d'accompagnement type PAEJ • Répondre aux besoins spécifiques des parents d'adolescents, en leur proposant des formats adaptés et de proximité • Lutter contre l'isolement des familles et prévenir les situations de rupture ou de mal-être chez les jeunes • Renforcer la visibilité et l'accessibilité du PAEJ existant auprès des professionnels et des familles du territoire	Echéances de réalisation
	2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
EPE gestionnaire en copilotage avec les communes	• Elargissement du périmètre géographique d'intervention du PAEJ à horaires constant. • Amélioration de l'accès à un accompagnement psychosocial de proximité pour les jeunes et leurs familles

	• Augmentation du nombre de parents d'adolescents rencontrés ou accompagnés • Meilleure connaissance et reconnaissance du PAEJ par les familles et les professionnels du territoire • Réduction des situations de tension familiale ou de mal-être non prises en charge
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Conseillère technique Caf Parentalité Référent famille et ludothécaires Animateurs jeunesse Réseau parentalité	• Nombre de communes accueillant une permanence délocalisée • Taux de fréquentation de ces permanences • Nombre de jeunes et de parents accompagnés, répartis par tranche d'âge et commune d'origine • Taux de satisfaction des bénéficiaires (questionnaires anonymes)

CTG 2026-2030 : Thématique PARENTALITÉ

Actions collectives en direction des parents	
Objectif : Renforcer l'accompagnement à la parentalité auprès des parents d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes	
Diagnostic initial	Public cible
De nombreux dispositifs et actions existent (animations parents-enfants, ludothèques, cafés des parents) mais leur fréquentation est inégale et elles ne sont pas présentes dans l'ensemble des communes. Un accompagnement en matière de parentalité est particulièrement nécessaire pour les parents isolés ou en difficulté, notamment pour les monoparents d'adolescents ou de jeunes adultes.	Les parents d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Déployer des actions collectives de soutien à la parentalité - Aller à la rencontre des publics peu ou pas touchés par l'offre existante, notamment les parents isolés et en situation de fragilité - Renforcer les compétences parentales et le réseau de soutien entre parents - Créer des espaces d'échange, d'écoute et de partage d'expériences entre parents	- Etat des lieux des actions existantes et identification des zones peu ou pas couvertes - Coconstruction des actions avec les acteurs locaux - Déploiement d'actions itinérantes ou mutualisées - Identification des thématiques prioritaires - Plan de communication et accessibilité (gratuité des actions, horaires) adaptés
	Echéances de réalisation
	2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les communes avec l'appui du Réseau Parentalité	- Renforcement du maillage territorial - Augmentation de la participation des familles, quel que soit l'âge des enfants

	• Diminution du sentiment d'isolement et de culpabilité • Amélioration de la communication parents-enfants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Conseillère technique Caf Parentalité Réfèrent famille et ludothécaires Accompagnants parentaux Etablissements scolaires (psychologues)	• Nombre d'actions collectives déployées et répartition géographique • Taux de fréquentation • Profil des participants : proportion de parents isolés, parents d'adolescents, primo-participants • Taux de satisfaction des participants (questionnaires anonymes distribués en fin d'action) • Retours des professionnels partenaires (qualitatifs et quantitatifs)

CTG 2026-2030 : Thématique PARENTALITÉ

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	
Objectif : Renforcer l'accompagnement à la parentalité auprès des parents de jeunes enfants (moins de 6 ans)	
Diagnostic initial	Public cible
De nombreux dispositifs et actions existent (animations parents-enfants, ludothèques, cafés des parents) mais leur fréquentation est inégale et elles ne sont pas présentes dans l'ensemble des communes. Un accompagnement en matière de parentalité est particulièrement nécessaire pour les parents isolés ou en difficulté, [...].	• Les enfants de moins de 6 ans et leurs parents
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Proposer un espace d'écoute, d'échange et de socialisation pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent • Renforcer le lien parent-enfant, par des temps de présence partagés dans un cadre sécurisant • Soutenir les parents dans leur rôle éducatif, sans jugement ni prescription, en leur offrant un lieu de parole et d'échanges informels • Rompre l'isolement social des parents, notamment les plus vulnérables ou isolés géographiquement • Favoriser l'orientation vers d'autres dispositifs d'accompagnement (PMI, services sociaux, associations, etc.) si nécessaire • Créer une dynamique de proximité en complémentarité des actions existantes sur le territoire	• Implantation d'un LAEP sur une commune ou en itinérance : accueil gratuit, anonyme et sans inscription, accueil coanimé par une équipe de minimum deux personnes, formée à l'écoute et à la posture spécifique du LAEP, mise à disposition d'un espace aménagé et adapté aux jeunes enfants, favorisant le jeu libre et l'échange • Réaliser une étude de pertinence et de faisabilité de création d'un LAEP (fonctionnement sur un site ou en itinérant, locaux). • Prendre contact avec les LAEP des communes environnantes pour étudier les modèles de fonctionnement et obtenir un retour d'expérience • Identifier les lieux d'accueils potentiels et les partenaires à solliciter

	• Mettre en place un calendrier de déploiement de la phase expérimentale • Communication ciblée vers les familles (RPE, écoles, PMI, mairies, associations, bailleurs, etc) • Evaluation continue du dispositif avec les accueillants, les partenaires et les usagers
	Echéances de réalisation
	2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les communes	• Fréquentation régulière du LAEP par des familles aux profils variés (parents isolés, primo-arrivants, familles en précarité, etc) • Renforcement du lien parent-enfant observé à travers les interactions lors des accueils • Création de liens entre familles, contribuant à la lutte contre l'isolement • Emergence de demandes d'orientation ou d'accompagnement, vers d'autres dispositifs du territoire • Complémentarité renforcée avec les autres actions parentalité existantes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Conseillère technique Caf Parentalité Organismes de formation (ex : Ecole des Parents et des Educateurs) Chargée de coopération CTG et animateurs du RPE	• Nombre de séances d'accueil organisées • Nombre de familles accueillies et fréquence de participation • Profils sociologiques des familles (isolement, précarité, monoparentalité, etc) • Nombre d'orientations ou de relais effectués vers d'autres services

	• Taux de satisfaction des usagers, recueilli via entretiens ou questionnaires anonymes • Nombre de partenaires mobilisés autour du projet
--	---

Thématique 5 :
Renforcer l'accès aux droits pour tous les
publics

CTG 2026-2030 : Thématique ACCÈS AUX DROITS

Communication informationnelle diversifiée	
Objectif : Renforcer l'accès aux droits pour tous les publics	
Diagnostic initial	Public cible
8 270 personnes sont en situation de pauvreté sur le territoire et 4 510 personnes « quasi pauvres ». Il existe toutefois une méconnaissance et/ou manque de communication des possibilités d'accompagnement autour des droits.	Tous les publics
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Cartographier l'offre d'accompagnement et de services existante sur le territoire - Développer une stratégie de communication diversifiée, adapté aux profils des publics (jeunes, familles, seniors, personnes isolées, non connectées, etc) - Favoriser la circulation de l'information entre partenaires - Réduire le non-recours aux droits par une meilleure connaissance des dispositifs existants	- Création d'un groupe de travail partenarial (institutions, associations, représentants d'usagers) - Conception de supports adaptés (affiches, flyers, capsules vidéo, mise à jour régulière des sites internet communaux et intercommunal, etc) - Mobilisation des acteurs locaux autour d'événements de proximité (réunions publiques ou « cafés des droits »)
	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – France Services et espaces emploi	- Meilleure visibilité et compréhension des droits et aides existants - Augmentation du nombre de demandes d'accompagnement ou d'ouverture de droits

	• Mobilisation accrue de acteurs du territoire autour d'une communication concertée • Réduction du non-recours
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CCAS CMS Partenaires institutionnels, partenaires locaux et partenaires du bouquet France Services Ecrivains publics Caf	• Nombre de supports diffusés et canaux utilisés • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre et fréquence d'événements de proximité organisés • Evolution du nombre de personnes orientées vers les structures d'accompagnement

CTG 2026-2030 : Thématique ACCÈS AUX DROITS

Outils à destination des personnels d'accueil	
Objectif : Renforcer l'accès aux droits pour tous les publics	
Diagnostic initial	Public cible
[...] l'information sur ces sujets n'est pas toujours bien identifiée par les publics, les horaires d'ouverture des permanences pas toujours accessibles aux publics actifs en emploi, la fracture numérique reste une réalité pour un grand nombre de personnes (seniors, mais pas que), tandis que les mécanismes d'accès au logement social ne sont pas toujours maîtrisés par les habitants.	Tous les publics
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Recenser et formaliser les ressources locales (acteurs, dispositifs, horaires, contacts, thématiques d'intervention) - Favoriser la montée en compétence et la coordination des professionnels via des rencontres ou formations communes - Assurer une mise à jour régulière et partagée des informations - Renforcer la fluidité de l'orientation entre les différentes structures	- Réalisation d'un inventaire des outils et supports déjà utilisés par les structures - Organisation de réunions d'informations et d'échanges (identification des besoins des agents d'accueil, échange de pratiques) - Conception d'outils communs (papier et numérique)
	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – France Services et espaces emploi	- Outil partagé (papier et numérique) sur l'offre d'accueil et d'accompagnement - Meilleure orientation des publics vers les dispositifs adéquats - Meilleure coordination inter-structures

	• Réduction des situations de renvoi d'un service à l'autre et du non-recours • Agents mieux formés à leur rôle de premier contact
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes (agents d'accueil) CCAS CMS Partenaires institutionnels (CAF, CPAM, Carsat, France Travail, Mission Locale, etc) Ecrivains publics	• Nombre de supports diffusés • Nombre de structures utilisatrices • Nombre de participants aux réunions d'informations • Evolution du nombre de personnes orientées vers les structures d'accompagnement

CTG 2026-2030 : Thématique ACCÈS AUX DROITS

Coordination entre les acteurs institutionnels et les France Services	
Objectif : Renforcer l'accès aux droits pour tous les publics	
Diagnostic initial	Public cible
Il existe une variété de structures intervenant dans le domaine de l'accès aux droits permettant de répondre à différents types de besoins pour différents types de publics.	Tous les publics
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Créer un cadre de coopération formalisé entre les institutions et les France Services - Favoriser la connaissance mutuelle des missions, outils et offres de services des différents acteurs - Améliorer la circulation de l'information entre les structures pour éviter les ruptures - Développer des actions conjointes d'information et de formation des agents	- Création d'un comité de coordination de l'accès aux droits (identification des besoins des structures, partage d'informations sur les publics) - Elaboration d'outils communs (annuaire partagé, tableaux de suivi des permanences, espace numérique collaboratif) - Déploiement d'actions coordonnées sur le terrain (permanences, mois thématiques, forums)
	Echéances de réalisation
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCPOM – France Services	- Mise en place d'un réseau de coordination structuré - Partage régulier d'informations sur les dispositifs, publics et besoins émergents - Amélioration de l'orientation des usagers - Professionnalisation accrue des agents

	• Meilleure visibilité de l'offre locale pour les habitants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes (agents d'accueil) CCAS CMS Partenaires institutionnels (CAF, CPAM, Carsat, France Travail, Mission Locale, etc) Ecrivains publics	• Nombre et fréquence des réunions du comité • Nombre de structures représentées • Niveau de satisfaction des outils partagés • Evolution du nombre de personnes orientées vers les structures d'accompagnement

Thématique 6 :
Développer l'animation de la vie sociale

CTG 2026-2030 : Thématique ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Structuration, valorisation et promotion de l'animation de la vie sociale sur le territoire	
Objectif : Développer l'animation de la vie sociale	
Diagnostic initial	Public cible
• Un seul centre social agréé sur le territoire, ressource limitée pour couvrir tous les besoins • Difficultés des associations : baisse des financements, renouvellement des bénévoles, sentiment d'isolement • Offre socio-culturelle, sportive et associative riche mais peu lisible à l'échelle communautaire • Forte implication des partenaires locaux, mais méconnaissance par les élus et le public du rôle des EVS/centres sociaux et de l'articulation des missions	• Elus • Familles • Association et bénévoles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Rendre visible et lisible l'animation de la vie sociale • Dynamiser la participation des habitants et la vie associative • Sensibiliser les élus et acteurs locaux au rôle stratégique des centres sociaux/EVS • Renforcer les coopérations et clarifier les rôles de chacun (professionnels, bénévoles, usagers, collectivités)	• Recensement et valorisation des actions existantes : production d'une cartographie thématique, présentation aux élus et partenaires • Organisation de forums de la Vie Sociale dans les communes (culture, sport, solidarité, jeunesse, etc) • Sensibilisation et acculturation à l'animation de la vie sociale : création de supports pédagogiques (témoignages), présentation en commission thématique, explication du rôle et des missions des centres sociaux/EVS
	Echéances de réalisation
	2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus

Communes avec l'appui de la Chargée de coopération et de la Caf de la Moselle	• Meilleure compréhension et visibilité de l'offre d'animation de la vie sociale • Renforcement des dynamiques partenariales et du lien entre élus/associations/habitants • Augmentation du nombre de bénévoles et des prises de contact • Valorisation du rôle des EVS/centres sociaux • Réduction du sentiment d'isolement associatif
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Toutes les structures et associations entrant dans le champ de l'animation de la vie sociale Centre social et culturel L'Escale	• Nombre d'actions recensées • Nombre de forums organisés • Nombre d'associations et de visiteurs par forum • Nombre de supports pédagogiques produits

Animations intergénérationnelles	
Objectif : Développer l'animation de la vie sociale	
Diagnostic initial	Public cible
Face à l'évolution du profil de la population, l'animation de la cohésion sociale locale constitue un enjeu majeur. La commune connaît l'arrivée de nouveaux habitants en provenance de la métropole, souvent des familles monoparentales dont le réseau amical et familial n'est pas toujours présent dans le territoire. Le vieillissement de la population est engagé et la part des personnes isolées progresse. Par ailleurs, la précarité d'une partie de la population est importante, et des situations d'invisibilité potentielle existent.	• Enfants et aînés
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Créer des espaces de rencontre et d'échange entre les générations pour favoriser le vivre-ensemble • Valoriser les compétences et expériences des seniors en les mobilisant dans des activités à destination des plus jeunes (et inversement) • Faciliter l'intégration des familles nouvellement arrivées, notamment monoparentales, en favorisant leur participation à des actions collectives • Repérer les publics isolés ou précaires à travers des actions accessibles et conviviales • Renforcer les dynamiques partenariales locales (associatives, institutionnelles, éducatives)	• Organisation d'ateliers intergénérationnels mensuels • Création d'événements ponctuels (fêtes de quartier, journées intergénérationnelles, etc) • Mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux : associations, centres sociaux, écoles, maisons de personnes âgées, bibliothèques, etc • Communication ciblée auprès des publics isolés via les relais sociaux, les mairies et les bailleurs
	Echéances de réalisation
	2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus

Gestionnaires d'équipements	• Participation régulière d'un public mixte en âge aux actions proposées • Réduction du sentiment d'isolement des personnes âgées et des familles monoparentales • Renforcement de la solidarité et de la connaissance mutuelle entre habitants • Dynamisation du tissu associatif et partenarial local
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Centre L'Escale Structures et associations culturelles et sportives Etablissements scolaires CCAS (médiateurs sociaux) Caf	• Nombre et fréquence des animations réalisées • Nombre de partenaires mobilisés • Taux de participation par tranche d'âge • Taux de nouveaux participants (notamment personnes isolées ou précaires) • Retour qualitatif des participants via questionnaires ou entretiens

ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

Action « Chargé de coopération »

Collectivité et service de rattachement
Communauté de Communes de Pays Orne Moselle Pôle Service à la population
Missions – référence : fiche de poste diffusée par la CNAF
- Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants - Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG - Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels - Organisation et animation de la relation avec la population - Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre - Travaux collaboratifs réguliers avec le CTAS en charge du territoire
Activités – référence : fiche de poste diffusée par la CNAF
• Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits, animation de la vie sociale » - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (CTG) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs • Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission

- **Animer la mise en réseau des acteurs**
 - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
 - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial
 - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale
- **Organiser et animer la relation avec la population**
 - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
 - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
 - Concevoir et développer des supports d'information
 - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
 - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

Nombre d'ETP et date de prise de fonction	Thématiques d'intervention
1 ETP 1 ^{er} février 2024	Petite enfance Parentalité Enfance Jeunesse Animation de la vie sociale

ANNEXE 5 – DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE ET DES CONSEILS MUNICIPAUX DE SES COMMUNES MEMBRES

	BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 10 novembre 2025	DB N° 2025-119
---	--	-----------------------

Membres élus : 12
Membres en fonction : 12
Membres présents : 11
Membre absent excusé : 0
Membre absent : 0
Membre ayant donné procuration : 1

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le DIX du mois de NOVEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 novembre 2025.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI, Messieurs BOLTZ, CORRADI, FOURNIER, HEISER, MATEJIC, MULLER, MUNIER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Membre ayant donné procuration : M. FAVIER à M. HEISER

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et BOURDY et Mmes SALIOU et LIEBGOTT

OBJET : Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, ses communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle - Validation

RAPPORTEUR : Sophie VANNI

La Communauté de Communes et ses communes membres bénéficient depuis plusieurs années du soutien technique et financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle. Ce partenariat accompagne la mise en œuvre et le développement de projets locaux concourant à l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans révolus sur le territoire.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes, ses communes membres et la CAF de la Moselle se sont engagées depuis plusieurs mois dans une démarche partenariale d'élaboration d'une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026-2030. Cette convention viendra prolonger et renouveler la précédente Convention conclue pour la période 2021-2025.

Outil de pilotage partagé et de coordination des politiques locales à destination des familles, la CTG vise à renforcer la cohérence et la complémentarité des actions menées localement. Elle fixe des objectifs communs autour de plusieurs axes stratégiques :

- La réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance,
- Le développement d'une communication et d'une coopération efficace entre les acteurs pour apporter une réponse adaptée aux besoins du territoire,
- Le renforcement de l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants,
- L'accompagnement sur les questions de parentalité,
- Le renforcement de l'accès aux droits pour tous les publics,
- Le développement de l'animation de la vie sociale.

Accusé de réception en préfecture 027-24670271-20251110-02025-019-AU Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025

La CCPOM peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, rôle reconnu par la loi plein emploi du 18 décembre 2023, et structurer son action en faveur de la petite enfance et des familles dans une logique pluriannuelle et concertée.

Il convient de préciser que la convention jointe est présentée sans son annexe 3 relative aux fiches actions, en cours de finalisation. Si le plan d'actions global a bien été validé lors du comité de pilotage du 20 octobre 2025, la rédaction détaillée des fiches actions nécessite un travail complémentaire de formalisation et de validation. Ces éléments seront intégrés à la version définitive de la CTG dès leur achèvement, et feront l'objet d'une validation préalable au Conseil d'Administration de la CAF de la Moselle, prévu courant décembre 2025.

Au vu de ces différents éléments, il est demandé au Bureau Communautaire :

- De donner son accord pour la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) à passer entre la CCPOM, ses communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle,
- D'accepter le plan d'actions global validé lors du comité de pilotage du 20 octobre 2025,
- Et d'autoriser le Président à signer cette convention et tous les documents y afférant.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- DÉCIDE la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) à passer entre la CCPOM, ses communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle,
- DÉCIDE d'accepter le plan d'actions global validé lors du comité de pilotage du 20 octobre 2025,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention et tous les documents y afférant.

Pour extrait conforme au Procès-Verbal
de la réunion du Bureau Communautaire du 10 novembre 2025

Rombas, le 17 novembre 2025

Le Président,



Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
067-045701271-20251110-00026-119-AU
Date de réimpression : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

2/2



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Délibération n°6 / 25092025

Nombre de conseillers :

En fonction : 33

Présents : 20

Exprimés : 25

Date de la convocation : le 19 septembre 2025

Acte exécutoire à compter du : le 26 septembre 2025

Date de publication : le 30 septembre 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Etaient présents : 20

MMES et MM : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie, MULLER Delphine.

Etaient absents avec procuration : 05

MMES et MM : CALCARI-JEAN Danielle (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), HOUIN Jean-Pierre (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo), HAAS Juliette (Procuration à Mme ZINK Noémie), TORKI Kamel (Procuration à M. DALLA FAVERA André).

Etaient absents excusés sans procuration : 02

MMES et MM : RAU Sylvia, TRITZ Pierre.

Etaient absents non excusés sans procuration : 06

MMES et MM : DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

Secrétaire de séance :

M. ZETTL Francis (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

6 AFFAIRES SCOLAIRES

Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle

Rapporteur : HOLTZ Emmanuel

Expérimentée puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, la Convention Territoriale Globale (CTG) est aujourd'hui le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), pour maintenir et développer les services aux familles. Elle formalise un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'habitat.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :

- la petite enfance et le soutien à la parentalité,
- l'accès aux droits,
- l'animation de la vie sociale et la jeunesse.

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et de ses communes membres.

Une précédente convention avait été conclue pour la période 2021-2025 autorisée par délibération n°5.3 du conseil municipal en date du 16 décembre 2021. Dans ce cadre, la commune a participé à plusieurs réunions de travail et d'information, ce qui a permis de créer des échanges constructifs avec d'autres communes du territoire et de partager des retours d'expérience.

Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. Des temps d'échanges ont été menés avec les élus et partenaires du territoire. Cette mobilisation a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Dans le cadre de la CTG, la CAF verse à la commune 0,54 € par heure et par enfant présent sur les accueils périscolaires et extrascolaires déclarés auprès des services compétents. La signature de la CTG permet également de bénéficier d'un bonus territoire de 0,15 € par heure et par enfant, en complément du financement de base. Ces ressources contribuent à soutenir le fonctionnement et la qualité des services proposés aux familles.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2030. Elle s'appuie sur le travail opéré par les comités techniques.

Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

VU la délibération n°5.3 du conseil municipal en date du 16 décembre 2021 portant signature de la Convention Territoriale Globale 2021-2025,

CONSIDÉRANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2025, afin de conserver les financements alloués par la CAF sur l'ensemble du territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, et tout document y afférent.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,
Pour extrait conforme, Amnéville, le 26 septembre 2025

Le maire,
Eric MUNIER



Le secrétaire de séance,
Francis ZETTL



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BRONVAUX
57535

Envoyé en préfecture le 02/09/2025
Reçu en préfecture le 02/09/2025
Publié le
ID : 057-215701111-20250902-322025-DE

Séance du Conseil Municipal 28 Août 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Membres du Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11
Date de la convocation		
21/08/2025		
Date d'affichage		
01/09/2025		

L'an Deux mil vingt cinq
et le Vingt-huit
à 19 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,
sous la présidence de : **Jean-Luc FAVIER**

Membres présents : Jean-Luc FAVIER Maire, Anne HAAS, Mathieu HABERT
Claudine HACQUARD Monique HECKER, Guénolé LEROY Michèle SAMPY,
Christine WALLON, Frédéric WROBEL

Membres absents excusés, Cyril CODATO, Antony FERRER, Ornella
ORTOLANI, Laetitia MEYER procuration à HABERT Mathieu
Sébastien WIZENTY procuration à WROBEL Frédéric

32 2025 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Le Maire informe le Conseil municipal que La Communauté de communes du Pays Orne Moselle associées et la C de la Moselle sont engagées depuis plusieurs mois dans la démarche de renouvellement de la Convention territoriale Globale (CTG), à laquelle la Commune de Bronvaux participe au travers du diagnostic et/ou de l'élaboration des enjeux du territoire.

A l'issue de ces travaux préparatoires, la convention juridique "CTG" doit être présentée au Conseil Communautaire au mois d'octobre ou novembre et au Conseil d'Administration de la Caf au mois de décembre 2025.

Au préalable, et en tant que signataires de la CTG, la commune de Bronvaux est tenue de prendre une délibération autorisant à signer la Convention Territoriale Globale, ses éventuels avenants ainsi toutes pièces en rapport, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Cette prise de délibération doit intervenir au plus tard le 30 novembre 2025. Une copie, visée par la Préfecture, devra être adressée à la Caisse d'Allocations familiales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention Territoriale Globale avec la CAF de Moselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention Territoriale Globale avec la CAF de Moselle.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer également tout avenant afférent à cette convention

Vote : A l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
Bronvaux le 29/08/2025
Le Maire,
Jean-Luc FAVIER



Département de la
Moselle

Arrondissement
de Thionville

Nombre de
conseillers élus : 23

conseillers
présents : 20

Accusé de réception en préfecture
001-218701434-20251010-0000A_24-08
Date de réimpression : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

COMMUNE DE CLOUANGE

Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 5^{ème} SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de Monsieur Stéphane BOLTZ, Maire

Présents

- Mesdames Eliane ASSIOMA COSTA, Mireille COLOMBINI, Frédérique GENCO, Sylvine GISMONDI, Emmanuelle IFFL, Angèle LICATA, Geneviève MAILLARD, Laurence MALNATI, Karine MASCHIELLA, Ornella THOMAS, Anna Rita TOSCANI
- Messieurs François BIASINI, Stéphane BOLTZ, Benoît CAMPAGNA, Clément DERIU, Hugues IACUZZO, Lucas LOPES, Olivier RAFFLEGEAU, Philippe VEZAIN, Frédéric WEISS

Absents ayant donné procuration

- M. Raphael GELAIN donne pouvoir à M. Stéphane BOLTZ
- M. Mohamed SOUIDI donne pouvoir à Mme Frédérique GENCO
- M. Joseph SUSANJ donne pouvoir à Mme Ornella THOMAS

○ Secrétaire de séance : Mme Ornella THOMAS

D2025-24

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL

La Communauté de communes du Pays Orne Moselle, les communes associées et la Caf de la Moselle sont engagées depuis plusieurs mois dans la démarche de renouvellement de la Convention territoriale Globale (CTG), à laquelle la commune de Clouange a participé au travers du diagnostic et/ou de l'élaboration des enjeux du territoire en cours.

Le Contrat Territorial Global est un préalable indispensable pour continuer à percevoir les subventions de la CAF pour le fonctionnement du service périscolaire.

A l'issue de ces travaux préparatoires, la convention juridique "CTG" doit être présentée au Conseil Communautaire au mois d'octobre ou novembre et au Conseil d'Administration de la Caf au mois de décembre 2025.

Au préalable, et en tant que signataires de la CTG, la commune de Clouange est tenue de prendre une délibération autorisant M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, ses éventuels avenants ainsi toutes pièces en rapport, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser l'étude en cours et à M. le Maire de signer le nouveau contrat territorial global avec la CAF prenant effet le 1^{er} janvier 2026

Pour extrait conforme,
Clouange, le 6 octobre 2025
Le Maire
Stéphane BOLTZ





VILLE DE MARANGE-SILVANGE
REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
Séance du 2 octobre 2025

sous la présidence de Monsieur Yves MULLER, Maire

Conseillers élus : 29 – Conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 21

François MEOCCI, Bernard ROETTGER, Diane WEIDER, Guy BEAUJEAN, Marie-Claire SPANIER, Régis MENSLER, Patricia DOSSMANN, Hervé MANGEOT, Yvette WITZ, Paul LINDEN, Jérôme HECQUET, Andrée PICCININI, Eugène KOMARNICKI, Isabelle DUSCH, Thierry LEDUC, Alain CUERONI, Monique ROSÉ, Fabienne MORVRANGE, Thierry COTRELLE, Francesca SCHEMBRI

Etaient absents excusés : 6 Procurations : 6

Virginie FOURNIER procuration à Patricia DOSSMANN
Jean-Claude BALTHAZARD procuration à Hervé MANGEOT
Caroline ROBERT-SINNIG procuration à Marie-Claire SPANIER
Martin BEAUVAIS procuration à Yves MULLER
Valentin COQUIN procuration à Fabienne MORVRANGE
Philippe GASPARELLA procuration à Francesca SCHEMBRI

Etaient absentes : 2

Peggy BRUM
Cynthia MATHIEU

Secrétaire de séance :

Madame Fanny ALEXANDRE, Directrice Générale des Services
(articles L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date d'envoi de la convocation : 25 septembre 2025

N°87/2025 - Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle (CAF)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) 2021-2025,

Considérant que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

Considérant la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2025, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à signer la Convention Territoriale Globale, et tout document y afférent.

Présents	: 21
Votants	: 27
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 27
Pour	: 27
Contre	: 0

La Secrétaire de séance,

Fanny ALEXANDRE



Extrait certifié conforme
Marange-Silvange, le 3 octobre 2025



Le Maire,

Yves MULLER





Département
de la Moselle
—◆—
Arrondissement
de Metz-Campagne
—◆—
Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23

COMMUNE DE MONTOIS-LA-MONTAGNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

réunie sur convocation en date du 3 Décembre 2025
sous la présidence de Madame VANNI Sophie, Maire

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 23	<u>Présents</u> :	Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, RACHIELE Stéphanie, DE MOURA Pascale, ENGRAND Sandrine, DYCZKO Michèle, GATTULO Floriane Ms. TRIPODI Dominique, KNOPPIK Eric, BALLIN Gilles, SPICK Martial, RACHIELE Olivier, ZAMICHIHI Julien, CANTELE Jean, LEGRAND Marc, MARTINELLI Tristan, BRONDEAU Rocco
Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 17	<u>Excusés</u> :	Mmes HACQUIN Delphine, TRIPODI Marine, BOUTTER Christelle, Ms BENHALIMA Mohamed, NUCCI Kévin, BOUDINET Eric
	<u>Procurations</u> :	Madame HACQUIN Delphine a donné procuration à Madame DYCZKO Michèle, Madame TRIPODI Marine a donné procuration à Monsieur TRIPODI Dominique, Madame BOUTTER Christelle a donné procuration à Monsieur SPICK Martial, Monsieur BENHALIMA Mohamed a donné procuration à Madame VANNI Sophie, Monsieur NUCCI Kévin a donné procuration à Madame DE MOURA Pascale, Monsieur BOUDINET Eric a donné procuration à Monsieur CANTELE Jean

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (Délibération n° 83)

Dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG), élaborée en partenariat entre la Communauté de Commune du Pays Orne Moselle, les communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, une convention a été construite sur la base d'un diagnostic de territoire partagé et à l'issue de temps d'échanges collectifs. Les différents comités de pilotage ont permis de définir les orientations et les grands axes de travail qui structureront le futur projet social du territoire. Afin de permettre la concrétisation de la CTG 2026-2030, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le renouvellement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibération et à l'unanimité,

- Emet un avis favorable au renouvellement de la convention territoriale globale pour la période 2026-2030,
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Le 12 Décembre 2025

Le Maire,
Sophie VANNI



La présente délibération peut, si est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE
ARRONDISSEMENT
de
THIONVILLE
COMMUNE
de
NOYEVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 057-215704825-20250929-2025092503-DE

Séance ordinaire du 25 septembre à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN (arrive à 19h), STOLLER, NINFEI,
LEONARD, DI NATALE, CRISTINI
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT

Absent avec procuration:

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. STIBLING

Quorum : atteint

Date de convocation : 18 septembre 2025

2025-09-25-02 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la Convention Territoriale Globale de la Communauté de communes du Pays Orne Moselle 2021-2025,

CONSIDERANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

CONSIDERANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2025, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

Après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THIONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : D57-215704925-20250929-2025092502-DE

- AUTORISE le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, et tout document y afférent, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 29 septembre 2025
Pour extrait conforme.
Moyeuvre-Petite, le 29 septembre 2025

Le Maire,
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,
F. STIBLING



Nombre des membres du Conseil

Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Procurations séance : 7

Quorum atteint

Date de la Convocation : 4 décembre
2025



N°12_ 9.1 (Autres domaines de compétence)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025 à 18 heures 30

sous la Présidence de M. Franck ROVIERO — Maire

Présent(e)s :

M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, M. Gérard BARNABA, Mme Florence FALETIC, Mme Patricia MALDEME, Mme Emilie THIBO, M. François LACAVA, M. Emmanuel ESCH, M. Dominique CARRABETTA, Mme Claire SZYMCZAK, M. Camille ROSSO, Mme Anne-Laure CORBELLARI, M. Sacha BARTOLETTI, M. Roger TIRLICIEN, Mme Mariane CONTESE et M. Pierre PANAROTTO

Excusé(e)s représenté(e)s :

M. Silvio ROSAMILIA donne procuration à M. Dominique CARRABETTA
Mme Elsa RICHARDIN donne procuration à M. François SCHNEIDER
M. Mohamed SAADI donne procuration à Mme Virginie CISAMOLO
Mme Florence PANAROTTO donne procuration à M. Franck ROVIERO
M. Frédéric GALLO donne procuration à M. Lokmane BENABID
Mme Christine POGGESI-LUGEZ donne procuration à M. Camille ROSSO
M. Jonathan REPELE donne procuration à M. Sacha BARTOLETTI

Absent(e)s :

M. Nordine NATT-CHABANE
M. Jonathan RIGGIO

Monsieur Éric MAGUIN, Directeur Général des Services, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026-2030 : autorisation à signer la Convention Territoriale Globale avec la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, les communes associées et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la démarche engagée depuis plusieurs mois par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, les communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;

Considérant le diagnostic de territoire réalisé et les enjeux identifiés pour la période 2026-2030 ;

Considérant que la commune de Moyeuvre-Grande est signataire de la CTG et doit à ce titre prendre une délibération autorisant la signature de la convention ;

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Emilie THIBO,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITE,

27 voix POUR

DECIDE :

- D'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale 2026-2030.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- De convenir que la convention prendra effet à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Franck ROVIERO,
Maire.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.



Département de la Moselle	COMMUNE DE PIERREVILLERS
Arrondissement de Metz-Campagne	Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Nombre des conseillers élus :	Séance du 01 octobre 2025
19	Sous la présidence de M. HEISER René, Maire
Conseillers en fonction :	Membres présents : MM. HEISER, RECCHIA, Mme LENOIR, M. BECK, Mme SUSANJ, M. TORSIELLO, MM. PELIZZARI, LEBOUCHE, M. GRAETZ, Mme ACCERANI, Mme HEISER
19	Absents ayant donné procuration : Mme MULLER à M. RECCHIA ; M. SALOMON à M. HEISER ; Mme GATICA à Mme LENOIR ; Mme LEMASSON à M. BECK ; Mme NRECAJ à M. TORSIELLO ; M. BROCKLY à Mme SUSANJ ; M. PARMENTIER à Mme ACCERANI
Conseillers présents :	Absents non excusés : Mme. MATHEY
11	

N°2025/34 – Convention Territoriale Globale – Autorisation de signature

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée la Convention Territoriale Globale (CTG).

La Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions.

Dans ce cadre, il est proposé de conclure une convention juridique dite "CTG" entre :

- la Communauté de communes du Pays Orne Moselle,
- les communes associées,
- et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer cette convention et ses éventuels avenants pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

PIERREVILLERS, le 03 octobre 2025

Extrait certifié conforme

Le Maire,

CERTIFIE EXECUTOIRE

PIERREVILLERS

Le 03 octobre 2025

Le Maire,




Publié le 03 octobre 2025

Transmis à la Préfecture de la Moselle

Le 03 octobre 2025



**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025/12/04

Date de la
convocation :
25 novembre 2025

La séance débute à
18h00
et se termine à 19h15

Acte exécutoire à
compter du :
4 décembre 2025

Affichée en Mairie
le :
4 décembre 2025

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (20)

M. FOURNIER Lionel, Maire
M. RISSER Charles
Mme WAGNER Veronica
M. NOBILE Didier
Mme MUHLMANN Aude
M. DUMON Joël
Mme OUTOMURO Clotilde

Mme KEUVREUX Anita
Mme COLOMBEY Fabienne
M. RUPPERT José
M. BARBARAS Pascal
Mme DA ROCHA Maria
M. IAFRATE Michel
M. PELTIER Xavier

M. DOLBEAU Jonathan
Mme GATTO Josiane
Mme INTERRANTE Rose Marie
M. VILLA Victor arrivé à 18 h 34
M. BEN-ARIF Samir
Mme STEINBACH Danielle

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica
M. Vincent MARRELLA procuration à M. RISSER Charles
Mme KRAOUCHE Bakhta procuration à M. DUMON Joël
Mme BENCI Monique procuration à Mme Anita KEUVREUX
M. IORFIDA Serge procuration à M. BEN-ARIF Samir
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU

Était absent(e)s excusé(e)s (3)

M. CHARO Michel
M. SAUDRY Thierry
Mme BALZER Lise

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

Publié sur le site de la Ville le 4 décembre 2025
Transmis au contrôle de légalité le 4 décembre 2025

4. Convention Territoriale Globale 2026-2030 : Communauté de Communes du Pays Orne Moselle / Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) développe depuis de nombreuses années une politique de soutien aux familles, reposant à la fois sur le versement de prestations et sur l'appui aux services aux familles.

Dans ce cadre, elle propose des Conventions Territoriales Globales (CTG) destinées à coordonner et renforcer les actions des collectivités locales dans les domaines suivants :

- Petite enfance
- Enfance et jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits et inclusion numérique
- Animation de la vie sociale et logement

La CTG constitue un outil stratégique, fondé sur un diagnostic partagé et permettant la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel.

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM), la CAF de Moselle et les communes membres souhaitent conclure une nouvelle CTG couvrant la période 2026-2030.

Cette convention repose sur un diagnostic actualisé du territoire (caractéristiques démographiques, besoins des familles, fragilités sociales, offre existante).

Elle fixe des objectifs partagés :

- maintien et développement de l'offre petite enfance ;
- développement de l'offre péri- et extrascolaire ;
- renforcement du soutien à la parentalité ;
- amélioration de l'accès aux droits ;
- développement de la coopération entre acteurs ;
- soutien à la vie sociale et associative ;

La convention organise les modalités de pilotage (comité de pilotage, suivi et évaluation).

La CTG permet également à la CCPOM d'exercer son rôle d'Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant, conformément à la loi du 18 décembre 2023 et au décret du 20 mars 2025.

Ainsi, la CTG vaut schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, ce qui dispense la collectivité d'élaborer un document supplémentaire.

La signature de la CTG ouvre droit :

- aux bonus CTG attribués par la CAF aux structures du territoire ;
- au maintien du soutien financier de la collectivité pour les services listés en annexe 2 (multi-accueils, RPE, actions enfance-jeunesse, accès aux droits, etc.).

Il est proposé au conseil municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2026-2030 entre la CAF de Moselle, la CCPOM et ses communes membres.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;
- Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant ;
- Vu la Convention d'objectifs et de gestion conclue entre l'État et la CNAF ;
- Vu le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 entre la CAF de la Moselle, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et les communes membres
- Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la Convention Territoriale Globale 2026-2030 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et ses communes membres.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférant à sa mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 3 décembre 2025.

Le Maire,

Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,

Jonathan DOLBEAU.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 16
Procureurs : 3
Excusés : 4



COMMUNE DE ROSSELANGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de Roselange s'est réuni salle des séances de la mairie, sous la présidence de M. MATELIC Vincent, Maire

Etaient présents :

M. SCHONS Bernard – Mme SEEMANN Michèle – Mme TARNAWSKI Véronique – M. VISCERA Joseph – Mme CLAUSSE Danièle – M. WEILER Jean-Paul, Adjoints
Mme HENNEQUIN Michèle – M. BELLONI Daniel – M. SEVERINO Gino – M. GALLO Rocco – M. ROVIERO Dominique – M. KLEIN Thierry – M. DORY Patrick – Mme WOZNIAK Charlotte – Mme SOMMI Christiane, Conseillers

Procureurs :

Mme HEMMER Patricia à Mme HENNEQUIN Michèle
Mme FAHLBUSCH Sophie à Mme SOMMI Christiane
Mme MATELIC Pauline à M. MATELIC Vincent

Excusés :

M. DI GIANDOMENICO Marc
Mme SZALATA Deborah
M. DI GIANDOMENICO Thomas
Mme DELOFFRE Valérie

POINT 3.-

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est obligatoire afin de percevoir certaines aides de la CAF.

La Convention Territoriale Globale a pour objectif d'associer l'ensemble des partenaires locaux à la définition du projet social du territoire et à l'organisation concrète de l'offre de service en direction des familles.
Elle participe au développement et à l'adaptation des équipements et services aux familles, et ainsi facilite l'accès aux droits.

Considérant que notre commune est signataire d'une Convention Territoriale Globale dont l'échéance est le 31 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et ses éventuels avenants pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Certifié exécutoire le 23/09/2025

Publié le 24/09/2025

Pour extrait conforme,

ROSSELANGE, le 24/09/2025

LE MAIRE :



Vincent MATELIC

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

057-215705871-20250923-2025_09_C03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

Publication : 26/09/2025

Le Maire : Vincent MATELIC

DÉPARTEMENT
DE LA MOSELLE

ARRONDISSEMENT
DE METZ

CANTON DE
ROMBAS

COMMUNE DE SAINTE MARIE-AUX-CHÊNES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AOÛT 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le Vingt-Huit Août, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie-aux-Chênes, sous la présidence de Madame Sylvie LAMARQUE, maire, dûment convoqués le Dix Huit Août Deux Mille Vingt-Cinq.

Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26	Étaient présents : LAMARQUE S., CAYRÉ C., FRANIA A., CAMPAGNOLO J.-L., FRANÇOIS B., RAVENEL S., KLAMMERS L., PINOT V., HAUDRYCH N., BARTHEL N., CALLIGARO T., MIRROUCHE B., ROBERT D., ROLLIN M.-C., ROZZI L., SOCHACQ S., STEFANIAK E., SUBTIL M., VATRINET S., DA SILVA N. Étaient absents excusés : - Étaient absents non excusés : MOUROT LARONDE J. Les conseillers suivants avaient délégué leur mandat respectivement à : COVALOQUE H. pouvoir à HAUDRYCH N., KLINGLER E. pouvoir à RAVENEL S., LITZELMANN M.-C. pouvoir à KLAMMERS L., RENKES C. pouvoir à FRANÇOIS B., TALOTTI Y. pouvoir à LAMARQUE S., DIDAT N. pouvoir à DA SILVA N. Cindy HEITZ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.
--	--

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - 2026 / 2030

Expérimentée puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, la Convention Territoriale Globale (CTG) est aujourd'hui le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle formalise un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'habitat.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la Communauté de Commune du Pays Orne Moselle (CCPOM). L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées : la petite enfance et le soutien à la parentalité, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale et la jeunesse.

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la CCPOM et de ses communes membres.

Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. Des temps d'échanges ont été menés avec les élus et partenaires du territoire. Cette mobilisation a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2030. Elle s'appuie sur le travail opéré par les comités techniques.

Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.

VU le Code général des collectivités territoriales,
 VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,
 VU le Code de l'action sociale et des familles,
 VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),
 VU la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),
 VU la Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle 2021-2025,
 CONSIDÉRANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,
 CONSIDÉRANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2025, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire ou l'un de ses représentants à signer la Convention Territoriale Globale, ses annexes et avenants, et tout autre document y afférent.

VOTES POUR :	28
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Certifié exécutoire 1^{er} septembre 2025
 Compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le 1^{er} septembre 2025
 Et de sa publication le 1^{er} septembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme
 Sainte Marie-aux-Chênes, le 1^{er} septembre 2025
 Le Maire,
 Sylvie LAMARQUE



Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus :
23

Nombre de conseillers en
fonction :
23

Conseillers présents : 14

Procurations : 5
Absents : 4

La séance débute à 18h00
et se termine à 18h55

Date de convocation :
18/09/2025
Acte exécutoire à compter du
23/09/2025
Affiché en mairie de Vitry sur
Orne, le 23/09/2025

COMMUNE DE VITRY SUR ORNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 septembre 2025
Sous la présidence de M. CORRADI Luc

Etaient présents :

CORRADI Luc, MOUGIN Christian, AIDU Nada,
BACKES Jacques, RITTIER Frédéric, VEGLIA Vincent,
LOSTETTER Gilles, LAMPERT Sophie,
STIBLING Frédéric, SANCHEZ Delphine,
NARDOT Jean-Christophe, MAIER Tatiana,
GOBBI Anthony, AUER Paul,
formant la majorité des membres en exercice

Etaient absentes représentées :

MESSINA Francine (pouvoir à AIDU Nada)
MARQUES Nadine (pouvoir à CORRADI Luc)
AZORIT Elise (pouvoir à MOUGIN Christian)
SAVINO Cindy (pouvoir à VEGLIA Vincent)
DAL CENGIO Swisa (pouvoir à AUER Paul)

Etaient absents :

ERRIQUEZ Bruno, BARBIER Kenny,
DOS SANTOS Alice, MANFRIN Julien

Secrétaire de séance :

MAIER Tatiana

Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de Moselle

Rapporteur : Mme Nada AIDU

Délibération n°35/2025 :

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale, ses éventuels avenants ainsi toutes pièces en rapport, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Pour copie conforme,
Le 23 septembre 2025
Le Maire,



ANNEXE 6 – DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAF DE LA MOSELLE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2025

CAF – Moselle

CA du 19.12.2025

e) Conventions territoriales globales

La principale nouveauté concerne l'entrée en vigueur du Service Public de la Petite Enfance. L'un des décrets impose désormais aux autorités organisatrices de la petite enfance – c'est-à-dire les communes ou leurs regroupements (intercommunalités) lorsque la compétence a été transférée – de plus de 10 000 habitants, d'adopter un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Ce schéma constitue une projection sur 5 ans visant à réguler l'offre d'accueil sur le territoire. Il doit s'appuyer sur :

- Un diagnostic des besoins des familles ;
- Une projection du nombre de places, en accueil individuel et collectif, tous modes d'accueil confondus.

La réglementation prévoit que si ces éléments sont intégrés dans la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, la collectivité est dispensée de produire un schéma séparé. C'est pourquoi la démarche proposée aux collectivités lors du renouvellement des CTG consiste à intégrer ces schémas de maintien et de développement directement dans la CTG. Cela permet de disposer d'un document de travail commun.

Ces schémas seront présentés lors du prochain Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) en janvier, en présence de tous les partenaires. Cette intégration offre un outil stratégique pour les cinq années à venir, permettant de suivre les engagements pris par les collectivités et, le cas échéant, de les interpeller si elles ne respectent pas leurs engagements.

M. David a également souligné le travail réalisé par les services pour imposer le renouvellement des CTG avant les élections municipales, malgré la volonté de certains élus de repousser cette échéance. Il a rappelé que la CTG est un instrument administratif et stratégique, et non politique, et qu'il était essentiel de maintenir cette dynamique, notamment à l'échelle intercommunale, qui constitue le niveau pertinent pour la petite enfance.

Mme Neumann présente ensuite les renouvellements.

- **Renouvellements**
 - CC Freyming-Merlebach

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la Communauté de communes de Freyming-Merlebach, les communes de Farébersviller, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Seingbouse.

- Territoire Pays de Bitche

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la MSA, la Communauté de communes du Pays de Bitche, les communes d'Achen, Baerenthal, Bitche, Eguelshardt, Epping, Goetzenbruck, Lemberg, Meisenthal, Montbronn, Mouterhouse, Philippsbourg, Rahling, Rohrbach-lès-Bitche, Saint-Louis-lès-Bitche, Soucht et Volmunster.

- Territoire Pays de Phalsbourg

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la MSA, la Communauté de communes du Pays de Phalsbourg, les communes de Berling, Brouviller, Dabo, Danne-et-Quatre-Vents, Garrebou, Hangviller, Haselbourg, Henridorff, Hultehouse, Lixheim, Lutzelbourg, Metting, Phalsbourg, Saint-Louis, Vescheim, ainsi que le Syndicat Intercommunal Scolaire Bruchbach et le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'Arzviller-Guntzviller.

- CC Rives de Moselle

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la Communauté de communes Rives de Moselle, les communes de Antilly, Fèves, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-Lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-Le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange et le Sias/Cias de la Rive Droite.

- CC du Saulnois

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la Communauté de communes du Saulnois, les communes d'Albestroff, Amélecourt, Blanche-Eglise, Bourdonnay, Chambrey, Château-Salins, Dieuze, Francaltroff, Fresnes-en-Saulnois, Gerbécourt, Lagarde, Lubécourt, Maizières-lès-Vic, Morville-lès-Vic, Nébing, Ommeray, Puttigny, Salennes, Val-de-Bride, Vaxy, Vergaville, Vic-sur-Seille ainsi que les syndicats de SIS de Delme, SIS de Gremecey, SIS de Marsal, SIS de la Nied, SIVOM des Armoises, SIVOM de Neufchères, SIVOS d'Insming, SSI de Hampont et SSI du Val-de-Vidange.

- Territoire CC Haut Chemin Pays de Pange

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la Communauté de commune Haut Chemin Pays de Pange, les communes de Bazoncourt, Courcelles-Chaussy, Courcelles-sur-Nied, Marsilly, Ogy-Montoy-Flanville, Raville, Retonfey, Sanry-lès-Vigy, Sanry-sur-Nied, Vigy, le Syndicat intercommunal scolaire de Sainte Barbe et le Syndicat intercommunal à Vocation Unique de Pange.

- Territoire CC Haut Chemin de la Houve et du Pays Boulageois

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la Communauté de commune de la Houve et du Pays Boulageois, les communes de Boulay-Moselle, Condé-Northen, Coume, Dalem, Falck, Hargarten-aux-Mines, Merten, Piblange, Téterchen, Volmerange-lès-Boulay et le Syndicat intercommunal à vocation scolaire et périscolaire des Saules de la Nied.

B. Neumann s'étonne de l'ambition forte de compter 25 assistantes maternelles supplémentaires sur le territoire, cette tendance allant contre la logique de baisse observée sur le département.

F. Redel confirme que c'est ambitieux mais bien l'objectif qui est affiché.

- Territoire CC Pays Haut Val d'Alzette

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette, les communes de Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, ainsi que Villerupt et Thil.

- CC Pays Orne Moselle

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la Communauté de communes du Pays Orne Moselle et les communes de Amnéville, Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Montois la Montagne, Pierrevillers, Rombas, Rosselange, Sainte Marie aux Chênes et Vitry sur Orne.

- Territoire CC du District Urbain de Faulquemont

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont, les communes de Arriance, Créhange, Faulquemont, Guinglange, Han-sur-Nied, Hery, Longeville-lès-Saint-Avoid, Marange-Zondrange, Teting-sur-Nied et Vatimont.

- Metz Métropole

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec l'Eurométropole de Metz et les communes et syndicats adhérents de Amanvillers, Ars Laquenexy, Ars sur Moselle, Augny, Ban Saint Martin, Chatel Saint germain, Chesny, Coin les Cuvry, Coin sur Seille, Cuvry, Jury, La Maxe, Laquenexy, Lessy, Longeville les Metz, Lorry les Metz, Marly, Metz, Montigny les Metz, Moulins les Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Roncourt, Rozérieulles, Saint Julien les Metz, saint Privat la Montagne, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, SIIS du Plateau Messin, SIVOM des Côtes, SIS de Faily, Vantoux et Woippy

- Territoire Mad et Moselle

Il est proposé d'autoriser la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec la Communauté de communes Mad et Moselle.

• **Prolongation de la CTG de la Communauté d'agglomération de Thionville Portes de France**

M. David explique qu'au 1er janvier 2026 sera créée la nouvelle communauté d'agglomération « Thionville Fensch Agglomération », issue de la fusion du Val de Fensch et de Thionville Porte de France. Il a précisé que les conventions territoriales globales (CTG) des deux entités n'étaient pas alignées, l'une arrivant à échéance en 2026 et l'autre en 2027.

Dans le cadre de cette fusion, une période de transition est nécessaire avant l'adoption d'un nouveau projet social de territoire et d'une nouvelle CTG. Ainsi, pour la période transitoire 2026-2027, la CTG avec Thionville Fensch Agglomération correspond à la prolongation des effets des deux précédentes conventions.

L'avenant de prolongation permet d'acter le changement de signataires et la création de la nouvelle agglomération. À l'issue de cette période de deux ans, soit à partir du 1er janvier 2028, il sera possible de signer une nouvelle convention territoriale globale à l'échelle du territoire unifié.

C'est pour cette raison qu'un acte technique de prolongation est nécessaire.

Le projet du territoire étant acté politiquement et juridiquement, les démarches de rapprochement étant en cours et le plan d'action soumis cohérent pour la fin de la période de cette convention,

- il est proposé au conseil d'administration de prolonger la durée de la CTG de la communauté d'agglomération Porte de France-Thionville sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Mme Neumann soumet au vote du conseil d'administration les propositions de renouvellements des 12 CTG présentées et la demande prolongation ci-dessus.

*
* *

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité les renouvellements des Conventions territoriales Globales et la prolongation de la CTG de la Communauté d'agglomération de Thionville Portes de France

*
* *